



RAPPORT ANNUEL 2019

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	II
TABLEAU SYNOPTIQUE SUR LA BOAD ET LES FINANCEMENTS MIS EN PLACE EN 2019	III
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019	IV
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	1
I.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	1
I.2. ENVIRONNEMENT AU SEIN DE L'UEMOA	2
I.2.1. <i>Situation économique</i>	2
I.2.2. <i>Développement Humain</i>	3
II. REALISATIONS DE LA BOAD EN 2019	5
II.1. TABLEAU D'ENSEMBLE	5
II.2. REALISATIONS PAR AXE STRATEGIQUE	7
II.2.1. <i>Accélération de l'intégration régionale par un financement soutenu des infrastructures</i>	7
A. <i>Développement et interconnexion d'infrastructures</i>	7
B. <i>Suivi de la mise en œuvre de stratégies et de programmes régionaux</i>	8
II.2.2. <i>Soutien à la croissance inclusive, à la sécurité alimentaire et au développement durable</i>	9
A. <i>Développement d'infrastructures de base</i>	9
B. <i>Développement durable</i>	11
II.2.3. <i>Accompagnement des entreprises et des Etats, développement de l'ingénierie du financement et des services</i>	14
A. <i>Promotion du Partenariat Public-Privé (PPP)</i>	14
B. <i>Soutien au développement d'industries et à l'émergence d'entreprises d'envergure régionale</i>	14
II.2.4. <i>Approfondissement du processus de mobilisation de ressources</i>	16
A. <i>Conventions signées en 2019</i>	17
B. <i>Concours approuvés par le Conseil d'Administration</i>	17
C. <i>Mobilisation de ressources sur les marchés de capitaux</i>	17
D. <i>Ressources de bonification</i>	18
E. <i>Coopération et promotion de partenariats</i>	18
II.2.5. <i>Mise en phase de la gestion et de la gouvernance</i>	19
A. <i>Sécurité juridique des opérations</i>	19
B. <i>Action marketing et communication</i>	19
C. <i>Ressources humaines</i>	20
D. <i>Gestion du patrimoine, sécurité des personnes et des biens</i>	20
E. <i>Suivi-évaluation des opérations et gestion du savoir</i>	21
F. <i>Gouvernance, système de contrôle et gestion des risques</i>	22
G. <i>Modernisation et sécurisation du système d'information</i>	23
H. <i>Gestion financière</i>	24
THEME DE L'ANNEE : MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES AU SEIN DE LA BOAD	26
ANNEXES	38

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CRC	: Centre Régional de Collaboration
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FDC	: Fonds de Développement et de Cohésion
FDE	: Fonds de Développement Energie
FED	: Fonds Européen de Développement
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	: Fonds Monétaire International
IAS/IFRS	: International Accounting Standards / International Financial Reporting Standard
IDH	: Indice de Développement Humain
IRED	: Initiative Régionale pour l'Energie Durable
KfW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau (Etablissement de crédit pour la reconstruction, de droit public allemand)
Mds FCFA	: Milliards Francs CFA
PIR	: Programme Indicatif Régional
PMA	: Pays les Moins Avancés
PME-PMI	: Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries
PPP	: Partenariat Public-Privé
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAP	: Systems, Applications and Products for data processing
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
URDPPP	: Unité Régionale de Développement de Projets en Partenariat Public-Privé

TABLEAU SYNOPTIQUE SUR LA BOAD ET LES FINANCEMENTS MIS EN PLACE EN 2019

Date de création	14 novembre 1973 Démarrage des activités opérationnelles en 1976																											
Actionnaires	- Etats membres de l'UEMOA : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo - BCEAO (Banque centrale) - Actionnaires non régionaux : Allemagne, BAD, BEI, Belgique, France, Inde, République Populaire de Chine, Royaume du Maroc																											
Mission	Promouvoir le développement équilibré des Etats membres et contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest																											
Vision	BOAD : une banque de développement forte, pour l'intégration et la transformation économiques en Afrique de l'Ouest																											
Capital autorisé au 31 décembre 2019	1 155 milliards FCFA																											
Capital souscrit au 31/12/2019	1 103,6 milliards FCFA																											
Total bilan au 31/12/2019	3 110,4 milliards FCFA																											
Effectif opérationnel de la Banque au 31/12/2019	297 agents																											
Financements en 2019	<p>55 opérations pour un total de 498,2 milliards FCFA, sous forme de :</p> <table> <tr> <td>Prêts directs</td> <td>:</td> <td>397,9 milliards FCFA, soit 79,9%</td> </tr> <tr> <td>Prêts indirects</td> <td>:</td> <td>50,0 milliards FCFA soit 10,0%</td> </tr> <tr> <td>Participations</td> <td>:</td> <td>40,2 milliards FCFA, soit 8,1%</td> </tr> <tr> <td>Garantie</td> <td>:</td> <td>10,0 milliards FCFA, soit 2,0%</td> </tr> </table> <p>Répartition des financements par catégorie d'emprunteurs :</p> <table> <tr> <td>Secteur non marchand</td> <td>:</td> <td>302,3 milliards FCFA, soit 60,7%</td> </tr> <tr> <td>Secteur public marchand</td> <td>:</td> <td>7,0 milliards FCFA, soit 1,4%</td> </tr> <tr> <td>Secteur privé</td> <td>:</td> <td>188,9 milliards FCFA, soit 37,9%</td> </tr> </table> <p>Répartition des financements selon la catégorie</p> <table> <tr> <td>Projets nationaux</td> <td>:</td> <td>371,5 milliards FCFA, soit 74,6%</td> </tr> <tr> <td>Projets régionaux</td> <td>:</td> <td>126,7 milliards FCFA, soit 25,4%</td> </tr> </table>	Prêts directs	:	397,9 milliards FCFA, soit 79,9%	Prêts indirects	:	50,0 milliards FCFA soit 10,0%	Participations	:	40,2 milliards FCFA, soit 8,1%	Garantie	:	10,0 milliards FCFA, soit 2,0%	Secteur non marchand	:	302,3 milliards FCFA, soit 60,7%	Secteur public marchand	:	7,0 milliards FCFA, soit 1,4%	Secteur privé	:	188,9 milliards FCFA, soit 37,9%	Projets nationaux	:	371,5 milliards FCFA, soit 74,6%	Projets régionaux	:	126,7 milliards FCFA, soit 25,4%
Prêts directs	:	397,9 milliards FCFA, soit 79,9%																										
Prêts indirects	:	50,0 milliards FCFA soit 10,0%																										
Participations	:	40,2 milliards FCFA, soit 8,1%																										
Garantie	:	10,0 milliards FCFA, soit 2,0%																										
Secteur non marchand	:	302,3 milliards FCFA, soit 60,7%																										
Secteur public marchand	:	7,0 milliards FCFA, soit 1,4%																										
Secteur privé	:	188,9 milliards FCFA, soit 37,9%																										
Projets nationaux	:	371,5 milliards FCFA, soit 74,6%																										
Projets régionaux	:	126,7 milliards FCFA, soit 25,4%																										
Engagements nets cumulés, 1976 – 2019	5 654,7 milliards FCFA (soit 8,6 milliards d'euros) pour 1 187 opérations.																											

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

30 janvier et 08 mars

Distinctions du Président de la BOAD par les Présidents du Sénégal et du Mali

Le Président de la BOAD M. Christian ADOVELANDE a été élevé, respectivement le 30 janvier et le 8 mars, aux rangs de Commandeur dans l'ordre du Lion de la République du Sénégal par SEM Macky SALL et de Commandeur de l'Ordre national du Mali à titre étranger, par SEM Ibrahim Boubacar Keïta.

26 février

Approbation des premiers projets de la BOAD par le Fonds Vert dans le domaine de l'énergie solaire

Le Conseil d'Administration du Fonds Vert pour le Climat a approuvé deux concours destinés à la promotion des investissements privés dans le Secteur des énergies solaires en Afrique de l'Ouest et au Projet d'Electrification Rurale Solaire (PERS) au Mali pour des montants respectifs de 40,02 et 17,03 milliards FCFA.

27 février – 1^{er} mars

Tenue des journées bilatérales KfW-BOAD

Dans l'optique de renforcer davantage leurs liens de coopération et de partenariat stratégique, les deux institutions ont instauré un cadre d'échanges à travers l'organisation de journées KfW-BOAD. La première édition s'est tenue à Francfort (Allemagne), du 27 février au 1^{er} mars 2019.

Les échanges au cours de ces journées ont notamment porté sur des thématiques croisées telles que les

énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la digitalisation de l'économie numérique et la promotion du secteur privé.

21 mars

Signature d'une convention de partenariat entre la BOAD et le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

La signature de cette convention de partenariat permettra aux deux institutions d'œuvrer : i) au renforcement des capacités sur des thématiques relevant de la mission de la BOAD, ii) à la capitalisation des connaissances dans le domaine de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement et iii) à la mise en place de programmes de stage et d'insertion professionnelle des jeunes.

29 mars et 10 avril

Maintien des ratings *investment grade* de la Banque

La Banque a accueilli les missions annuelles de revue de deux agences internationales de notation, à savoir Moody's et Fitch Ratings. Au terme de leurs diligences, les deux agences ont confirmé les notes attribuées depuis l'année 2015, à savoir Baa1 stable (pour Moody's) et BBB stable (pour Fitch). Ces notes attestent de la bonne qualité de crédit et de la gouvernance de la Banque.

20 juin

Approbation d'une ligne de crédit de la Banque mondiale et une subvention de Clean Technology Fund (CTF)

Le Conseil d'Administration de la Banque a approuvé une ligne de crédit

de la Banque mondiale et une subvention de Clean Technology Fund (CTF) pour des montants respectifs de 140 millions USD, soit 79,961 milliards FCFA, et 67,2 millions USD, soit 38,427 milliards FCFA. Ces concours s'inscrivent dans le cadre du projet régional d'électrification hors réseau (ROGEP) couvrant 19 pays dont les Etats membres de la CEDEAO.

15 octobre

3^{ème} émission d'emprunt obligataire de la BOAD sur le marché financier international

Dans le souci de poursuivre le financement des économies de l'Union à des conditions avantageuses, la Banque a procédé à la réalisation d'un 3^{ème} eurobond en octobre 2019. L'opération a permis de mobiliser un montant de 830 millions de dollars US, soit 493,6 milliards FCFA, sur une maturité de 12 ans in fine.

4 novembre

Mise en service d'une centrale solaire à la BOAD

Dans le cadre de son programme d'efficacité énergétique, la Banque a procédé à l'installation et à la mise en service d'une centrale solaire de 150 kVA à son siège à Lomé (Togo), en injection directe dans le bâtiment. Elle a permis de produire une énergie propre de 36 240 kWh durant les mois de novembre et décembre 2019.

12 et 13 novembre

Organisation d'un atelier régional sur l'énergie solaire au siège de la BOAD

Cet atelier a permis de faire des propositions concrètes de politiques

d'orientations, de cadres réglementaires et de prendre des mesures susceptibles de renforcer la performance des Etats et des économies de l'UEMOA en matière d'énergie solaire.

9 - 13 décembre

Maintien de la certification ISO 27001 du Système de Management de la Sécurité de l'Information

La Banque a passé avec succès l'audit de renouvellement de la certification ISO 27001 version 2013 de son Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), réalisé par l'Organisme de Certification AFNOR. Cet audit de renouvellement marque le début d'un deuxième cycle de certification de trois (3) ans. Au cours de ce second cycle de certification, l'accent sera mis sur la protection des données personnelles, la sensibilisation et la formation des acteurs du SMSI, ainsi que la correction des failles de sécurité et les mesures de la performance du SMSI.

18 décembre

Adoption de la politique RSE par le Conseil d'Administration (CA)

Lors de sa 115^{ème} session ordinaire tenue à Dakar, le CA a examiné et approuvé la politique RSE de la Banque. Cette décision se traduit par la mise en place d'une stratégie RSE. Organisée autour de 11 axes et sur une période de 5 ans, la stratégie RSE 2020-2024 de la BOAD vise à mieux répondre aux enjeux prioritaires et à contribuer de manière plus efficiente à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

I.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

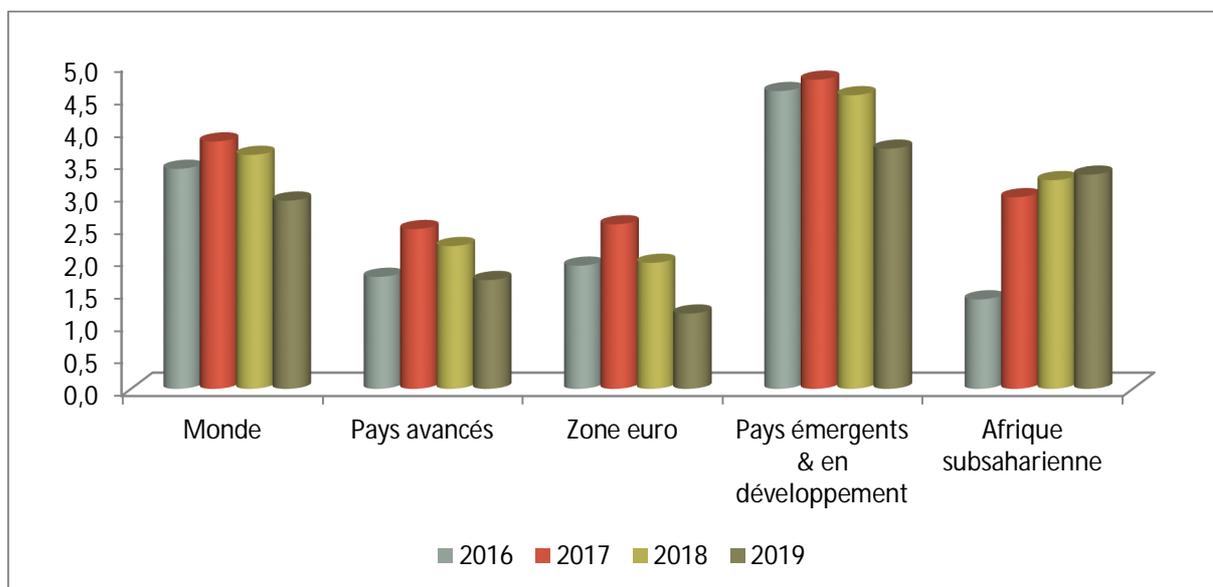
En 2019, l'économie mondiale a ralenti en enregistrant une croissance de 2,9% contre 3,6% en 2018. Ce ralentissement serait, entre autres, dû aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. Les effets ont été ressentis dans toutes les régions ou ensembles économiques à l'exception de l'Afrique subsaharienne.

En effet, dans les pays avancés, la croissance s'est établie à 1,7% en 2019 après 2,2% en 2018, en liaison principalement avec le ralentissement de la croissance en zone euro (1,2% en 2019 contre 1,9% en 2018) et aux Etats-Unis (2,3% en 2019 contre 2,9% en 2018).

Dans les pays émergents et en développement, la croissance est estimée à 3,7% en 2019 contre 4,5% en 2018. En Chine, elle est passée de 6,6% en 2018 à 6,1% en 2019, en liaison avec les mesures de réglementation visant à contenir la dette publique et les tensions commerciales avec les Etats-Unis.

En Afrique subsaharienne par contre, la croissance économique a légèrement augmenté, passant de 3,2% en 2018 à 3,3% en 2019. Cette légère hausse est la conséquence de l'amélioration de la situation économique au Nigéria (2,3% en 2019 contre 1,9% en 2018), en lien avec le redressement de la production et des cours du pétrole, mais atténuée par la baisse de l'activité constatée en Afrique du sud (0,4% en 2019 contre 0,8% en 2018) à cause notamment des grèves et des problèmes d'approvisionnement énergétique dans le secteur minier, auxquels s'ajoute une faible production agricole.

Graphique 1 : Evolution de l'activité économique sur la période 2016-2019



Source : BOAD sur la base des statistiques du FMI, janvier 2020.

I.2. ENVIRONNEMENT AU SEIN DE L'UEMOA

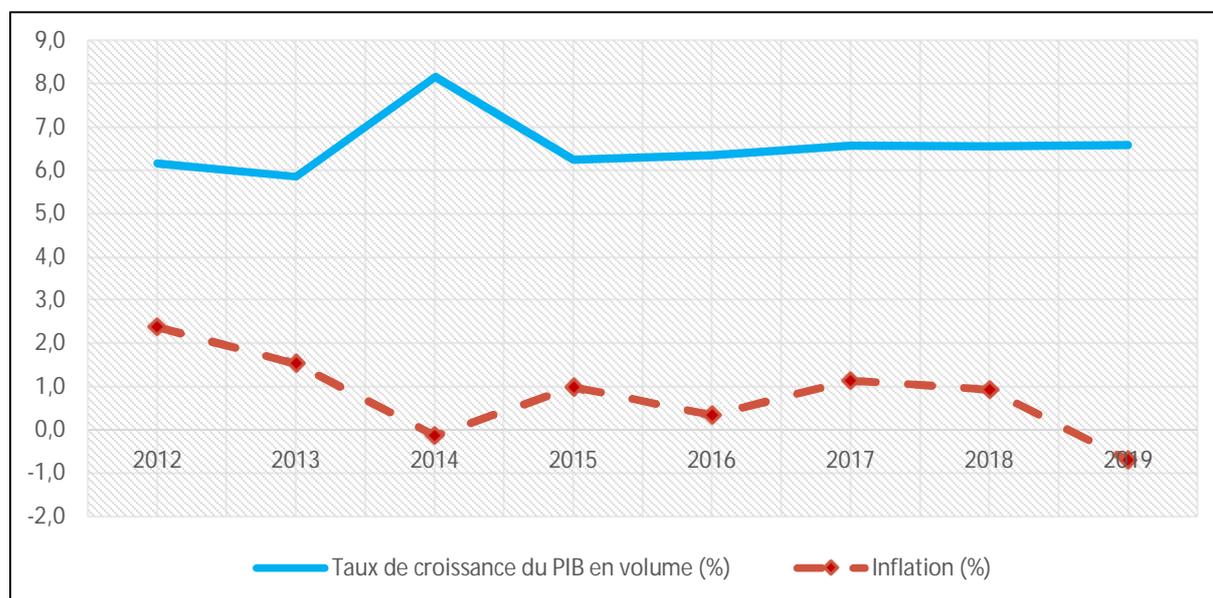
I.2.1. SITUATION ÉCONOMIQUE

Au sein de l'UEMOA, le taux de croissance s'établirait à 6,6%¹ en 2019 comme en 2018. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (7,6%), Burkina (6,0%), Côte d'Ivoire (7,5%), Guinée Bissau (5,1%), Mali (5,6%), Niger (6,3%), Sénégal (6,0%) et Togo (5,3%). Le dynamisme de l'activité économique dans tous les États membres serait portée par la poursuite des bonnes performances de tous les secteurs.

La bonne tenue du secteur primaire serait en rapport avec des conditions pluviométriques favorables et la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les États membres. Au niveau du secteur secondaire, l'activité resterait stimulée par le dynamisme des Bâtiments et Travaux Publics, en liaison avec la poursuite des travaux de construction d'infrastructures de base et les bons résultats obtenus dans les industries extractives. Quant au secteur tertiaire, il serait porté par le commerce (notamment des excédents agricoles), les transports (modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires) et les communications (innovations des sociétés de télécommunication et promotion de nouveaux produits).

Toutefois, les risques liés à la crise sécuritaire dans la zone du sahel constituent de réelles menaces.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation de la zone UEMOA sur la période 2012-2019



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport d'exécution de la Surveillance Multilatérale, décembre 2019.

Au cours de l'année, la sous-région a été marquée par une baisse modérée des prix. Le taux d'inflation est ressorti à -0,7% contre 1,2% en 2018, sous les effets conjugués de l'évolution des cours des produits alimentaires (blé, riz, sucre, lait, etc.) sur le marché

¹ Source : Commission de l'UEMOA, Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale, décembre 2019.

international, du niveau des cours du pétrole et des perspectives de production du secteur agricole dans la région.

Les perspectives pour 2020 indiquent un taux de croissance de 6,6% dans l'Union avec une inflation contenue en-dessous de 3%.

Le projet de création d'une monnaie unique pour la CEDEAO a connu une accélération au cours de l'année 2019. D'importants progrès ont été enregistrés :

- la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de sa 55^{ème} session ordinaire tenue le 29 juin 2019 à Abuja (Nigeria), a réaffirmé une approche graduelle pour la création de la monnaie unique en privilégiant le démarrage avec les États membres qui respecteraient les critères de convergence ; elle a adopté le régime de change flexible assorti d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation et le système fédéral pour la Banque Centrale Communautaire et a retenu le nom « ECO » pour la monnaie unique dont le lancement est prévu pour 2020 ;
- le 21 décembre 2019, lors de sa 56^{ème} session ordinaire à Abuja (Nigeria), la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté le symbole de l'ECO (Ec) et le nom de la future Banque Centrale (Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest) ;

Par ailleurs, dans la zone UEMOA, une importante réforme du Franc CFA a été annoncée par SEM Alassane OUATTARA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA : changement du nom Franc CFA en ECO, arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, fermeture du compte d'opérations et transfert des ressources disponibles dans les comptes de la BCEAO, retrait des représentants français du Conseil d'Administration de la BCEAO, du Comité de Politique Monétaire et de la Commission Bancaire, garantie de convertibilité de la monnaie par la France et maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro.

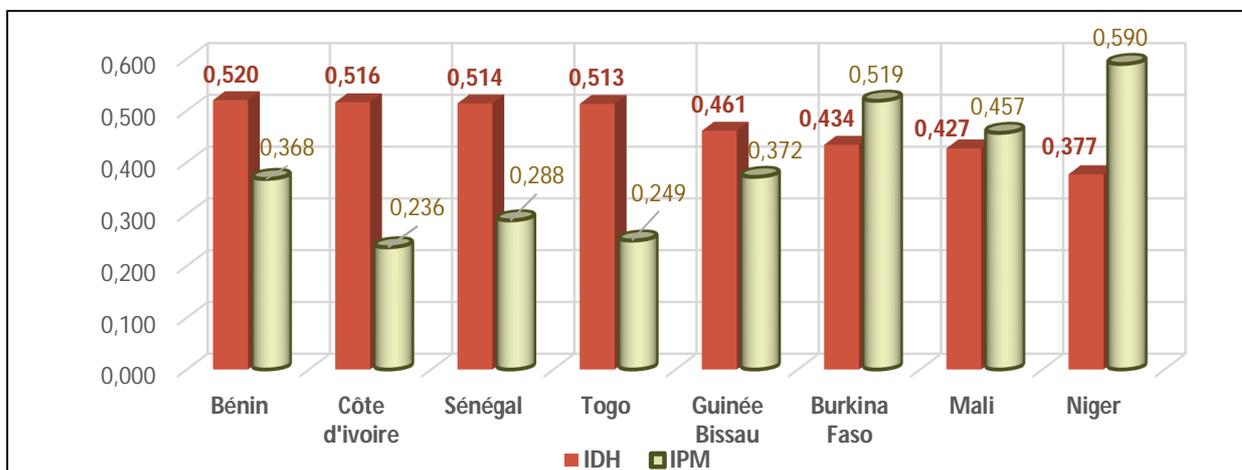
Cette réforme devrait préparer les économies de l'Union à l'avènement de l'ECO, monnaie unique de la CEDEAO.

I.2.2. DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Au sein de l'UEMOA, les progrès obtenus en matière de développement humain sont lents malgré la mise en œuvre de différentes stratégies nationales et régionales de développement. En effet, les Etats membres sont toujours classés parmi les pays à développement humain faible. Toutefois, des avancées ont été enregistrées traduisant une légère amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement, etc.). Par rapport à 2017, les évolutions se présentent comme suit : Bénin (+1,0%), Burkina (+2,6%), Côte d'Ivoire (+4,9%), Guinée Bissau (+1,3%), Niger (+6,5%), Mali (0,0%), Sénégal (+1,8%) et Togo (+2,0%). On note également que les indices de quatre (4) pays de l'Union à savoir le Bénin (0,520), la Côte d'Ivoire (0,516), le Sénégal (0,514) et le Togo (0,513) restent supérieurs à la moyenne des indices du groupe de pays à développement humain faible (0,507) qui englobe trente-six (36) pays ; mais ces indices demeurent en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0,541).

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)² reste aussi élevé dans la zone (cf. graphique 3). Toutefois, des progrès ont été observés pour le Sénégal (-1,7%), le Togo (-0,4%), la Guinée Bissau (-0,3%), le Burkina (-0,2%) et le Niger (-0,2%). Les efforts devraient donc être poursuivis pour une fourniture universelle et efficiente des services sociaux de base aux populations de la sous-région.

Graphique 3 : Niveaux de l'IDH et de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) en zone UEMOA



Source : BOAD sur la base des statistiques du rapport sur le développement humain 2019 du PNUD.

Le rapport 2019 sur le Développement Humain indique que les inégalités de développement humain sont prononcées aussi bien entre pays qu'au sein d'un même pays. Ces inégalités résultent de plusieurs facteurs, notamment l'injustice sociale, le retard technologique, les désavantages en matière de santé et d'éducation et les changements climatiques. Elles affaiblissent la cohésion sociale et ébranlent la confiance des citoyens envers les pouvoirs publics et les institutions. Elles nuisent également aux économies, empêchant les individus de réaliser leur plein potentiel au travail et dans la vie, entravant ainsi la réalisation des Programmes de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport recommande aux pouvoirs publics et aux acteurs du développement de : i) favoriser l'accès à des soins de santé de qualité et à un enseignement de qualité à tous les niveaux, ii) éliminer les inégalités femmes-hommes, iii) favoriser l'accès aux technologies modernes, iv) renforcer la résilience aux chocs climatiques et v) améliorer la productivité des plus défavorisés tout en assurant une meilleure répartition des richesses.

²L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est un indice statistique évaluant la pauvreté dans les pays en développement, créé par un département de l'Université d'Oxford en 2010 et utilisé par le PNUD pour son Rapport sur le développement humain. Il identifie de multiples privations au niveau des ménages, en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie.

II. REALISATIONS DE LA BOAD EN 2019

II.1. TABLEAU D'ENSEMBLE

Au cours de l'année 2019, la Banque a octroyé des financements d'un montant total de 498,2 milliards FCFA, dont 302,3 milliards pour appuyer les efforts de développement des Etats membres et 195,9 milliards FCFA pour accompagner les entreprises publiques et privées de la région. Par secteur, les concours susvisés se répartissent comme suit :

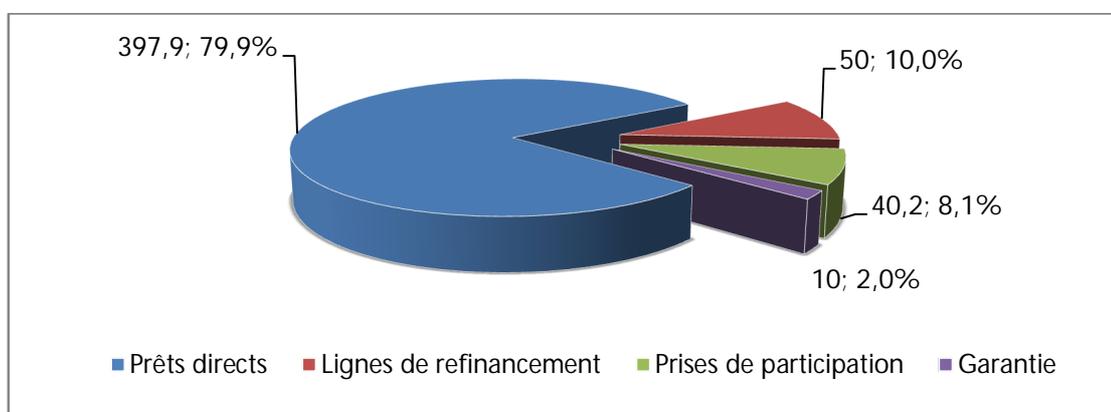
Tableau 1 : Répartition des approbations³ (long, moyen et court termes) par secteur en 2019

	Approbations (Mds FCFA)	Nombre d'opérations	% Approbations
Secteur non marchand (a)	302,3	35	60,7
Secteur marchand (b = i + ii)	195,9	20	39,3
public marchand (i)	7,0	2	1,4
privé (ii)	188,9	18	37,9
Total (a+b)	498,2	55	100,0

Par type de produit, le financement total (498,2 milliards) se décompose comme suit : 410,7 milliards de prêts à moyen et long termes, 35 milliards de prêts à court terme, 40,2 milliards de prises de participation, 10 milliards de garantie et 2,3 milliards sous forme d'avances pour études.

Les prêts directs, d'un montant de 397,9 milliards FCFA (79,9%), contribueront pour l'essentiel au financement de nouveaux projets d'investissement dans les infrastructures de transport et d'énergie, l'éducation, l'assainissement et l'aménagement urbain, le développement des économies locales et les principales filières agricoles de l'Union (cacao, coton, noix de cajou et arachide).

Graphique 4 : Répartition des approbations par type de financement en 2019 (en Mds FCFA)



Les lignes de refinancement s'élèvent à 50,0 milliards FCFA, soit 10,0% des approbations de la période. Elles permettront aux institutions financières nationales d'accroître leurs

³ Y compris les prises de participation.

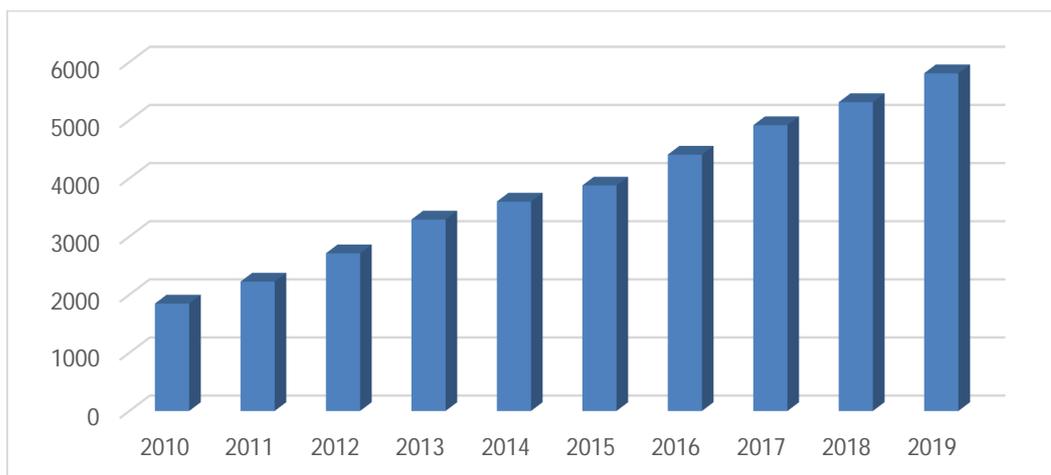
capacités d'offre de produits adaptés aux PME-PMI.

Quatre (04) prises de participations ont été effectuées pour un montant total de 40,2 milliards FCFA en faveur de trois (03) fonds d'investissement et d'une (01) banque commerciale en création. Il s'agit des Fonds Amorçage et Infrastructures pour respectivement 12 milliards FCFA et 26,2 milliards FCFA, du Fonds Africain pour les Énergies Renouvelables (FAER) pour une régularisation de 806 millions FCFA du fait de variations de change et de MANSABANK Côte d'Ivoire pour une participation au capital social de 1,2 milliard FCFA.

Une opération de contre-garantie partielle d'un montant de 10 milliards FCFA a été réalisée en faveur de la Société Générale Côte d'Ivoire (SGCI) pour sécuriser le règlement par Côte d'Ivoire Énergies (CI-Énergies) des achats d'énergies auprès de AZITO, en respect de la convention signée avec l'État de Côte d'Ivoire.

Les nouveaux financements accordés portent le cumul des engagements nets de la Banque à 5 654,7 milliards FCFA au 31 décembre 2019, pour 1 187 opérations. Ces concours globaux ont permis à la Banque de jouer un rôle de catalyseur dans la région en drainant des investissements additionnels d'un montant cumulé de 15 092,6 milliards FCFA, soit un effet de levier de 2,7.

Graphique 5 : Evolution des engagements nets cumulés de la BOAD (en milliards FCFA)



Les financements cumulés en faveur de projets régionaux d'intégration économique s'élèvent à 1 699,9 milliards FCFA, soit 30,1% des engagements à fin décembre 2019.

En ce qui concerne l'arrangement de financement, les diligences menées pour des levées de fonds ont conduit à la mobilisation de ressources d'un montant de 235,1 milliards FCFA au profit de divers mandants.

S'agissant de la préparation de projets, un montant de 2,25 milliards FCFA a été consenti pour la réalisation d'études de faisabilité, portant ainsi le cumul des concours y relatifs à 33,45 milliards FCFA, à fin décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les **décaissements annuels** se sont élevés à 390,4 milliards FCFA, contre 292,5 milliards FCFA en 2018. Le cumul des décaissements ressortait à 3 710,5 milliards FCFA, correspondant à un **taux de décaissement cumulé** de 65,6% (décaissements cumulés / engagements cumulés).

II.2. REALISATIONS PAR AXE STRATEGIQUE

Par axe d'intervention du Plan stratégique 2015-2019, les réalisations sur l'exercice 2019 se présentent comme suit.

II.2.1. ACCÉLÉRATION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE PAR UN FINANCEMENT SOUTENU DES INFRASTRUCTURES

Les actions menées en matière d'intégration portent d'une part, sur le financement de projets relevant des programmes régionaux, et d'autre part, sur le suivi d'activités régionales, en synergie avec les autres institutions communautaires.

A. DÉVELOPPEMENT ET INTERCONNEXION D'INFRASTRUCTURES

Dans le domaine des infrastructures de transport, 97 milliards FCFA de financements ont été octroyés aux Etats pour le développement de six projets régionaux, au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Burkina Faso et au Niger.

- **Dans le sous-secteur du transport routier**, trois projets ont été soutenus par des financements partiels à hauteur de 61 milliards FCFA. Lesdits projets visent (i) le renforcement et l'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo en République de Côte d'Ivoire, (ii) l'aménagement et bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara en République du Bénin et (iii) l'aménagement et le bitumage de la voirie urbaine de Tillabéry en République du Niger. La mise en œuvre de ces projets conduira à la mise en place d'un linéaire global de 320,9 km de voies structurantes qui contribueront à la mobilité, au désenclavement de certaines régions des pays et à la réduction des accidents routiers. Elle permettra ainsi de redynamiser les échanges commerciaux entre les régions au sein des pays concernés et aussi entre les pays de la sous-région.
- **Dans le sous-secteur portuaire**, une contribution complémentaire de 2 milliards FCFA a été apportée dans le cadre de l'extension du port sec de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso qui a déjà bénéficié en 2018 d'un financement de 3,7 milliards FCFA. Ce projet permettra de soutenir la croissance des flux d'échanges entre les pays de la sous-région et les ports maritimes.
- **Dans le sous-secteur aéroportuaire**, des financements d'un montant de 34 milliards FCFA ont été octroyés dont i) 14 milliards FCFA au Niger pour la modernisation de l'aéroport de Niamey et la construction de l'aéroport de Tillabéry, et ii) 20 milliards FCFA à la Guinée Bissau pour la réhabilitation et la modernisation de l'Aéroport International Osvaldo VIEIRA de Bissau. Ces projets permettront la mise aux normes de ces deux aéroports et la construction d'un nouvel aérogare dans la région.

S'agissant du secteur de l'énergie, deux projets ont été financés en Côte d'Ivoire pour un montant global de 29,7 milliards FCFA. Il s'agit du projet d'extension des capacités de la centrale thermique à cycle combiné de la Société AZITO ENERGIE (22,85 milliards FCFA) et celui de construction et exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque par la société KORHOGO SOLAIRE (6,81 milliards FCFA). Ils permettront à la Côte d'Ivoire d'assurer une meilleure couverture des engagements d'exportation d'énergie électrique vers les pays voisins (notamment le Burkina Faso, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Mali) dans le cadre du Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA).

Encadré 1
Atelier régional sur l'énergie solaire (Lomé, les 12 et 13 novembre 2019)

La BOAD a organisé, en partenariat avec la BCEAO et la Commission de l'UEMOA, les 12 et 13 novembre 2019, à son siège à Lomé, un atelier régional sur l'énergie solaire. Cette rencontre fait suite au Forum tenu en 2018 sur le thème : « L'énergie solaire dans l'économie des pays de l'UEMOA : état des lieux, enjeux et politiques », à l'occasion de son 45^{ème} anniversaire.

Ont pris part aux travaux de l'atelier une cinquantaine de participants dont d'anciens ministres ayant assumé des responsabilités dans le secteur, des directeurs généraux de sociétés ou de projets, des responsables d'agences d'énergies renouvelables, des Cadres de ministères de l'énergie, des représentants de partenaires techniques et financiers, des industriels, des centres de formation, ainsi que des dirigeants de PME/PMI œuvrant dans le secteur.

L'objectif de l'atelier était de susciter des propositions concrètes de politiques d'orientations, de cadres réglementaires ou légaux, ainsi que de mesures susceptibles de renforcer la performance des Etats et des économies de l'UEMOA en matière d'énergie solaire.

L'atelier était structuré en trois parties : i) un rappel des recommandations issues du Forum des 45 ans de la Banque tenu en 2018, ii) une esquisse synoptique des cadres règlementaires régissant le sous-secteur des énergies renouvelables dans l'UEMOA et iii) les conclusions des travaux de groupes adoptés en plénière.

Au nombre de 29, les recommandations qui avaient été formulées au cours du Forum de 2018 s'articulent autour de quatre (4) principales thématiques, à savoir : i) gouvernance et cadre institutionnel, ii) renforcement des capacités et capital humain, iii) financement et mobilisation de ressources, iv) développement de l'industrie du solaire.

Au niveau de l'UEMOA, il n'y a pas encore de textes communautaires (Directives ou Règlements) spécifiques à la promotion des énergies renouvelables. Toutefois, les textes communautaires relatifs à la fiscalité et au Tarif Extérieur Commun (TEC) présentent des implications importantes pour la promotion des énergies renouvelables. Il conviendrait de revoir certaines dispositions du TEC, afin de permettre la prise de mesures d'incitation fiscales et douanières par les Etats membres en faveur de l'importation des équipements d'énergies renouvelables et des matières premières utilisées dans la production locale de ces équipements.

En vue d'accélérer le processus de transition énergétique dans les Etats membres, la Commission de l'UEMOA a entrepris l'élaboration d'un projet de texte portant sur les mesures incitatives pour la promotion des énergies renouvelables dans l'Union.

Au terme de travaux adoptés en plénière, des plans d'actions ont été proposés (Cf. annexe 14 du rapport). Ces plans seraient à mettre en œuvre par différents acteurs, notamment les Etats membres, les institutions communautaires (Commission de l'UEMOA et la BOAD), et le secteur privé.

B. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES ET DE PROGRAMMES RÉGIONAUX

En collaboration avec les autres institutions et organes communautaires de l'Union, la Banque contribue à la mise en œuvre de différents programmes régionaux. Les programmes pour lesquels de nouvelles actions ont été menées au cours de l'exercice sous revue sont notamment le Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} FED, le Projet de Centres de Soins Spécialisés de Haut Niveau (PCSSHN) de l'UEMOA et le Plan Directeur de l'Aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO).

Au titre du PIR du 11^{ème} FED, la Banque bénéficie d'un programme de renforcement des capacités de l'UE dont le montant s'élève à 1 250 000 Euros, financé sur le reliquat du Programme d'appui au renforcement des capacités institutionnelles (PARCI) de l'UEMOA-PIR 10^{ème} FED. D'une durée de 18 mois, le programme de renforcement des capacités a débuté en septembre 2019 au sein de la BOAD et vise une mise à niveau des procédures et processus internes, dans l'optique de l'accréditation aux 9 piliers. Aussi, suite aux travaux de la 3^{ème} session du Comité de pilotage du PARCI, tenue les 7 et 8 novembre

2019 au siège de la BOAD, il a été recommandé le recrutement de 2 ou 3 ingénieurs informaticiens pour l'expertise court terme, imputable sur le reliquat des ressources du contrat d'assistance technique. Les termes de référence (TDR) pour le recrutement des informaticiens ont été élaborés par la Banque et le processus suit son cours normal.

Dans le cadre du Projet de Centres de Soins Spécialisés de Haut Niveau (PCSSHN) de l'UEMOA, deux rencontres du cadre de concertation BOAD-Commission de l'UEMOA se sont déroulées respectivement les 12 et 13 septembre 2019 à Ouagadougou et les 27 et 28 novembre 2019 à Lomé. Au cours de la première rencontre, le projet de TDR élaboré par la BOAD a été examiné et les observations ont été recueillies. La seconde réunion s'est assurée que toutes les observations faites en septembre 2019 ont été bien intégrées avant une validation définitive des TDR.

Enfin, en vue de l'opérationnalisation du Plan Directeur de l'Aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO), une Table ronde a été organisée du 16 au 18 juillet 2019 à Abidjan. A l'issue de cette Table ronde, les annonces ci-après ont été faites par les différents partenaires : i) BOAD pour 1 000 milliards FCFA (1,82 milliard USD), ii) JICA pour 400 milliards FCFA (0,73 milliard USD) et iii) Secteur Privé pour 372 milliards FCFA (0,68 milliard USD). D'autres contributions sont attendues. Il est à noter que la Banque a été retenue comme Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue de coordonner les actions de mobilisation des ressources.

En sa qualité de Chef de file des PTF, suite à la mise en place formelle du cadre quadripartite de travail (BOAD, CEDEAO, UEMOA, JICA), la Banque a engagé des échanges avec les Etats concernés par le Plan CACAO, sur des sujets relatifs à la maturité des dossiers, le calendrier de mise en œuvre des opérations, les modalités de financement et la mobilisation des ressources. Par ailleurs, deux réunions ont été tenues avec la JICA à l'issue desquelles, il a été recommandé la mise en place d'une assistance technique au sein de la BOAD pour le suivi du Plan CACAO.

II.2.2. SOUTIEN À LA CROISSANCE INCLUSIVE, À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme les années précédentes, la recherche d'une croissance inclusive et durable a marqué l'action de la Banque au cours de l'année 2019. Ceci s'est traduit par d'importants financements alloués au renforcement des infrastructures de base et à la promotion d'un développement durable.

A. DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE BASE

Des concours d'un montant total de 205 milliards FCFA ont été mis en place pour contribuer dans les Etats membres i) à la réalisation d'infrastructures de désenclavement, de voiries et d'ouvrages d'assainissement, (ii) au soutien de projets sociaux tels que l'habitat social et l'éducation, (iii) à l'électrification des villes et des zones rurales et (iv) à la dynamisation de systèmes économiques locaux favorisant l'inclusion financière.

En matière de voiries urbaines, de routes inter-urbaines et d'assainissement, quatre projets ont été financés, pour un montant global de 92 milliards FCFA. Ils concernent : (i) la construction du contournement sud de Bissau et de la route Bissau-Birla-Nhacra dans le cadre de la Phase d'urgence du projet d'aménagement et de bitumage de 80 km de routes du réseau national prioritaire en Guinée-Bissau (20 Mds FCFA), (ii) l'aménagement et le

bitumage du Tronçon Katchamba-Sadori de la RN7 en République Togolaise (20 Mds FCFA), (iii) la réhabilitation de la route Ouarack-Dahra au Sénégal (22 Mds FCFA) et (iv) la construction de voies et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio au Sénégal (30 Mds FCFA).

Ces projets, représentant un linéaire total de 305,3 km, contribueront à l'amélioration de la mobilité et du cadre de vie des populations, au renforcement de la compétitivité économique des zones concernées grâce à leur désenclavement et à une meilleure exploitation des potentialités économiques des régions ou zones traversées. Par ailleurs, environ 300 kilomètres de caniveaux seront construits dans le cadre de l'assainissement des différentes localités bénéficiant des infrastructures routières.

Concernant l'aménagement urbain, deux concours d'un montant global de 35 milliards FCFA ont été octroyés. Ils serviront à (i) la viabilisation du site de Ouédo pour la construction de 10 849 logements sociaux et économiques dans la Commune d'Abomey-Calavi au Bénin (10 Mds FCFA) et (ii) la construction de 1 085 logements sociaux et économiques à Samanko au Mali (25 Mds FCFA). Ces projets contribueront ainsi à une amélioration des conditions de vie d'environ 158 800 personnes.

Dans le cadre de l'électrification urbaine et rurale, un financement de 7 milliards FCFA a été accordé à l'Etat Togolais pour la construction d'une centrale thermique photovoltaïque de 30 MWc à Blitta. Elle permettra d'approvisionner en énergie électrique, les populations de la ville de Blitta et ses environs, ainsi que les unités industrielles de la zone.

Encadré 2

Projet régional d'électrification hors réseau par des systèmes solaires isolés en Afrique de l'Ouest et du Centre (ROGEP)

Avec l'appui financier de la Banque mondiale et du Fonds pour les technologies propres, le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ECREEE) de la CEDEAO a entrepris de promouvoir le projet ROGEP couvrant 19 pays⁴ dont les pays de la CEDEAO. Le projet vise à favoriser l'accès à un service d'électrification de base aux ménages, MPME, ainsi qu'aux écoles et centres de santé. Les Bénéficiaires sont estimés à environ 1,7 million de personnes. Il s'agira de mettre à la disposition des ménages de kits solaires (20-350 kW) et des MPME, écoles et centres de santé, des solutions sur mesure.

La mise en œuvre du projet favorisera le développement d'écosystèmes commerciaux viables en Afrique de l'Ouest. En particulier, le projet contribuera notamment à : a) identifier les barrières affectant le développement du marché du solaire autonome et sensibiliser les décideurs politiques aux avantages de la suppression desdites barrières ; b) aider les pays à adopter un Tarif Extérieur Commun (TEC) afin de faciliter les échanges transfrontaliers de produits solaires autonomes ; c) élaborer des normes régionales d'assurance qualité des équipements solaires autonomes ; d) renforcer le capital humain à travers la formation en vue de l'acquisition des compétences adéquates et requises pour le développement de l'esprit d'entreprise, qui garantira des services de qualité aux usagers et créera des possibilités d'emplois au niveau local ; e) donner un accès au financement aux entreprises du solaire et aux bénéficiaires de ce secteur d'activité, et apporter un soutien financier aux entrepreneurs et f) mitiger le risque de promotion de ces nouvelles technologies et des nouveaux modèles commerciaux.

La BOAD a été sollicitée pour servir d'intermédiaires financiers entre la Banque mondiale et les banques locales qui financeront des entreprises privées spécialisées dans l'énergie solaire et agréées, pour la

⁴ Benin, Burkina Faso, Tchad, République Centrafricaine, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Nigeria, Niger, Sénégal, Sierra Leone, et Togo.

fourniture de services (équipements et solutions aux utilisateurs finaux). Le projet comprend deux composantes :

Composante 1 : développement d'un marché régional viable de systèmes solaires isolés (57,5 millions USD, soit 33,5 milliards FCFA) mis en œuvre par ECREEE à travers (i) l'amélioration du cadre réglementaire du secteur des énergies solaires, (ii) l'assistance technique et financière à l'entreprenariat et (iii) le soutien aux marchés moins développés ;

Composante 2 : accès au financement des entreprises opérant dans le secteur du solaire (276,2 millions USD, soit 161 milliards FCFA). Ce montant se répartit comme suit : i) ligne de crédit Banque mondiale (140 millions USD, soit 79,961 milliards FCFA), ii) subvention du Clean Technology Fund ou CTF (67,2 millions USD, soit 39,18 milliards FCFA), et iii) participation du secteur privé (69 millions USD, soit 40,02 milliards FCFA).

Au cours de sa 113ème session ordinaire tenue en juin 2019, le Conseil d'Administration de la Banque a approuvé la ligne de crédit de la Banque mondiale ainsi que la gestion du mécanisme de garantie en faveur des banques locales. La ligne de crédit sera rétrocédée aux banques locales sous forme de lignes de refinancement. Quant au mécanisme de garantie (sous forme de subvention), elle est destinée à couvrir 50 à 80% des pertes de crédit liées aux défauts technologiques des équipements du projet. Elle sera logée à la Banque mondiale et gérée par la BOAD.

Dans le domaine de l'éducation, deux projets ont été financés en Côte d'Ivoire à hauteur de 46,0 milliards FCFA. Ils portent sur la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires qui permettront à plus de 175 200 élèves par an de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.

Dans le cadre d'une dynamisation des systèmes économiques locaux, un montant de 20 milliards FCFA a été octroyé au Burkina Faso (en sus des 30 milliards FCFA accordés en 2018), pour le financement de son Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL). Ce concours contribuera à : i) la mise à disposition de kits de développement local intégré, ii) l'arrangement d'une ligne de crédit de 25 milliards FCFA, pour un programme de crédits, iii) le renforcement des capacités de 48 000 unités de productions informelles.

S'agissant de la finance inclusive, un prêt de 5 milliards FCFA a été consenti au Burkina Faso. Il s'inscrit dans un programme d'un coût global de 44,4 milliards FCFA dont l'objectif est d'appuyer l'État burkinabè dans ses efforts d'inclusion financière au profit des populations à faibles revenus, des micros et petites entreprises, à travers les institutions financières, notamment les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), afin de favoriser l'accès au microcrédit à un peu plus d'un million de bénéficiaires.

B. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités ont été poursuivies en vue de l'opérationnalisation de l'accréditation de la Banque auprès des mécanismes financiers de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Avec le Fonds d'Adaptation (FA), la Banque a réalisé les diligences nécessaires pour le lancement des projets approuvés, en relation avec les Etats, notamment : i) le projet de renforcement de la résilience du secteur de l'agriculture face au changement climatique au Niger pour un montant de 9,91 millions USD (4,96 milliards FCFA) ; ii) le projet de promotion d'une agriculture climato-intelligente à l'Est de la Guinée Bissau pour un montant de 9,98 millions USD (4,99 milliards FCFA) et iii) le projet régional de promotion de l'agriculture intelligente en Afrique de l'Ouest pour un montant de 14 millions USD (7 milliards FCFA).

S'agissant du projet de relèvement du niveau de résilience des acteurs vulnérables du secteur agricole de Mandouri au Togo (10 millions USD), les diligences sont en cours en vue de la prise en compte des observations du FA sur le document.

Avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions de POPs⁵ a été définitivement approuvé le 29 août 2019 pour un montant de 17,3 millions USD (8,65 milliards FCFA) sous forme de don.

Au titre du Fonds Vert pour le Climat (FVC), deux projets ont été approuvés en 2019. Il s'agit : i) du projet d'électrification rurale solaire au Mali pour un montant total de 25,9 millions d'euros (16,99 milliards FCFA) sous forme de prêt à taux zéro avec des commissions d'agence de 710 millions FCFA et ii) de la facilité de crédit destinée à accroître les investissements dans le secteur de l'énergie solaire dans les Pays les Moins Avancés (PMA) d'Afrique Occidentale francophone pour un montant total de 57 millions d'euros sous forme de prêt à taux concessionnel et 4 millions d'euros sous forme de don.

En outre, les études de faisabilité du projet de développement et de mise à l'échelle de 1 500 ha d'aménagements hydro agricoles avec des pratiques résilientes au changement climatique au Niger ont démarré. Ces études ont été financées par un don du FVC pour un montant de 439 134 USD (219,6 M FCFA).

Par ailleurs, la Banque a entrepris une étude sur la problématique de l'indemnisation des populations dans le cadre du financement des projets, afin d'y apporter des propositions de solutions. Elle a également procédé à l'actualisation de sa politique environnementale et sociale pour être en phase avec les exigences des normes du groupe de la Banque mondiale et celles des Fonds environnementaux (FVC, FA, FEM).

Concomitamment, ***le Centre Régional de Collaboration (CRC)***, structure mise en place en collaboration avec la CCNUCC, a apporté une assistance à la Banque dans divers domaines, notamment la mobilisation de ressources dédiées à la finance climat, le développement de projets carbone et la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des Etats-parties dans le cadre de l'Accord de Paris.

S'agissant de la mobilisation des ressources, le CRC a obtenu 453 848 euros (297,7 M FCFA) du Ministère Fédéral Allemand chargé de l'Environnement pour la mise en œuvre des activités de l'Alliance Ouest Africaine sur les Mécanismes de marché et la finance climat. Les activités promues par cette Alliance visent, entre autres, à renforcer le plaidoyer de l'Afrique de l'Ouest dans les négociations internationales sur le climat.

Dans le cadre du développement de projets carbone et de finance climat, le CRC a assisté 39 porteurs de projets et parties prenantes. Sept (07) projets dont six (06) de l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et d'Energie Renouvelable (AT2ER) sont passés à l'étape supérieure du cycle de projet dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le Centre développe également avec les pays des outils pour mieux prendre en compte la question liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le développement des projets, à travers l'élaboration des Niveaux de Référence Normalisée (NRN).

Relativement à la mise en œuvre des CDN des Etats, les actions ont essentiellement porté

⁵ Les polluants organiques persistants.

sur : i) le renforcement des capacités par l'organisation d'un atelier sur la mobilisation des ressources climatiques au Togo en octobre 2019, ii) le suivi des activités de l'initiative « Instruments de Collaboration pour une Action Climatique Ambitieuse » au Sénégal et en Côte d'Ivoire avec la perspective de l'étendre aux autres pays de l'UEMOA, iii) la mise en œuvre des diligences relatives à la création d'une Académie de jeunes leaders africains sur la diplomatie climatique.

Enfin, le CRC a participé à l'organisation de la semaine africaine du Climat tenue en mars 2019 à Accra (Ghana), regroupant plus de 3 000 participants. Au cours de cette semaine, la Banque, en collaboration avec le CRC, a lancé la création de la plateforme de financement climatique de la CEDEAO.

Encadré 3

Collaboration BOAD – FVC : financement des premiers projets

A la suite de la signature de l'Accord Cadre d'Accréditation de la Banque auprès du FVC le 03 avril 2017, le Conseil d'Administration dudit Fonds a approuvé en février 2019 les deux (02) premières propositions de financement soumises par la Banque dans le domaine de l'énergie solaire. Il s'agit : (i) du Programme de Promotion des Investissements Privés dans le Secteur des Energies Solaires (PPIPS) en Afrique de l'Ouest, et (ii) du Projet d'Electrification Rurale Solaire (PERS) au Mali. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la promotion des systèmes solaires photovoltaïques visant à accroître l'accès à l'électricité à moindre coût aux populations rurales notamment, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le PPIPS sera mis en place dans six (06) pays d'Afrique de l'Ouest à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Togo. L'objectif du programme est d'améliorer l'accès à une énergie propre et abordable à travers la mobilisation de capitaux privés dans les six (06) pays retenus. Le programme contribuera également à créer un environnement favorable aux investissements privés par des activités de sensibilisation et une assistance technique aux institutions nationales. La mise en œuvre du Programme bénéficiera à environ 2,9 millions d'habitants dans les pays concernés et contribuera à éviter les émissions de gaz à effet de serre estimées à 4,8 millions de tonnes équivalent de CO₂. Le coût total du Programme est de 164 Mds FCFA. Il est financé à hauteur de 24% par le FVC (soit 40 Mds FCFA) à raison de 37,38 Mds FCFA de prêt concessionnel et 2,62 Mds FCFA de don. La BOAD apportera un cofinancement de 40 Mds FCFA pour le bouclage du financement. La participation des promoteurs privés et des banques locales au financement du programme est de 84 Mds FCFA.

S'agissant du PERS, sa réalisation permettra l'électrification rurale de 70 communautés au Mali par des systèmes solaires photovoltaïques isolés et la réduction des émissions de gaz à effet de serre estimées à 1,03 million de tonnes équivalent de CO₂. Les objectifs du projet sont de : i) renforcer les capacités des acteurs engagés dans l'électrification rurale pour l'accélération de l'électrification à base d'énergie solaire ; ii) accroître le taux d'accès à l'électricité des populations rurales à partir des centrales solaires photovoltaïques isolées et iii) soutenir le marché de l'électrification rurale à base du solaire en favorisant l'accès des usagers productifs de l'énergie aux services financiers. Le coût total du projet est de 30,36 Mds FCFA dont 22,47 Mds FCFA pour la première tranche et 7,89 Mds FCFA pour la seconde.

Pour la tranche 1, le financement du FVC approuvé, d'un montant de 17,03 Mds FCFA, est composé d'un don et d'un prêt concessionnel respectifs de 1,08 Md FCFA et 15,95 Mds FCFA, soit environ 76% du coût total hors taxes du projet. Ils serviront à financer entièrement la composante « Renforcement des capacités et Assistance technique », et partiellement les composantes « Etudes techniques détaillées et installation des mini-centrales solaires » et « Gestion du projet ». La BOAD est visualisée pour un cofinancement du projet à travers un prêt de 5,44 Mds FCFA, soit 24%, qui servirait à financer partiellement les deux dernières composantes susvisées.

Pour la tranche 2, le FVC et la BOAD seront sollicités respectivement pour des prêts de 6,35 Mds FCFA et 1,54 Md FCFA.

II.2.3. ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES ETATS, DÉVELOPPEMENT DE L'INGÉNIERIE DU FINANCEMENT ET DES SERVICES

A. PROMOTION DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Dans le cadre de la promotion de projets PPP, les activités ont concerné des chantiers régionaux, la coopération et l'instruction de projets PPP régionaux et nationaux.

Au titre des chantiers régionaux, l'URDPPP a participé en sa qualité de membre du Groupe de Travail PPP de la Commission de l'UEMOA à l'élaboration de la Stratégie et la Directive communautaires sur les PPP. Ces documents ont été examinés à la réunion du Comité des Experts Statutaire de l'UEMOA, tenue du 9 au 13 septembre 2019 à Ouagadougou (Burkina Faso), dans la perspective de leur adoption par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. L'Unité a aussi finalisé la première version du projet de Règlement portant mise en œuvre des projets PPP régionaux en vue de son adoption par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

Par ailleurs, l'Unité a pris part à la réunion du Global Infrastructure Facility (GIF) tenue du 14 au 20 octobre 2019 à Washington et mené des diligences en vue de l'adhésion de la Banque au Consortium pour les Infrastructures en Afrique (ICA). En outre, elle a organisé les 27 et 28 juin 2019 au siège de la BOAD, la 8^{ème} session du Comité Consultatif sur les PPP (CO-PPP⁶). Au cours de la réunion du CO-PPP, le rapport provisoire de l'étude proposant des instruments financiers innovants de facilitation du financement des PPP dans la zone UEMOA a été présenté. Sa validation s'est effectuée lors d'un atelier tenu le 18 septembre 2019 au siège de la BOAD à Lomé.

En ce qui concerne la coopération, l'Unité a manifesté auprès des Unités PPP nationales de l'Union son intérêt à préparer et à développer les projets qui lui ont été soumis pour une évaluation comparative de leur mode de réalisation en Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP) ou en PPP. Elle a également poursuivi le renforcement de ses relations de partenariat avec cinq (05) Fonds Spéciaux et Facilités de Préparation des Projets dans la perspective de mettre en place des mécanismes de facilitation des financements et des garanties pour les projets PPP, notamment le co-financement de la préparation des projets à fort potentiel PPP.

Relativement à l'instruction et à la promotion des projets PPP régionaux et nationaux, la BOAD a poursuivi l'instruction des quatre (04) projets ci-après : i) la construction de Parkings Gros Porteurs (PGP) à la frontière du Bénin et du Togo (Sanvecondji et Hillacondji) ; ii) la construction de Centres de Soins Spécialisés de Haut Niveau (PCSSHN) de l'UEMOA ; iii) la construction d'une centrale solaire de 93 MWc à Bla au Mali et iv) la viabilisation et construction de logements à coûts abordables sur un site de 13 hectares situé à Tonoukouti au Togo.

B. SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'INDUSTRIES ET À L'ÉMERGENCE D'ENTREPRISES D'ENVERGURE RÉGIONALE

En matière de ***développement d'industries et d'émergence d'entreprises d'envergure régionale,*** deux (02) prêts directs, d'un montant global de 29 milliards FCFA, ont été

⁶ Plateforme d'échanges d'expériences en matière de PPP dans l'Union.

octroyés : i) 4 milliards FCFA pour la création d'un complexe agro-industriel avicole par la société AGRO4LIFE à Toumodi en Côte d'Ivoire et ii) 25 milliards FCFA pour la construction d'une centrale thermique en cycle combiné de 65 MW par la Société KEKELI EFFICIENT POWER (KEP) SA à Lomé au Togo.

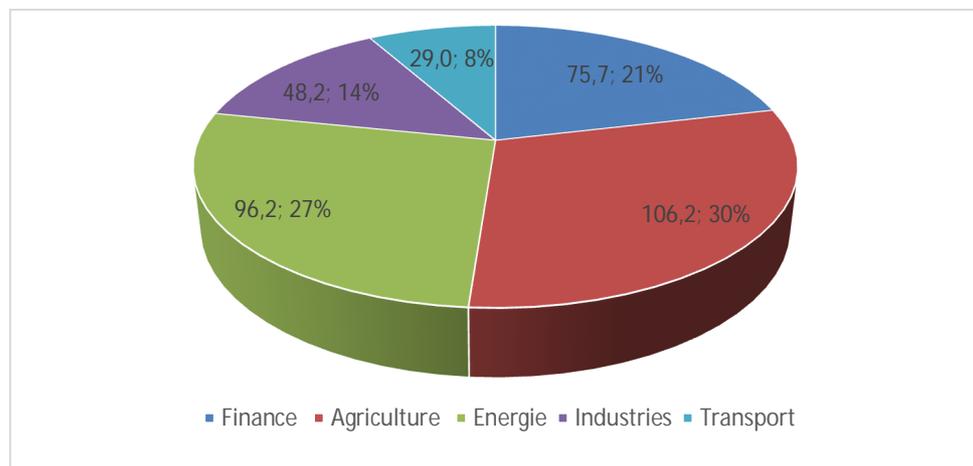
En ce qui concerne les lignes de refinancement, cinq (05) opérations d'un montant total de 50 milliards FCFA, ont été approuvées en faveur d'institutions financières de l'Union. Elles permettront d'accroître les capacités d'offre de produits adaptés aux PME-PMI.

En matière de prises de participation, quatre (04) opérations ont été enregistrées, pour un montant total de 40,3 milliards FCFA. Elles concernent les participations au Fonds d'amorçage de projets d'infrastructures (12 milliards FCFA) et au Fonds infrastructures (26,2 milliards FCFA environ) dans le cadre de l'IREC, la participation au Fonds Africain pour les Énergies Renouvelables (FAER) pour une régularisation du fait de variations de change (806 millions FCFA), et la participation au capital de Banque MANSABANK en cours de création en Côte d'Ivoire (1,2 milliard FCFA).

Concernant les opérations de court terme, cinq (05) concours ont été mis en place, pour un montant total de 35 milliards FCFA au profit de filières agricoles exportatrices. Il s'agit de :

- un prêt de 5 milliards FCFA, en faveur de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) pour le financement partiel de la campagne cotonnière 2018-2019 au Mali ;
- une ligne de crédit de 10 milliards FCFA, au profit de la Banque Nationale pour le Développement Économique (BNDE), pour le refinancement partiel de la campagne arachidière 2018-2019 au Sénégal ;
- une ligne de crédit de 10 milliards FCFA, en faveur de NSIA Banque Côte d'Ivoire pour le refinancement partiel de la campagne cacao 2018-2019 en Côte d'Ivoire ;
- une ligne de crédit de 5 milliards FCFA, au profit de la Caisse Nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) pour le financement partiel de la campagne intrants agricoles 2019-2020 au Sénégal ;
- une ligne de crédit de 5 milliards FCFA en faveur de BGFIBank Côte d'Ivoire (BGFIBank CI) pour le refinancement partiel des concours octroyés au titre de la campagne cajou 2019-2020 en Côte d'Ivoire.

Graphique 6 : Répartition par domaine des financements cumulés de court terme au 31 décembre 2019 (en Mds FCFA)



Les financements à court terme bénéficient à des secteurs stratégiques.

Par ailleurs, une *contre-garantie partielle* de 10 milliards FCFA a été accordée à Côte d'Ivoire Energies (CI-Energies) pour sécuriser le règlement des achats d'énergie en Côte d'Ivoire.

Dans le domaine de **l'arrangement de financements**, 235,1 milliards FCFA ont été mobilisés en faveur de divers mandants, à savoir :

- l'État de Côte d'Ivoire pour le projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires (46 milliards FCFA) ;
- l'Etat Togolais pour les projets d'aménagement et de bitumage du tronçon Notse-Tohoun-Frontière du Bénin et réhabilitation, renforcement et assainissement du Boulevard des armées (11,7 milliards FCFA) ;
- CECO SA pour la réalisation des travaux d'aménagement et de bitumage de 80 km de routes prioritaires en Guinée Bissau (20 milliards FCFA) ;
- MK Construction pour la réalisation des travaux d'aménagement et de renforcement de la route Kanawolo-Korogho en Côte d'Ivoire (50 milliards FCFA) ;
- l'Etat du Sénégal pour le projet de réalisation des travaux de voiries et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio, ainsi que l'équipement d'un building administratif (48,1 milliards FCFA) ;
- ERANOVE pour le projet de construction d'une centrale thermique de 65 MW en cycle combiné au Togo (45,7 milliards FCFA) ;
- l'Etat du Niger, pour la construction de l'échangeur Hamani Diori et l'aménagement de la zone du marché de Katako (13,6 milliards FCFA).

Dans le cadre de l'assistance financière aux Etats membres et à des institutions régionales, la Banque a accordé des subventions d'un montant total de 200,2 millions FCFA. Les activités qui ont bénéficié de ces appuis sont relatives notamment à la participation de certains Etats à la COP 25 (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo), au renforcement des capacités, à l'organisation d'ateliers, de séminaires ou de forums et à la réalisation d'études ou de projets à but non lucratif.

Les concours de la Banque en 2019, en soutien au développement des industries et à l'émergence d'entreprises d'envergure régionale, contribueront à la création d'emplois (au moins 2 000 pendant la phase de mise en œuvre des projets, plus de 52 500 emplois directs, indirects et induits au cours des neuf (09) années suivant la mise en œuvre des projets). Ils permettront également de générer au moins 327,9 Mds FCFA de valeurs ajoutées directes, indirectes et induites, puis de contribuer au renforcement de capacités d'au moins 500 185 personnes à l'horizon 2029 (formation, équipement, etc).

II.2.4. APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE MOBILISATION DE RESSOURCES

Dans le cadre de l'approfondissement du processus de mobilisation de ressources, les principales actions ont notamment porté sur i) la mobilisation de ressources auprès de partenaires et sur les marchés de capitaux et ii) le renforcement de la coopération avec les partenaires.

A. CONVENTIONS SIGNÉES EN 2019

Trois (03) conventions de crédit ont été signées avec les institutions financières suivantes :

- Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) : une troisième ligne de crédit destinée au financement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) d'un montant de 150 millions d'euros, soit 98,4 milliards FCFA ;
- Fonds Vert pour le Climat (FVC) : une ligne de crédit d'un montant de 57 millions d'euros (37,4 milliards FCFA) accompagnée d'une subvention de 4 millions d'euros (2,6 milliards FCFA) ;
- Banque de Développement de la Biélorussie (BDB) : une ligne de crédit d'un montant de 50 millions d'euros, soit 32,798 milliards FCFA, destinée au refinancement de projets dont les biens et services sont d'origine biélorusse.

Une convention relative à une subvention octroyée à la Banque par la KfW dans le cadre du projet de prêts adaptés aux catastrophes naturelles (PACAN), portant sur un montant de 5 millions d'euros, soit 3,28 milliards FCFA, a été signée.

B. CONCOURS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une (01) ligne de crédit de la Banque mondiale et une (01) subvention de Clean Technology Fund (CTF) ont été approuvées par le Conseil d'Administration dans le cadre du projet régional d'électrification hors réseau par des systèmes solaires isolés en Afrique de l'Ouest et du Centre (Projet ROGEP). Elles portent sur des montants respectifs de 140 millions USD (79,961 milliards FCFA) et de 67,2 millions USD (38,427 milliards FCFA).

C. MOBILISATION DE RESSOURCES SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX

Avec la réalisation de son troisième eurobond, la Banque a mobilisé un montant de 830 millions de dollars US, soit 493,6 milliards FCFA, sur une maturité de 12 ans et un taux d'intérêt de 4,70%.

Encadré 4			
3^{ème} émission obligataire de la BOAD sur le marché financier international			
En tenant compte de ses besoins de financement et des conditions favorables sur les marchés financiers, la Banque a procédé à un emprunt obligataire sur le marché financier international.			
L'opération a été notée « investment grade » par les agences Moody's et Fitch, en droite ligne avec la note attribuée à la Banque.			
Pour l'accompagner dans la mise en oeuvre de l'émission, la BOAD a sélectionné après une consultation restreinte, un consortium de 4 banques. L'opération a été réalisée le 15 octobre 2019. Les soumissions retenues proviennent des Etats-Unis, d'Europe y compris le Royaume-Uni, d'Asie et du Moyen-Orient.			
Les principales caractéristiques des trois (03) eurobonds réalisés par la BOAD se présentent comme ci-après :			
Caractéristiques	1^{ère} émission	2^{ème} émission	3^{ème} émission
Montant	750 millions USD	850 millions USD	830 M USD
Prix d'émission	98,927%	98,074%	100%
Rendement	5,75%	5,25%	4,70%
Taux d'intérêt	5,50%	5,00%	4,70%
Durée	5 ans	10 ans	12 ans
Amortissement	In fine	in fine	In fine
Echéances	Semestrielles	semestrielles	semestrielles
Bourse de cotation	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg

La Banque a une fois de plus, réussi à rallonger la maturité de ses ressources tout en améliorant le taux d'intérêt. L'opération a suscité une forte demande de la part des investisseurs internationaux avec un taux de couverture de 301%.

Cette opération a ainsi permis à la Banque de se positionner comme la première banque de développement en Afrique subsaharienne, à l'exception de la BAD, à avoir émis un emprunt international sur une maturité de 12 ans.

Pour se prémunir contre le risque de change, la Banque a procédé à une opération de couverture dès la réalisation de l'émission.

D. RESSOURCES DE BONIFICATION

Depuis décembre 2015, la Banque a obtenu du Conseil des Ministres de l'Union, la mise en place d'un mécanisme de bonification pour ses financements concessionnels. En 2019, ce mécanisme a été abondé à hauteur de 28 milliards FCFA (dont 3 milliards de la BOAD), ce qui porte le cumul des ressources de bonification à 109,2 milliards FCFA sur les quatre dernières années (2016-2019).

E. COOPÉRATION ET PROMOTION DE PARTENARIATS

Avec ses partenaires traditionnels⁷, la Banque a poursuivi les échanges en vue de mobiliser davantage de ressources financières et techniques pour ses activités opérationnelles.

Dans ce cadre, la première édition des journées bilatérales KfW-BOAD a été organisée à Francfort (Allemagne) dans l'optique, d'une part, de renforcer les liens de coopération par le partage d'expériences et, d'autre part, de rechercher les voies et moyens pour consolider la collaboration dans les domaines identifiés.

La Banque poursuit également les échanges avec la KfW pour la création d'un Fonds dédié à la transformation digitale en Afrique de l'Ouest, à l'initiative du gouvernement Allemand. Ce Fonds devrait aider les administrations nationales à développer leurs systèmes informatiques en vue d'améliorer leur productivité et les prestations en faveur des populations.

Le Programme d'Assistance Technique Climat de l'AFD auprès de la BOAD a été lancé le 25 novembre 2019 à Lomé. Il a pour ambition d'intégrer le climat (adaptation et atténuation) dans les opérations de la Banque. De manière spécifique, il s'agira d'élaborer une nouvelle stratégie environnement et climat, de développer des outils d'intégration du climat, de faire la cartographie climat du portefeuille, d'identifier et préparer des projets climat intégrateurs.

Par ailleurs, l'institution se prépare à l'audit des 9 piliers, dans le but d'être éligible à la gestion indirecte des ressources de l'Union Européenne. Dans ce cadre, elle bénéficie d'un programme de renforcement des capacités avec l'assistance technique de l'Union Européenne. L'accréditation donnera plus de crédibilité à la Banque et lui permettra de tirer pleinement profit du mécanisme de mixage prêts-dons dans le cadre du Plan européen d'investissement extérieur (PIE), avec des taux de sortie plus favorables sur les prêts consentis à ses Etats membres.

⁷ La BAD, l'AFD, la KfW, la Banque mondiale, le Groupe de la BID, le Fonds d'Abou Dhabi et la BADEA.

II.2.5. MISE EN PHASE DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE

A. SÉCURITÉ JURIDIQUE DES OPÉRATIONS

Les principales actions ci-après ont été réalisées dans le cadre du **renforcement de la sécurité juridique** des opérations :

- une veille réglementaire, afin d'aligner les activités de la Banque sur les référentiels normatifs applicables aux institutions financières internationales ;
- une gestion des sûretés, notamment par la poursuite de la revue globale et de l'évaluation des couvertures prises par la Banque dans les différents pays de l'UEMOA ;
- des diligences juridiques en vue de l'assainissement du portefeuille des prêts déclassés ;
- une relecture du dispositif de vérification de la conformité environnementale et sociale, ainsi que du règlement des griefs de la BOAD, qui constitue l'un des mécanismes de gestion structurée et continue des risques ainsi que de gestion des impacts environnementaux et sociaux liés aux projets financés par la Banque ;
- une relecture du manuel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- une formation continue du personnel de la Banque sur les procédures LAB ;
- une formation des membres du Conseil d'Administration sur la gouvernance.

Dans l'optique d'une mise en **conformité du dispositif de gestion des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme**, avec les recommandations régionales et internationales en la matière, une version actualisée de la Politique de sécurité financière de la Banque a été adoptée par son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, l'institution a élaboré une note sur la problématique de **l'indemnisation des populations affectées (PAP) dans le cadre du financement des projets**. Celle-ci intègre des propositions de solutions dont l'actualisation des textes réglementaires relatifs à l'expropriation des PAP.

B. ACTION MARKETING ET COMMUNICATION

En matière de communication, la Banque a élaboré et mis en œuvre une stratégie de présence dans les médias, articulée autour d'un mix-média reposant sur l'utilisation concomitante et complémentaire de supports de qualité et de très forte notoriété dans les secteurs de la presse écrite, des médias audiovisuels sous régionaux et internationaux, de l'affichage traditionnel en grand format, du site internet de l'Institution et de ses comptes sur les réseaux sociaux. L'objectif de cette approche était d'affiner et intensifier la diffusion de l'information sur la gouvernance, les activités et les missions de l'Institution en direction de ses cibles dans la zone UEMOA et de ses partenaires à l'international. Ceci a permis de donner un écho médiatique de qualité à l'actualité de la Banque.

Par ailleurs, tous les mois, l'Institution réalise et diffuse sur une chaîne de télévision francophone internationale, des reportages sur les projets qu'elle a financé et leurs impacts sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

En outre, la Banque a procédé à la consolidation de sa communication digitale par l'optimisation de la visibilité, la mise aux normes de ses canaux digitaux et l'affinement de sa stratégie éditoriale sur les réseaux sociaux.

Elle a également piloté l'organisation de deux séminaires itinérants d'informations sur ses normes fiduciaires à Cotonou (Bénin) et à Lomé (Togo).

Dans le domaine du marketing, la Banque a poursuivi la promotion de ses produits et services, à travers des participations à des salons, foras et autres rencontres thématiques.

Elle a entamé l'élaboration d'une base de données de prospects destinée aux structures opérationnelles, avec pour objectif d'affiner les profils de grandes entreprises pour y déceler des opportunités d'affaires. De même, elle a poursuivi les travaux sur la mise en place d'indicateurs à des fins de suivi-évaluation de l'impact des journées promotionnelles organisées dans les pays de l'UEMOA.

C. RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la modernisation de la politique de gestion des ressources humaines, la Banque a renforcé la mise en œuvre du dispositif de fixation d'objectifs et d'évaluation des performances du personnel, de gestion des talents. Elle a également mené des actions de formation individuelles ou collectives ciblées visant un renforcement des capacités.

Au 31 décembre 2019, l'effectif global était de 310 agents, dont 297 agents au titre de l'effectif opérationnel, 08 agents en détachement et 05 agents en disponibilité.

Tableau 2 : Effectif opérationnel de la BOAD de 2017 à 2019

Catégorie	Effectif au 31.12.2017	Effectif au 31.12.2018	Effectif au 31.12.2019
Personnel professionnel	164	171	180
Personnel d'appui	112	125	117
TOTAL	276	296	297

L'évolution de l'effectif opérationnel au titre de l'exercice 2019 s'explique par la mise en œuvre du plan pluriannuel de GPEC. Ce plan, élaboré sur la base du plan stratégique 2015-2019, prend en compte (i) le renouvellement des effectifs, (ii) les besoins exprimés par les structures, (iii) ainsi que des besoins de compétences spécifiques nécessaires pour la gestion de nouvelles activités.

L'exercice sous revue a enregistré 23 entrées dont 17 recrutements, un (01) retour de disponibilité, deux (02) retours de détachement et trois (03) changements de statut contre 22 départs tous motifs confondus, soit une évolution de l'effectif opérationnel d'un (01) agent par rapport à l'exercice 2018. Il convient de préciser que 12 des 17 recrutements ont concerné la confirmation de stagiaires issus du programme « Jeunes Gradués » lancé en 2017 et visant à assurer la relève des effectifs.

D. GESTION DU PATRIMOINE, SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

En ce qui concerne la gestion du patrimoine, les actions ont porté sur le cadre de travail et la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique. L'amélioration du cadre de travail s'est poursuivie à travers l'entretien courant des installations, les travaux de rénovation et de mise à niveau des installations techniques. Les conclusions d'une étude prospective réalisée en 2019 permettront d'assurer une gestion plus intelligente des installations et une meilleure planification de l'évolution du patrimoine, à moyen et long termes.

L'opérationnalisation du programme d'efficacité énergétique s'est poursuivie avec la mise en service le 04 novembre 2019, d'une centrale solaire de 150 kWc en injection directe. L'énergie propre produite durant les mois de novembre et décembre 2019 a permis de couvrir environ 8,7% de la consommation électrique.

Au niveau de l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, les travaux relatifs à la première phase de l'extension des systèmes de sécurité incendie, de vidéosurveillance, de radicommutation, du géolocalisation du parc automobile et de contrôle d'accès ont été réceptionnés, après un contrôle technique.

La formation des usagers de la Banque s'est poursuivie, avec 96 prestataires formés à la sécurité incendie et aux premiers secours. Trente (30) agents de la Banque ont passé avec succès le brevet national de secourisme et le certificat d'équipier de première intervention en sécurité incendie et premiers secours.

E. SUIVI-ÉVALUATION DES OPÉRATIONS ET GESTION DU SAVOIR

En matière d'évaluation rétrospective de projets, les activités de la Banque ont porté sur l'évaluation de portefeuille-pays dans deux (02) pays, à savoir le Togo et le Bénin sur la période 2000 à 2015. Au Togo, il s'est agi de finaliser et de soumettre au Conseil d'Administration les rapports de l'évaluation de portefeuille des projets publics financés par la Banque. Au Bénin, six (06) rapports sectoriels (énergie, routes, assainissement, adduction d'eau potable, agriculture et microfinance) et un (01) rapport de synthèse ont été élaborés et validés au cours d'un atelier, organisé au dernier trimestre de l'année 2019.

Concernant les évaluations d'impact et thématiques, la Banque, en partenariat avec l'International Initiative for Impact Evaluation (3ie), a poursuivi les travaux de la phase finale des évaluations d'impacts du projet d'aménagement hydro agricole de M'Bahiakro en Côte d'Ivoire et du projet de Développement Agricole de Matam, Phase 2 Extension, au Sénégal. En outre, la Banque a entrepris la collecte de données et l'analyse de la rentabilité des comptes d'exploitation et de l'efficacité technique de cent-un (101) riziculteurs bénéficiaires du Projet d'aménagement hydro agricole de la Basse Vallée du fleuve Mono (PBVM) en République Togolaise. Elle s'est également engagée dans l'élaboration d'une méthodologie permettant d'estimer des impacts (globaux et intégrateurs) de ses financements, à travers le modèle d'Equilibre Général calculable (MEGC) et le modèle de gravité. Une première application du MEGC a été initiée avec l'économie béninoise en estimant les impacts des financements de la Banque au Bénin sur la période 2009-2018.

Au niveau du suivi-évaluation des projets, la Banque a entrepris la collecte d'indicateurs et leur traitement à travers des tableaux et graphiques, en vue de produire des notes d'analyse spécifiques. Dans ce cadre, des analyses ont été réalisées sur les taux d'exécution physique et les délais consommés par les projets de développement financés. En outre, des fiches sur des indicateurs de résultats de développement des projets ont été élaborées à l'attention de divers partenaires (BAD, AFD, KFW, etc.).

Par ailleurs, conformément à la Politique de l'évaluation des résultats de développement des projets, il a été initié au sein de la Banque des séances de capitalisation en vue de partager les enseignements majeurs du suivi-évaluation. Ces séances ont été l'occasion d'une part de faire le point de la mise en œuvre des recommandations des évaluations rétrospectives, et d'autre part, de présenter la base de données des évaluations.

En matière de gestion du savoir, la Banque a poursuivi le renforcement de son dispositif de veille. À cet effet, la veille sur les contreparties a été consolidée avec la finalisation du paramétrage de la liste des clients de la Banque. En outre, la Banque a poursuivi le programme de dématérialisation de ses archives avec le traitement physique et l'archivage numérique des dossiers des structures, de même que les travaux préparatoires à la mise en place d'un Système de Gestion Electronique des Documents et des Données (GEDD).

F. GOUVERNANCE, SYSTÈME DE CONTRÔLE ET GESTION DES RISQUES

L'année 2019 a été marquée par un renforcement de la gouvernance de la Banque et la poursuite de la modernisation des outils de gestion.

Conseil d'Administration : toutes les réunions ordinaires du Conseil d'Administration se sont tenues comme prévu. Elles ont permis à cet organe d'approuver, entre autres dossiers, ceux relatifs à l'arrêté des comptes de l'exercice 2018, au budget-programme 2020-2022 et à la politique RSE de la Banque.

Conseil des Ministres de l'UMOA : près de huit sessions du Conseil des Ministres de l'UMOA se sont tenues, dont cinq ordinaires et trois extraordinaires. Au cours de ses réunions ordinaires, le Conseil des Ministres a examiné et approuvé, entre autres dossiers, le Rapport annuel 2018 et les comptes annuels de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Audit interne et Contrôle financier : conformément au programme d'activités approuvé par le Comité d'Audit, des audits ont été réalisés sur les processus internes et sur les projets en exécution dans les Etats membres. Les recommandations formulées permettent de renforcer le système de contrôle interne, la maîtrise des risques et l'amélioration du processus d'exécution des projets.

Toutes les opérations d'acquisition de biens et services, ainsi que de décaissement de fonds, ont fait l'objet de contrôles de conformité et de régularité.

Par ailleurs, la mise à jour des outils d'audit interne a été poursuivie à la lumière de l'évolution des normes internationales et des bonnes pratiques en la matière. Dans le cadre du programme d'assurance et d'amélioration continue (PAAQ), les prestations d'audit interne ont fait l'objet d'une évaluation externe (évaluation par les pairs).

Comité d'Audit de la Banque : le Comité d'Audit a tenu ses trois réunions ordinaires au cours desquelles il a examiné : i) les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018, de même que le rapport du Commissaire aux Comptes relatif auxdits états, ii) les états financiers intermédiaires au 30 juin et au 30 septembre 2019, iii) la situation du portefeuille au 30 septembre 2019 et iv) le bilan des activités 2019 et le projet de programme d'activités de l'Audit interne au titre de l'exercice 2020, qu'il a approuvé.

Contrôle externe : le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS (PWC)-CI, en sa qualité de Commissaire aux Comptes, a certifié sans réserve, les comptes de l'exercice 2018 de la Banque, du FDC et du FDE. Ces comptes ont été approuvés par le Conseil des Ministres. PWC-CI dont le mandat est arrivé à son terme, a été remplacé par le Cabinet KPMG Togo, pour un mandat de trois ans couvrant les exercices 2019 à 2021. Ce dernier a procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires au 30 juin 2019, conformément à la norme IAS 34 du référentiel comptable IFRS.

Éthique, prévention et lutte contre la fraude et la corruption : la Banque a poursuivi la

consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption. Dans ce cadre, elle s'est engagée à partir de 2019 dans un projet d'évaluation dudit dispositif afin de s'aligner sur les meilleurs standards. L'objectif à terme est de doter la Banque de moyens modernes pour lutter efficacement contre la fraude et la corruption aussi bien dans les opérations, que dans les activités d'exploitation quotidienne.

Contrôle des marchés : ce contrôle a concerné aussi bien les marchés financés dans le cadre des opérations de la Banque que les acquisitions internes. Des sessions de formation ont été organisées sur les procédures de passation de marché de la Banque au profit des acteurs de la chaîne de commande publique de trois (03) Etats membres (Togo, Côte d'Ivoire et Guinée-Bissau). Les autres pays de l'Union ont bénéficié des mêmes formations au cours des années antérieures. Par ailleurs, la Banque a régulièrement pris part aux travaux de l'Observatoire régional des marchés publics (ORMP), organe de surveillance multilatérale de la commande publique au sein de l'Union dont elle est membre.

Gestion axée sur les résultats et les performances : les activités de suivi de la performance de la Banque ont été assurées sur la période avec l'animation des outils y relatifs et la production régulière des reporting. Des notes d'analyses des indicateurs clés ont été périodiquement élaborées pour le suivi des performances globales et par centre de responsabilité. De même, la production des notes de gestion comptable analytique a permis d'évaluer et de suivre les performances par centre de profit, par secteur d'activité et par produit.

Les principaux piliers de ce système de gestion axé sur les résultats (budget-programme, évaluation des performances, réseau de tableaux de bord et comptabilité analytique de gestion) sont consolidés dans une dynamique d'amélioration continue et de renforcement de la culture de la performance au sein de la Banque.

Gestion des risques : les activités d'amélioration du cadre de gestion des risques de crédit, financiers et opérationnels, ont été poursuivies. En vue d'un alignement sur les standards internationaux et bonnes pratiques, la Banque a procédé à une modernisation de ses outils de gestion des risques, notamment à travers l'élaboration d'un cadre d'appétence aux risques (RAF : Risk Appetite Framework) et d'un modèle de capital économique, en cours d'adoption. De même, la Banque a procédé au renforcement de sa gestion des risques opérationnels, notamment par la mise à jour de la cartographie y relative en vue de prendre en compte les évolutions organisationnelles de l'institution. Par ailleurs, suite à son adhésion au Consortium GEMs (Global Emerging Markets), elle a engagé les travaux visant à disposer des informations nécessaires pour l'alimentation de la base de données dudit Consortium.

G. MODERNISATION ET SECURISATION DU SYSTEME D'INFORMATION

Au cours de l'exercice, la Banque a mené des actions visant à poursuivre la modernisation et la sécurisation de son système d'information.

Au plan de la modernisation, le réseau informatique a été renforcé avec une augmentation de la bande passante, en vue de fluidifier les échanges entre les sept (07) Missions Résidentes et le siège. Des diligences ont été entreprises pour améliorer et sécuriser l'accès des missions résidentes aux applications du siège.

En outre, la Banque a consolidé les acquis relatifs à l'exploitation des modules SAP en production (Ressources Humaines, Approvisionnement, Finance et Contrôle de Gestion).

Elle a également procédé à l'automatisation de certains processus RH.

S'agissant de la Sécurité du Système d'Information, la Banque a obtenu le maintien de la certification ISO 27001, suite à l'audit de renouvellement qui s'est tenu au Siège du 9 au 13 décembre 2019, après un premier cycle de certification de trois (3) ans. Ce maintien de la certification a été rendu possible par la veille sécuritaire et technologique permanente du système d'information, les séances de sensibilisation des usagers de la Banque à la sécurité du système d'information, les audits internes du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et la formation des agents en charge du maintien de la certification.

Enfin, au plan de la continuité d'activités, le projet d'actualisation du dispositif du Plan de Continuité d'Activité (PCA) s'est poursuivi. En parallèle, le projet de télésauvegarde a été mis en œuvre dans le cadre de la modernisation du système de sauvegarde de la Banque. Les tests annuels de reprise informatique et de repli utilisateurs se sont déroulés avec succès, et la Banque a maintenu en conditions opérationnelles le dispositif PCA existant.

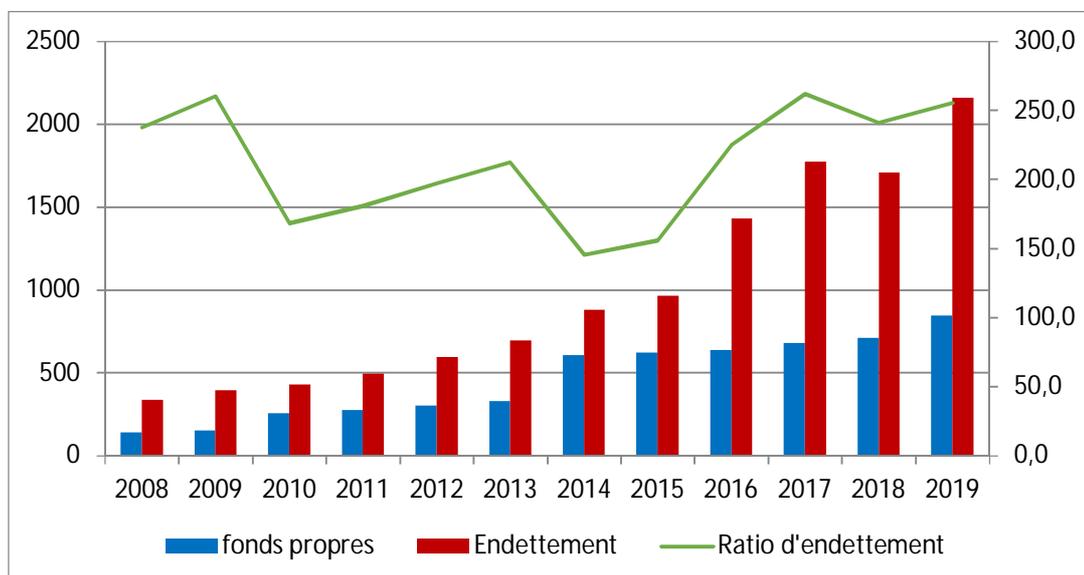
H. GESTION FINANCIERE

Pilotage financier : les diligences réalisées ont notamment porté sur la sélection d'une solution informatique dédiée. La phase d'implémentation de la solution a été lancée au cours du dernier trimestre de l'année 2019 et devrait s'achever au premier semestre 2021. Les évolutions attendues de l'outil de pilotage financier sont notamment l'optimisation de la gestion financière et de la gestion des risques de l'Institution, au regard des défis liés à la complexification de ses activités et à l'alignement de ses pratiques sur les standards internationaux.

Situation financière : le total du bilan de la Banque est passé de 2 568,2 milliards FCFA au 31 décembre 2018 à 3 110,4 milliards FCFA au 31 décembre 2019.

La situation financière de l'institution reste saine et est notamment marquée par une structure financière équilibrée. A fin décembre 2019, les fonds propres représentaient environ 27,2 du total du bilan et le rapport « encours des emprunts / fonds propres » (ratio d'endettement) ressortait à environ 255,1%, pour une norme statutaire de 300%.

Graphique 7 : Evolution des fonds propres, de l'endettement (Mds FCFA) et du ratio d'endettement



Les éléments caractéristiques ci-après marquent notamment l'exploitation :

- une prépondérance des produits des prêts, lesquels constituent l'activité principale de l'institution (77,3% des produits budgétaires réalisés) ;
- un coût globalement maîtrisé des ressources d'emprunt (3,83% en moyenne, ressources de marché et ressources concessionnelles réunies);
- un niveau de produit net bancaire qui s'établit à 69,7 milliards FCFA au 31 décembre 2019 contre 54,3 milliards FCFA au 31 décembre 2018 ;
- une gestion prudente de la trésorerie, conformément à la politique de liquidité ;
- la poursuite d'une politique prudente de provisionnement, liée à la situation de certains projets marchands.

Le taux brut de dégradation global du portefeuille est ressorti à 2,97% à fin décembre 2019 contre 2,21% à fin décembre 2018. La Banque entend poursuivre ses actions relatives au suivi et à l'amélioration de la qualité du portefeuille.

L'exploitation continue d'enregistrer des résultats positifs, en dépit des pertes de marges "embarquées" depuis plusieurs années, du fait de l'absence de ressources concessionnelles pérennes. Le bénéfice net à fin 2019 ressort à 26,8 milliards FCFA contre 18,2 milliards FCFA au 31 décembre 2018. Le résultat ainsi dégagé vient en renforcement des fonds propres de l'institution.

La Banque continuera de veiller à la maîtrise de ses charges, afin de maintenir une offre de taux attractifs, conformes aux exigences du financement du développement.

Il convient d'indiquer par ailleurs que le ratio d'adéquation des fonds propres s'établit à 24,47% (contre une norme internationale de 8% au minimum). Le niveau des fonds propres reste en adéquation avec celui des risques portés par la Banque. Au demeurant, la mise en œuvre des recommandations pratiques de l'étude sur le renforcement des moyens d'intervention de l'institution, à partir d'une consolidation de l'adéquation de ses fonds propres permettra à la Banque de consolider davantage sa solvabilité ainsi que la qualité de son crédit.

THEME DE L'ANNEE :

**MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE RESPONSABILITE
SOCIETALE DES ENTREPRISES AU SEIN DE LA BOAD**

INTRODUCTION

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une opportunité pour soutenir un développement durable et inclusif. Le concept est né dans les années 1960 suite aux demandes émanant d'associations écologiques et humanitaires qui exigeaient une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises. Ainsi, la RSE se définit comme une démarche selon laquelle les entreprises prennent en compte, sur une base volontaire, les enjeux sociaux, éthiques et environnementaux dans leurs activités, ainsi que leurs interactions internes (salariés, dirigeants, actionnaires) et externes (fournisseurs, clients, autres).

La BOAD accompagne la mise en œuvre des programmes d'investissements des Etats membres en contribuant au financement de projets de développement qui améliorent les conditions de vie des populations de la sous-région. Ses missions statutaires sont donc intrinsèquement liées aux exigences du développement durable et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Toutefois, l'institution est confrontée, dans le cadre de ses activités internes comme externes, à des défis sociaux (changement climatique, demande de transparence et d'éthique, etc.) et aux attentes de plus en plus nombreuses et exigeantes de ses Parties prenantes sur lesdits défis.

En vue d'une meilleure prise en compte de ces défis dans la mise en œuvre de sa mission de développement, la Banque a pris l'initiative de s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

A cet effet, elle s'est fait accompagner par un cabinet international pour la réalisation d'études sur le sujet. L'objectif poursuivi est d'intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques dans ses activités, ainsi que dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes. Il s'agit en particulier de : i) adresser les impacts induits par ses activités sur son écosystème, ii) mesurer et évaluer l'impact desdites activités en matière environnementale et sociale, iii) identifier les risques auxquels la Banque est confrontée dans le cadre de ses activités tout en prenant les mesures idoines pour y faire face et, iv) améliorer la réputation et la notoriété de l'institution vis-à-vis des parties prenantes.

La démarche RSE de la BOAD, proposée à l'issue de l'étude, a été adoptée par son Conseil d'Administration en décembre 2019, ouvrant ainsi la voie à la phase d'implémentation.

Cette seconde partie du rapport annuel de la BOAD est consacrée à une présentation succincte de la démarche. Elle s'articule autour des principaux points ci-après : i) la politique RSE, ii) la stratégie RSE et iii) la déclinaison opérationnelle de la RSE à la BOAD.

I. LA POLITIQUE RSE DE LA BOAD

L'élaboration de la politique RSE a nécessité la mise en œuvre de deux (2) tâches importantes :

- i) **L'évaluation de la maturité RSE de la Banque selon les exigences de la norme ISO 26 000** (telle que déclinée par le label Lucie),
- ii) **L'identification des thématiques de la RSE qui sont prioritaires pour la Banque et pour ses parties prenantes.**

Encadré

La norme internationale ISO 26 000

La norme internationale ISO 26 000 a été élaborée par un groupe de travail d'environ 500 experts. Elle a été publiée en 2010 au terme de cinq (05) années de négociations entre un très grand nombre de parties prenantes dans le monde entier. Des représentants des gouvernements, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail ont été impliqués dans son élaboration. Elle représente donc un consensus international.

Elle donne des lignes directrices (non des exigences) aux entreprises et aux organisations, quelle que soit leur taille ou leur localisation, pour opérer de manière socialement responsable. Cela signifie que les entreprises doivent agir de manière transparente afin de contribuer à la bonne santé et au bien-être des populations au sein d'une société. **Il convient de noter que le respect de cette norme ne conduit pas à une certification donnée, contrairement à d'autres normes très connues de l'ISO.**

S'agissant des lignes directrices, elles portent sur le développement des points ci-après : i) les concepts, termes et définitions relatifs à la responsabilité sociétale, ii) les origines, les orientations et les caractéristiques de la responsabilité sociétale, iii) les principes et pratiques en matière de responsabilité sociétale, iv) les questions centrales et les domaines d'action de la responsabilité sociétale, v) l'intégration, la concrétisation et la promotion d'un comportement responsable dans l'ensemble de l'organisation, et à travers ses politiques et pratiques, dans sa sphère d'influence, vi) l'identification des parties prenantes et le dialogue avec elles, vii) la communication sur les engagements, les performances et autres informations concernant la responsabilité sociétale.

En somme, la norme permet de clarifier la notion de responsabilité sociétale, d'aider les entreprises et les organisations à traduire les principes en actes concrets, et de faire connaître les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale, dans le monde entier.

La politique est constante dans le temps. Elle permet de décomposer la RSE en piliers et en domaines d'actions et ainsi d'avoir une vision organisée des sujets sur lesquels la Banque agit au titre de la RSE.

L'ambition de la BOAD est de créer de la valeur soutenable pour toute la sous-région.

Pour ce faire, la politique RSE s'appuie sur cinq (5) piliers :

- i) **la Gouvernance** : le but de ce pilier est d'intégrer la RSE dans la stratégie de la BOAD et dans toutes ses activités conformément aux exigences de la norme ISO 26000 et en contribuant aux ODD.
- ii) **les Territoires et Droits de l'Homme** : ce pilier vise à contribuer au développement des territoires en dialoguant avec les parties prenantes et en veillant au respect des Droits de l'Homme.
- iii) **l'Environnement** : il vise à contribuer à la lutte contre le changement climatique dans les projets financés tout en réduisant l'impact environnemental de la BOAD grâce à un système de management efficace.
- iv) **les Clients et Partenaires** : ce pilier a pour but de prendre en compte les attentes des clients et fournisseurs de la BOAD mais aussi de promouvoir en parallèle la RSE dans leurs pratiques, par des exigences croissantes.
- v) **le Capital humain** : il a pour but d'entretenir et d'améliorer l'environnement de travail au sein de la BOAD en permettant à tous de développer leurs compétences.

Ces différents piliers sont ci-dessous décrits au regard des domaines d'action associés.

- **Pilier 1 : la gouvernance responsable de l'institution**

La gouvernance est un pilier majeur de la politique Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elle doit montrer que les dirigeants mettent en œuvre les principes du développement durable à tous les niveaux dans leur structure.

La prise en compte, au sein du comité de direction et du conseil d'administration, des questions sociales et environnementales, est, en effet, cruciale. Sans cela, les entreprises n'ont pas les marges de manœuvre suffisantes pour traiter ces questions.

Il est, par ailleurs, difficile pour une organisation, de réussir la mise en œuvre de la RSE sans l'engagement de ses dirigeants.

C'est pourquoi, la BOAD a décidé au titre de sa gouvernance responsable de :

- intégrer l'ISO 26000 et la contribution aux ODD dans sa stratégie,
- apporter une attention particulière à la prise en compte de l'éthique dans ses décisions,
- gérer tous ses risques opérationnels avec le souci de les réduire au maximum,
- s'assurer que toute l'organisation adopte ces mêmes principes.

- **Pilier 2 : le respect des droits de l'homme et le développement des territoires**

La vocation de la BOAD est d'œuvrer sans relâche au développement socio-économique des huit (8) pays de la sous-région. Elle fait ainsi œuvre de développement durable.

Afin de parfaire son action, elle s'est fixée des exigences complémentaires dans ses modes opératoires dans le cadre de la présente politique.

Elle s'engage ainsi donc à œuvrer pour que les droits de l'homme soient respectés à tous les niveaux et que les projets financés prennent en compte la protection de l'environnement.

De ce fait, le développement économique (facteur de progrès social) doit se concevoir dans un cadre respectueux de l'être humain et de la nature.

- **Pilier 3 : la réduction des impacts environnementaux de la Banque**

La prise en compte des enjeux environnementaux dans toutes les activités humaines n'est plus une option, tant les défis auxquels le monde est confronté sont grands : réchauffement du climat, régression inquiétante de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles...

Dans le cadre de sa politique RSE et relativement à la question environnementale, la BOAD s'est donc fixée deux objectifs stratégiques :

- montrer l'exemple : les impacts environnementaux de la Banque (empreinte numérique, consommation d'énergie, gestion des déchets...), doivent être réduits à leur niveau minimum,
- inciter les parties prenantes : la vocation de la BOAD est de financer des grands projets qui ont des impacts importants sur l'environnement. L'institution se montrera donc de plus en plus incitative et exigeante à l'égard de ses partenaires

pour qu'ils s'engagent dans la même voie.

- **Piliers 4 : le respect des clients et des fournisseurs**

Le respect des bénéficiaires, partenaires et fournisseurs fait partie intégrante d'une politique RSE complète.

La BOAD s'engage ainsi, au titre de la relation avec ses clients et partenaires à :

- lutter sans relâche contre toute forme de corruption ainsi que contre toute pratique délictueuse des affaires : plagiat, contrefaçon, dumping, ...
- faire en sorte que ses engagements contractuels soient équitables,
- respecter tous ses engagements,
- prendre en compte les attentes des partenaires, bénéficiaires, fournisseurs et notamment gérer avec diligence les réclamations et litiges,
- être vigilant afin de ne pas travailler avec des partenaires peu scrupuleux,
- promouvoir la RSE dans toute sa sphère d'influence.

- **Pilier 5 : le développement du capital humain**

La politique sociale occupe une place centrale à la BOAD qui entend franchir de nouvelles étapes avec son engagement RSE.

Une attention accrue sera donc accordée à la sécurité au travail, notamment pendant les missions sur le terrain, au dialogue social ou encore à la formation.

La politique sociale constitue, en outre, un levier important pour la réussite de toute la politique RSE de la Banque.

C'est en effet lorsque les collaborateurs perçoivent l'engagement de leur employeur sur les thématiques qui les concernent au premier chef, qu'ils sont motivés pour propager les valeurs de la RSE dans leur propre comportement.

II. LA STRATEGIE RSE DE LA BOAD

La stratégie RSE est la suite logique de la vision que la BOAD expose dans sa politique RSE et a pour but de décliner les cinq (5) piliers constituant la Politique RSE en onze (11) axes de progrès déclinés à travers dix-sept (17) projets afin de répondre concrètement aux différents engagements pris.

La stratégie RSE est assortie d'un plan d'actions sur 5 ans. C'est un sous-ensemble du plan stratégique global de la Banque.

2.1. Les facteurs clés de succès de la stratégie

La volonté de la BOAD est de s'engager dans une politique RSE efficace et pertinente, ayant de réels effets sur son organisation interne comme sur l'impact qu'elle a dans les territoires où elle intervient.

Cependant, cet engagement ne peut avoir un impact à la hauteur de ses ambitions s'il ne respecte pas certains facteurs clés qui en garantissent le succès. Les cinq principaux

facteurs de succès sont les suivants :

- un engagement fort et pérenne de la Haute direction qui doit notamment montrer qu'elle met en œuvre elle-même cette politique,
- un juste dimensionnement des moyens en interne avec notamment la création d'une équipe dédiée,
- un plan d'action interne visant à la communication vers les collaborateurs, à leur sensibilisation et à leur formation de sorte que le mouvement en faveur de la RSE soit large et enthousiaste,
- une démarche à la fois exigeante et progressive : elle n'est pas crédible si elle n'est pas exigeante mais elle n'est pas suivie si elle demande des changements trop brutaux,
- un plan de communication externe qui valorise l'engagement mais qui est aussi un facteur de pérennité : les projets annoncés doivent être réalisés.

2.2. Les Axes de progrès

Chacun des onze (11) axes de progrès propose un plan de progrès comprenant des actions à développer au sein de la BOAD, soit dans son fonctionnement interne, soit dans les projets qu'elle finance.

Tableau 1 : Onze (11) axes de progrès

5 Piliers	11 Axes de progrès
Gouvernance	1. Intégrer la RSE dans la Gouvernance de la Banque
Territoire et droits de l'Homme	2. Partager les impacts de nos projets avec les populations
	3. Organiser le mécénat à travers une fondation
Environnement	4. Mettre en place une démarche environnementale structurée en interne
	5. Lutter contre le changement climatique et développer les énergies renouvelables
Clients et Partenaires	6. Promouvoir la labélisation ISO 26 000 dans notre écosystème
	7. Créer des solutions de financement innovantes et inclusives
Capital Humain	8. Renforcer notre communication sociale en interne
	9. Assurer la sécurité des Agents
	10. Développer les compétences
	11. Soutenir la diversité dans les équipes

Le détail par axe de progrès se présente comme suit :

- **Axe de progrès 1 : Intégrer la RSE dans la Gouvernance de la Banque**

Cet axe consiste à renforcer l'engagement de la BOAD à travers la formalisation d'une politique RSE et à intégrer la RSE dans toutes ses activités (process/organisation) conformément aux exigences de la norme ISO 26000 et des ODD. Ce défi pourrait être relevé par i) la mise en place d'un système de reporting annuel au Conseil d'Administration et ii) la création d'une structure dédiée (Cellule RSE), rattachée à la Présidence et appuyée par un Comité de Pilotage (COPIL RSE).

- **Axe de progrès 2 : Partager les impacts de nos projets avec les populations**

La Banque s'engage à œuvrer pour que les droits de l'homme soient respectés à tous les niveaux et que les projets financés prennent en compte la protection de l'environnement. De ce fait, le développement économique (facteur de progrès social) doit se concevoir dans un cadre respectueux de l'être humain et de la nature.

Le plan de progrès de cet axe peut consister en plusieurs actions : (i) identifier les parties prenantes de la société civile sur les territoires d'intervention ; (ii) lancer un dialogue avec les parties prenantes ; et (iii) mettre en place un reporting de projet dédié aux populations.

- **Axe de progrès 3 : Organiser le mécénat à travers une fondation**

En se lançant dans une démarche RSE, la BOAD souhaite structurer sa politique de mécénat à travers une structure de type fondation.

La fondation sera ainsi un outil de développement complémentaire des financements de la Banque.

- **Axe de progrès 4 : Mettre en place une démarche environnementale structurée en interne**

Il s'agit de mettre en place un système de management environnemental interne permettant de mesurer l'impact de la BOAD sur l'environnement et de le réduire. La mise en place de ce système va impacter toutes les Unités Organisationnelles de la Banque.

- **Axe de progrès 5 : Lutter contre le changement climatique et développer les énergies renouvelables**

Dans le but de progresser sur cet axe, la BOAD pourrait mener les actions ci-après : i) augmenter la part de ressources financières provenant des trois (3) Fonds environnementaux (FV, FEM, FA) auprès desquels elle est accréditée, par l'accroissement de son portefeuille de projets climat, ii) lutter contre la désertification dans les pays d'intervention en lançant un projet « 100 millions d'arbres », iii) assurer des lignes de crédits dédiées au financement des énergies renouvelables et iv) produire des études spécifiques aux énergies renouvelables.

- **Axe de progrès 6 : Promouvoir la labélisation ISO 26000 dans notre écosystème**

La BOAD peut définir deux (2) référentiels d'exigences. Un pour les petites organisations et l'autre pour les grandes (le label BOAD R+ et le label BOAD 26000).

La BOAD marquera ainsi, une volonté forte de conquérir puis de conserver une position de premier plan dans le domaine de la RSE, pour ses propres activités d'une part mais aussi pour toutes celles qu'elle finance.

- **Axe de progrès 7 : Créer des solutions de financement innovantes et inclusives**

Dans un monde de ressources financières limitées, le développement d'une offre de conseils permettra à la BOAD d'amplifier les effets bénéfiques de ses actions.

De par cet axe, le projet serait de construire une offre de services innovants et inclusifs qui accroissent les retombées économiques sociales et environnementales des projets soutenus.

- **Axe de progrès 8 : Renforcer la communication sociale en interne**

Le renforcement pourra consister à partager davantage les modalités de management des ressources humaines (promotion, salaires...), il pourra également consister à mener plus régulièrement des enquêtes de satisfaction et à en partager les résultats.

De plus, la Banque pourra continuer à se comparer avec ses pairs afin de s'assurer de son bon positionnement.

Enfin, des communications régulières seront nécessaires avec les collaborateurs afin de consolider le dialogue social dans l'institution.

- **Axe de progrès 9 : Assurer la sécurité des Agents**

Le manuel de santé et sécurité au travail de la BOAD actuel est en vigueur depuis 2017. Ce manuel couvre tous les aspects de la sécurité et comporte notamment un chapitre détaillé sur la sécurité des agents en mission.

Dans le cadre de sa politique RSE, la BOAD met en œuvre un plan de déploiement de ce manuel dont la responsabilité est conjointement confiée au directeur de la sécurité et aux directeurs.

- **Axe de progrès 10 : Développer les compétences**

Le développement des compétences est essentiel pour l'avenir de la Banque pour qu'elle puisse faire face à l'évolution de ses métiers, des mécanismes de financement et du tissu économique de la sous-région qu'elle finance. Au-delà de l'effort global, la BOAD veillera également à s'assurer que chacun de ses collaborateurs puisse bénéficier de formations assurant le bon déroulement de leurs parcours professionnels.

Afin de progresser sur le développement des compétences de chacun, la Banque pourrait i) renforcer le financement de la formation du personnel, ii) mettre en place un système d'évaluation de l'efficacité et de la qualité des formations et iii) favoriser l'utilisation de nouvelles méthodes de formation (à distance, e-learning...) ou encore s'assurer que les besoins en formation de ses collaborateurs sont identifiés à 100%.

- **Axe de progrès 11 : Soutenir la diversité dans les équipes**

La question du genre est essentielle et des efforts doivent être consentis pour faire de la BOAD une entreprise exemplaire en la matière. Afin de soutenir la diversité dans les équipes et réduire les inégalités femmes-hommes, la Banque pourra se fixer des objectifs de diversité semblables à ceux des institutions similaires en Afrique ; la Banque pourra également mettre en place un programme d'excellence à destination des femmes afin d'accélérer l'arrivée de femmes aux postes de management.

Enfin, la Banque pourra créer des synergies avec des entreprises à la recherche de profils similaires.

Ces onze axes de progrès retenus pour la Banque couvrent tous les 31 enjeux ou domaines de la RSE. Le tableau ci-après retrace les correspondances.

Tableau 2 : Synoptique des enjeux RSE / piliers / axes de progrès

Enjeux ou Domaines d'actions RSE	Piliers	Axes de progrès
1. Intégrer la RSE et les ODD dans la stratégie, la mission et la réflexion éthique professionnelle de la BOAD	Gouvernance	1. Intégrer la RSE dans de la Gouvernance de la Banque
2. Maitriser et piloter les risques opérationnels sur le plan économique social et environnemental		
3. Contribuer à l'appropriation /intégration des enjeux RSE par les instances de gouvernance		
4. Viser la transparence dans la communication et le dialogue avec les parties prenantes		
5. Assurer le respect des droits des populations dans le cadre des interventions et des projets financés par la BOAD	Territoire et droits de l'Homme	2. Partager les impacts de nos projets avec les populations
6. Contribuer au renforcement des mécanismes d'indemnisation des parties prenantes		
7. Favoriser le développement de l'économie formelle partout où c'est possible		
8. Assurer la protection des données personnelles et confidentielles des parties prenantes		
9. Evaluer et piloter l'impact socio-économique des projets financés par la BOAD dans la sous-région		
10. Contribuer à la production et à la diffusion de savoir sur les enjeux RSE et les ODD.		3. Organiser le mécénat à travers une fondation
11. Mettre en œuvre une démarche de mécénat structurée et alignée sur les ODD		
12. Promouvoir l'éducation des femmes dans la sous-région		
13. Contribuer à la transformation des modèles agricoles et à la sécurité alimentaire dans la sous-région		Environnement
14. Evaluer et réduire son empreinte environnementale (émissions carbone, eau, déchets)		
15. Viser la neutralité carbone des activités de la BOAD pour lutter contre le changement climatique		
16. Viser l'exemplarité dans la gestion des déchets de la BOAD et contribuer à la mise en place de filières de valorisation		
17. Améliorer la Responsabilité des projets financés en intégrant les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et l'atteinte des ODD		
18. Être leader de la finance climat dans la sous-région	Clients et Partenaires	5. Lutter contre le changement climatique et développer les énergies renouvelables
19. Lutter contre la corruption active ou passive, les conflits d'intérêt, les paiements illicites et le blanchiment d'argent		
20. Promouvoir la RSE auprès de ses clients, sous-traitants et fournisseurs		6. Promouvoir la labélisation ISO 26000 dans notre écosystème
21. Créer des liens durables avec les fournisseurs		
22. Développer des financements innovants et inclusifs visant l'atteinte des ODD		7. Créer des solutions de financement innovantes et inclusives
23. Assurer une tarification équitable et transparente des produits et services de la BOAD		
24. Favoriser les projets qui améliorent la qualité de vie et les besoins essentiels des populations de la sous-région		

25. Avoir une gestion transparente et équitable des réclamations et plaintes des parties prenantes		
26. Créer les conditions du dialogue social avec les salariés et leurs représentants	Capital Humain	8. Renforcer notre communication sociale en interne
27. Assurer la bonne santé, la sécurité et le bien être des collaborateurs au siège, dans les missions résidentes et au cours des missions		
28. Promouvoir la diversité et l'égalité entre les sexes au sein de la BOAD et dans le cadre des projets financés		9. Assurer la sécurité des Agents
29. Développer les compétences de tous les collaborateurs		
30. Mettre en place un management participatif		
31. Assurer un système de rémunération équitable et transparent	10. Développer les compétences	11. Soutenir la diversité dans les équipes

III. LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA STRATEGIE : RSE & ODD

Les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux étant de plus en plus prégnants dans nos sociétés contemporaines, les démarches liées au développement de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ou contribuant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) offrent une opportunité pour les entreprises de mieux les intégrer.

Les dix-sept (17) projets de la stratégie RSE devraient impacter la plupart des ODD comme le montre le tableau synoptique ci-après.

La mise en œuvre desdits projets sera coordonnée par une Cellule opérationnelle dédiée à la RSE (Cellule RSE) en collaboration avec les différentes structures de la Banque. Ces projets permettront d'opérationnaliser et de promouvoir la démarche RSE.

Tableau 3 : Synoptique liens RSE / ODD

QUESTIONS ISO 26000	PILIERS	PRINCIPES D'ACTION BOAD	AXES DE PROGRES	PROJETS	PRINCIPAUX ODD IMPACTES	PRECISIONS SUR LES ODD IMPACTES
Gouvernance		1 : Intégrer la RSE et les ODD dans la stratégie, la mission et la réflexion éthique professionnelle de la BOAD	1 : Intégrer la RSE au cœur de la gouvernance de la banque	1 : Intégrer la RSE au cœur de la gouvernance de la banque	16 : Paix, justice et institutions efficaces	16.6 : Institutions efficaces, responsables et transparentes
		2 : Maîtriser et piloter les risques opérationnels sur le plan économique social et environnemental				
		3 : Contribuer à l'appropriation/intégration des enjeux RSE par les instances de gouvernance				
		4 : Viser la transparence dans la communication et le dialogue avec les parties prenantes				
Droits de l'homme		5 : Assurer le respect des droits des populations dans le cadre des interventions et des projets financés par la BOAD	Sujet mature ou non prioritaire		16 : Paix, justice et institutions efficaces 8 : Croissance économique et travail décent	16.6 : Institutions efficaces, responsables et transparentes 16.10 : Accès à l'information et protection des libertés 8.3 : Développement des TPE et PME (économie formelle)
		6 : Contribuer au renforcement des mécanismes d'indemnisation des parties prenantes				
		7 : Favoriser le développement de l'économie formelle partout où c'est possible				
Développement local	Territoire et droits de l'homme	8. Assurer la protection des données personnelles et confidentielles des parties prenantes	Sujet mature ou non prioritaire		16 : Paix, justice et institutions efficaces 13 : Lutte contre les changements climatiques 16 : Paix, justice et institutions efficaces	13.3 : Sensibilisation aux changements climatiques 16.6 : Institutions transparentes
		9. Evaluer et piloter l'impact socio-économique des projets financés par la BOAD dans la sous-région				
		10. Contribuer à la production et à la diffusion de savoir sur les enjeux RSE et les ODD				
		11. Mettre en œuvre une démarche de mécénat structurée et alignée sur les ODD				
		12. Promouvoir l'éducation des femmes dans la sous-région				
		13. Contribuer à la transformation des modèles agricoles et à la sécurité alimentaire dans la sous-région				
Environnement		14 : Evaluer et réduire son empreinte environnementale (énergie, émissions carbone, eau, déchets)	4 : Mettre en place une démarche environnementale structurée en interne	5 : Management Environnemental 6 : Plan de gestion des déchets	6 : Eau propre et assainissement 11 : Villes et communautés durables 12 : Modes de consommation et de production responsables	6.4 : Gestion durable des ressources en eau 11.6 : Impact environnemental 12.3 : Gaspillage alimentaire 12.5 : Réduction des déchets 12.6 : Adopter des pratiques de type RSE
		15 : Viser la neutralité carbone des activités de la BOAD pour lutter contre le changement climatique				
		16 : Viser l'exemplarité dans la gestion des déchets de la BOAD et contribuer à la mise en place de filières de valorisation				
		17 : Améliorer la durabilité des projets financés en intégrant les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et l'atteinte des ODD				
		18 : Être leader de la finance climat dans la sous-région				
		19 : Lutter contre la corruption active ou passive, les conflits d'intérêt, les paiements illicites et le blanchiment d'argent				
Ethique des affaires	Clients et partenaires	20 : Promouvoir la RSE auprès de ses clients, sous-traitants et fournisseurs	6 : Promouvoir la labellisation ISO 26000 dans notre écosystème	11 : Promouvoir la labellisation ISO 26000 dans notre écosystème	12 : Modes de consommation et de production responsables	12.6 : adopter des pratiques de type RSE
		21 : Créer des liens durables avec les fournisseurs				
		22 : Développer des financements innovants et inclusifs visant l'atteinte des ODD				
		23 : Assurer une tarification équitable et transparente des produits et services de la BOAD				
Intérêt du consommateur		24 : Favoriser les projets qui améliorent la qualité de vie et les besoins essentiels des populations de la sous-région	Sujet mature ou non prioritaire		1 : Pas de pauvreté 2 : Faim Zéro 9 : Industrie, innovation et infrastructure 11 : Villes et communautés durables 16 : Paix, justice et institutions efficaces	1.5 : Vulnérabilité 9.1 : Infrastructures durables, résilientes et accessibles 11.a : Développement territorial 16.6 : Institutions efficaces, responsables et transparentes 16.10 : Accès à l'information et protection des libertés
		25 : Avoir une gestion transparente et équitables des réclamations et plaintes des parties prenantes				
		26. Créer les conditions du dialogue social avec les salariés et leurs représentants				
Relations et conditions de travail	Capital humain	27. Assurer la bonne santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs au siège, dans les missions résidentes et au cours des missions	9 : Assurer la sécurité des agents	14 : Assurer la sécurité des agents	8 : Travail décent et croissance économique	8.5 : Travail décent (dont le dialogue social est une composante) 8.8 : Droits et sécurité au travail
		29. Développer les compétences de tous les collaborateurs				
		28. Promouvoir la diversité et l'égalité entre les sexes au sein de la BOAD et dans le cadre des projets financés				
		30. Mettre en place un management participatif				
		31. Assurer un système de rémunération équitable et transparent				

CONCLUSION

La BOAD s'est engagée à être une entreprise socialement responsable. Sa démarche RSE va prendre de plus en plus de l'importance dans les relations avec ses Parties Prenantes, participant pleinement à sa performance économique. Son ambition est de créer de la valeur soutenable pour toute la sous-région.

Ainsi, pour les années à venir, la BOAD mettra en œuvre les 17 projets de son plan stratégique RSE, qui seront évalués annuellement par des indicateurs de suivi. Elle porte en particulier, l'ambition d'améliorer sa politique du genre, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre liés à ses activités. Il est attendu que la mise en œuvre des 17 projets impacte en profondeur plusieurs ODD. Par ailleurs, pour une gestion efficace et efficiente, la Banque a redéfini de nouveaux organes de gestion pour la phase d'implémentation afin de mieux suivre l'exécution des projets retenus dans le périmètre. Il s'agit de la création effective d'un Comité RSE au niveau du Conseil d'Administration de la Banque et en interne, d'un Comité de pilotage (COPIL-RSE) et d'une Cellule RSE (CRSE).

ANNEXES

- ANNEXE 1** : Présentation de la BOAD et de son organigramme au 31.12.2019
- ANNEXE 2** : Organes délibérants de la BOAD au 31.12.2019
- ANNEXE 3** : Principaux actes des Organes délibérants de la BOAD au cours de l'exercice 2019
- ANNEXE 4** : Liste des financements approuvés par la BOAD au cours de l'année 2019
- ANNEXE 5** : Liste des accords/contrats de prêts, garantie d'emprunts obligataires, prises de participation, arrangements et emprunts signés en 2019
- ANNEXE 6** : Evolution des flux nets de ressources par pays au 31.12.2019
- ANNEXE 7** : Répartition des engagements nets cumulés au 31.12.2019
- ANNEXE 8** : Répartition des décaissements nets cumulés au 31.12.2019
- ANNEXE 9** : Gouvernance de la BOAD
- ANNEXE 10** : Personnel de la BOAD par collège, genre, processus et activité au 31.12.2019
- ANNEXE 11** : Situation financière de la Banque au 31.12.2019
- ANNEXE 12** : Principaux indicateurs macro-économiques de l'UEMOA
- ANNEXE 13** : Fiches des projets financés au cours de l'année 2019
- ANNEXE 14** : Plan d'actions issu de l'atelier régional sur l'énergie solaire

PRESENTATION DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

1. CREATION ET OBJET

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), transformée en une Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) par Traité en date du 10 janvier 1994. Elle est créée par Traité signé le 14 novembre 1973 par six Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo) auxquels se sont joints le Mali le 1^{er} juin 1984 et la Guinée Bissau le 02 mai 1997. La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Conformément au Traité de l'UEMOA entré en vigueur le 1^{er} août 1994, la BOAD est une institution spécialisée commune de l'Union. Elle concourt « en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'UEMOA sans préjudice des objectifs qui lui sont assignés par le Traité de l'UMOA ».

La BOAD est un établissement public à caractère international qui a pour objet, aux termes de l'Article 2 de ses Statuts, "de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest" en finançant des projets prioritaires dans les secteurs ci-après : agriculture et développement rural, industries, eau, assainissement et aménagement urbain, infrastructures et équipements de transport, information et communication, finance et assurance, hôtellerie et tourisme, environnement, services sociaux et autres services.

2. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Banque se présente comme suit :

	(en M FCFA)
• capital autorisé	1 155 000,0
• capital souscrit	1 103 650,0
• capital appelé	277 420,5
• capital libéré	219 466,5
• capital sujet à appel	826 229,5

3. ACTIONNAIRES

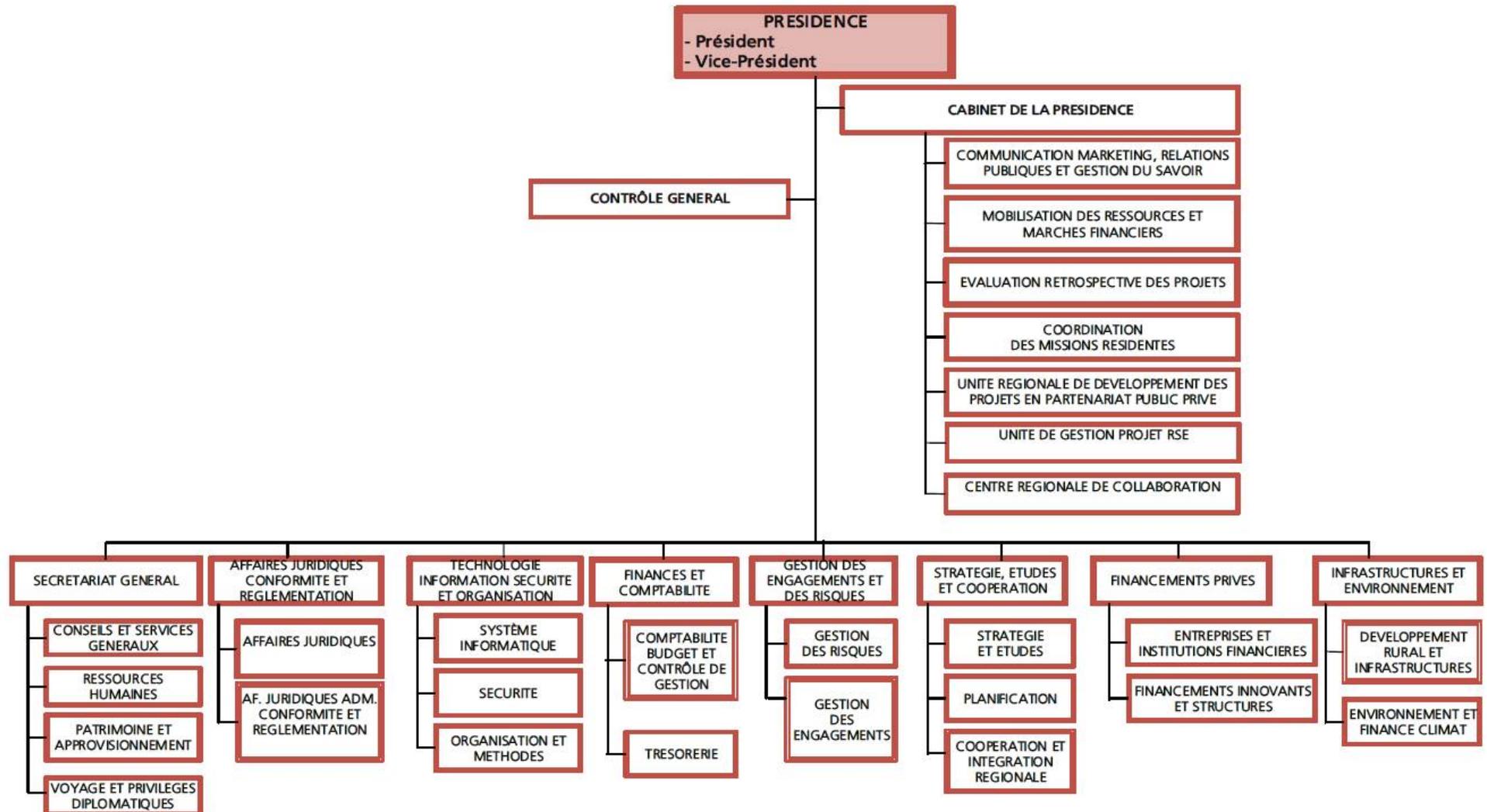
Les actionnaires de la Banque sont regroupés en deux catégories :

- **Membres titulaires d'actions de série A** : la République du Bénin, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, la République de Guinée Bissau, la République du Mali, la République du Niger, la République du Sénégal, la République Togolaise et la BCEAO ;
- **Membres titulaires d'actions de série B** : la République Française, la KfW agissant pour le compte de la République d'Allemagne, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) agissant pour le compte de l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Royaume de Belgique, EXIM BANK de l'Inde agissant pour le compte de la République de l'Inde, la Banque Populaire de Chine agissant pour le compte de la République Populaire de Chine, le Royaume du Maroc.

4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital souscrit est réparti entre les actionnaires de catégorie A et ceux de catégorie B à concurrence respectivement de 93,73% et 6,27%.

Organigramme fonctionnel



I. CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UEMOA AU 31/12/2019

PRESIDENT EN EXERCICE

S.E. M. Alassane OUATTARA
Président de la République de Côte d'Ivoire
Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

REPUBLIQUE DU BENIN

S.E. Patrice Athanase Guillaume TALON
Président de la République

BURKINA FASO

S.E. M. Roch Marc Christian KABORE
Président du Faso
Président du Conseil des Ministres

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

S.E. M. Alassane OUATTARA
Président de la République

REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU

S.E. Dr José Mario VAZ,
Président de la République

REPUBLIQUE DU MALI

S.E. M. Ibrahim Boubacar KEITA
Président de la République

REPUBLIQUE DU NIGER

S.E. M. Issoufou MAHAMADOU
Président de la République

REPUBLIQUE DU SENEGAL

S.E. M. Macky SALL
Président de la République

REPUBLIQUE TOGOLAISE

S.E. M. Faure Essozimna GNASSINGBE
Président de la République

II. CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA AU 31/12/2019

PRESIDENT EN EXERCICE

M. Romuald WADAGNI

Ministre l'Economie et des Finances de la République du Bénin

REPUBLIQUE DU BENIN

M. Romuald WADAGNI

Ministre l'Economie et des Finances

M. Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

BURKINA FASO

M. Lassané KABORE

Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

M. Paul Robert TIENDREBEOGO

Ministre de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

M. Adama COULIBALY

Ministre de l'Economie et des Finances

M. Abdourahmane CISSE

Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables

REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU

M. Geraldo Joao MARTINS

Ministre de l'Economie et des Finances

M. Suleimane SEIDI

Secrétaire d'Etat au Trésor

REPUBLIQUE DU MALI

Mme Aoua SYLLA BARRY

Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget

M. Sambou WAGUE

Ministre de l'Energie et de l'Eau

REPUBLIQUE DU NIGER

M. Mamadou DIOP

Ministre des Finances

Mme KANE Aïchatou BOULAMA

Ministre du Plan

REPUBLIQUE DU SENEGAL

M. Abdoulaye Daouda DIALLO
Ministre des Finances et du Budget

M. Amadou HOTT
Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération

REPUBLIQUE TOGOLAISE

M. Sani YAYA
Ministre de l'Economie et des Finances

Mme Demba TIGNOKPA
Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération

III. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BOAD AU 31/12/2019

PRESIDENT

M. Christian ADOVELANDE
Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
Président du Conseil d'Administration de la BOAD

REPUBLIQUE DU BENIN

M. Abdou Rafiou BELLO
Conseiller Technique à l'Economie,
Ministère de l'Economie et des Finances

Mme Djaoudath ALIDOU
Conseiller Technique à l'Economie,
Ministère du Plan et du Développement

BURKINA FASO

M. Salam KAFANDO
Directeur de la Coopération Multilatérale,
Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

M. Vieux Abdoul Rachid SOULAMA
Directeur Général du Budget,
Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Mme Victorine YAO ATTIA¹
Conseiller Technique du Ministre,
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU

M. Nivaldo CORREIA MENDES
Conseiller Technique Principal du Secrétaire d'Etat en charge du Plan et de l'Intégration Régionale,
Ministère de l'Economie et des Finances

M. Issa JANDI
Conseiller du Secrétaire d'Etat en charge du Plan et de l'Intégration Régionale,
Direction Générale du Plan,
Ministère de l'Economie et des Finances

REPUBLIQUE DU MALI

M. Elly Prosper ARAMA
Directeur Général de la Dette Publique,
Ministère de l'Economie et des Finances

M. Mohamed AG AHMEDOU
Délégué Général à l'Intégration Africaine
Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine

¹ Le second représentant de la Côte d'Ivoire n'est pas encore désigné.

REPUBLIQUE DU NIGER

M. Habou HAMIDINE
Secrétaire Général
Ministère des Finances

M. Mahaman Sani YAKOUBOU
Directeur Général de la Programmation du Développement,
Ministère du Plan

REPUBLIQUE DU SENEGAL

M. Pierre NDIAYE
Secrétaire Général
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération

M. Mamadou Moustapha BA
Directeur Général du Budget,
Ministère des Finances et du Budget

REPUBLIQUE TOGOLAISE

M. Kpanlou PATASSE
Conseiller Technique du Ministre
Ministère de l'Economie et des Finances

M. Djerkbary Massouadousse BAMBAN
Directeur Général de la Planification et du Développement,
Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)

M. Tiémoko Meyliet KONE
Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

T².

M. Yves CHARPENTIER
Conseiller financier pour l'Afrique
Direction Générale du Trésor / Ministère de l'Economie et des Finances

S³.

M. Pierre-Léonard ROUZAUD
Adjoint au chef du bureau « Afrique subsaharienne et Agence française de développement »
Direction Générale du Trésor / Ministère de l'Economie et des Finances

KfW P/C REPUBLIQUE D'Allemagne

T.

M. Michael Wehinger
Directeur de l'Afrique de l'Ouest

S.

M. Matthias Adler
Chef de division Infrastructures et Développement des Systèmes Financiers

ROYAUME DE BELGIQUE

T.

M. Philippe Gérard

² T = Titulaire.

³ S = Suppléant.

Chef de l'Unité en charge des Banques de Développement
SFP Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement

S.

M. Robert Verhaeghe

Conseiller auprès de D2.2 Banques de Développement

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

T.

Mme Jane FEEHAN

Chef de la Représentation régionale de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en Afrique de l'Ouest

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

T.

Mme Kodeidja DIALLO

NSO & Private Sector Support Department
Banque Africaine de Développement (BAD)

S.

M. Alhassane HAIDARA

Division Manager, Non-Sovereign Industries and Services Division
Direction générale pour l'Afrique de l'Ouest
Banque Africaine de Développement (BAD)

REPUBLIQUE DE L'INDE

T.

M. Nadeem PANJETAN

Chief General Manager – Export-Import Bank of India

S.

M. Puspesh Tyagi

Représentant Résident,
Bureau d'EXIMBANK d'Abidjan

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

T.

M. GAO Yuchen

Ex-Ambassadeur de la Chine à Maurice
International Department, People's Bank of China

ROYAUME DU MAROC

T.

Mme Malika DHIF

Adjoint au Directeur du Trésor et des Finances Extérieures,
Ministère de l'Economie et des Finances

S.

M. Mohamed Abdesamad EL HAMRAOUI

Chef de la Division des Relations avec le Monde Arabe et Islamique, les pays de l'Afrique et de l'Asie, à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures
Ministère de l'Economie et des Finances

IV. COMITE DE CREDIT AU 31/12/2019

PRESIDENT

M. Christian ADOVELANDE

Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
Président du Comité de crédit

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

M. Tiémoko Meyliet KONE

Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou son représentant

AUTRES REPRESENTANTS DES ACTIONNAIRES DE CATEGORIE A

M. Mahamane Sani YAKOUBOU

Administrateur pour le Niger

M. Mamadou Moustapha BA

Administrateur pour le Sénégal

M. Kpanlou PATASSE

Administrateur pour le Togo

REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES DE CATEGORIE B

Mme Kodeidja DIALLO

Administrateur pour la Banque Africaine de Développement (BAD)

V. COMITE D'AUDIT AU 31 DECEMBRE 2019

PRESIDENT

M. Abdou Rafiou BELLO
Administrateur pour le Bénin
Président du Comité d'Audit

M. Salam KAFANDO
Administrateur pour le Burkina Faso

M. Guy GO-MARO
Représentant du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

M. Yves CHARPENTIER
Administrateur titulaire au titre de la République Française,
Représentant des actionnaires de catégorie B

PRINCIPAUX ACTES DES ORGANES DELIBERANTS DE LA BANQUE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

1. Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA

Au cours de l'année 2019, deux réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA (CCEG-UEMOA) se sont tenues, notamment la 21^{ème} session ordinaire de cette instance, au mois de juillet et un sommet extraordinaire, en décembre. Par ailleurs, sous l'égide de la CCEG, deux réunions du Comité de Haut Niveau sur le Chantier Paix et Sécurité (CHNCPS) ont eu lieu en octobre et en novembre.

La 21^{ème} session ordinaire de la CCEG-UEMOA s'est tenue le 12 juillet 2019 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, sous la Présidence de son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Chef de l'Etat ivoirien, Président en exercice de la Conférence.

D'abord, la Conférence a analysé la situation politique au sein de l'Union et s'est félicitée de la bonne tenue des échéances électorales au Togo, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Bénin. Ainsi, elle a adressé ses vives félicitations à Son Excellence Monsieur Macky SALL, pour sa brillante réélection à la Présidence de la République du Sénégal et à l'ensemble des acteurs politiques et parties prenantes aux processus électoraux au Togo, en Guinée-Bissau et au Bénin.

La Conférence s'est ensuite penchée sur la situation sécuritaire dans la sous-région. Elle a condamné vigoureusement les attaques terroristes perpétrées dans certains Etats membres auxquels elle a réitéré sa solidarité.

Au titre du renforcement du processus d'intégration, la Conférence a noté les avancées des chantiers conduits par les Comités de haut niveau dédiés à l'énergie, à la sécurité alimentaire, au financement des économies ainsi qu'à la paix et à la sécurité. A cet égard, la Conférence a salué les mesures d'urgence prises par le Comité de Haut Niveau chargé de la mise en œuvre du chantier relatif à la sécurité alimentaire, notamment l'initiative de porter assistance aux Etats membres confrontés à des déficits céréaliers. Elle s'est également félicitée de la mise en œuvre du Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'UEMOA, d'une part, et de l'état d'exécution satisfaisante des réformes prévues dans le cadre des travaux du Comité de Haut Niveau chargé de la mise en œuvre du chantier financement de l'économie, d'autre part.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont relevé, avec satisfaction, la contribution de la BOAD au soutien des actions de développement des Etats membres, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets et programmes d'investissement. Ce qui s'est traduit par la mise à disposition de financements d'un montant total de 426,8 milliards de francs CFA.

La Conférence a pris acte de la tenue du forum sur le thème de l'énergie solaire, lors de la commémoration du 45^{ème} anniversaire de la BOAD. Elle a encouragé la Banque à poursuivre les efforts, en vue de sa redynamisation afin qu'elle puisse mieux faire face aux besoins de financement du développement dans les Etats de l'Union.

En ce qui concerne la monnaie unique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur détermination à poursuivre et consolider l'intégration régionale, ainsi que leur confiance renouvelée dans les valeurs et principes fondateurs de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la monnaie unique de la CEDEAO, qui ont permis notamment de retenir le terme « Eco » pour le nom de ladite monnaie commune. Ainsi, ils ont donné mandat à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, pour poursuivre le processus conduisant les pays de l'UEMOA à l'adoption de la monnaie unique.

Enfin, la Conférence a exprimé sa satisfaction au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la BCEAO, au Président de la BOAD, au Président du CREPMF ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'Union, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adressé leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et, à travers lui, à tout le peuple ivoirien pour l'accueil fraternel qui leur a été réservé ainsi que pour l'hospitalité généreuse dont ils ont bénéficié pendant leur séjour en terre ivoirienne.

Tenues les 3 octobre et 15 novembre 2019 à Dakar, au Sénégal, sous la Présidence de leurs Excellences Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, et Monsieur Patrice TALON, Président de la République du Bénin, les réunions du Comité de Haut Niveau sur le Chantier Paix et Sécurité étaient essentiellement consacrées au financement de la sécurité. Elles ont été organisées en prélude à la session extraordinaire de la CCEG dédiée à l'examen de la situation sécuritaire dans la région.

La réunion extraordinaire de la CCEG-UEMOA s'est tenue le 3 décembre 2019 à Dakar, en République du Sénégal, sous la Présidence de son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Chef de l'Etat ivoirien, Président en exercice de la Conférence.

La Conférence a passé en revue la situation sécuritaire dans l'espace et exprimé sa grande préoccupation face à la récurrence des attaques terroristes au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Elle a adressé ses vives condoléances aux familles éplorées et souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

La Conférence a pris connaissance du rapport du Président du Haut Comité sur le Chantier Paix et Sécurité, puis instruit les Etats et Institutions de l'Union à mettre en œuvre, de façon diligente, les directives issues de la quatrième réunion de cette instance, tenue le 15 novembre 2019.

La Conférence s'est également félicitée des avancées significatives réalisées dans la mise en œuvre de la politique commune de l'UEMOA en matière de paix et sécurité. Afin de contribuer de façon urgente au financement de la lutte contre le terrorisme dans l'espace communautaire, elle a ainsi décidé d'une contribution immédiate de 100 millions de dollars US aux trois membres de la ligne de front du G5 Sahel. Cet appui s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris par l'UEMOA de participer, à hauteur de 500 millions de dollars US, au financement du plan d'action de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme sur la période 2020-2024. Par ailleurs, la Conférence a adopté un Acte additionnel instituant un Fonds Régional de Sécurité dédié à la mobilisation de ressources financières conséquentes sur le moyen terme afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action susvisé.

Enfin, la Conférence a exprimé sa satisfaction au Président et aux membres du Conseil des Ministres de l'Union, au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la BCEAO, au Président de la BOAD, au Président du CREPMF ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'Union, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adressé leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Macky SALL Président de la République du Sénégal et, à travers lui, au peuple sénégalais pour l'accueil fraternel qui leur a été réservé ainsi que pour l'hospitalité généreuse dont ils ont bénéficié pendant leur séjour en terre sénégalaise.

* * *

2. Conseil des Ministres de l'UMOA

Le Conseil des Ministres a tenu neuf (9) sessions au cours de l'exercice 2019 dont cinq (5) ordinaires, trois (3) extraordinaires et une (1) réunion ministérielle, préparatoire à l'une des deux réunions du Comité de Haut niveau sur le Chantier Paix et Sécurité.

Dans le cadre de ses sessions ordinaires, le Conseil des Ministres, après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil d'Administration, a examiné et approuvé :

- les procès-verbaux de ses sessions des mois de décembre 2018 et de mars 2019 ;
- le Rapport annuel 2018 de la BOAD ;
- les comptes annuels de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; et
- les perspectives financières actualisées 2019-2023 de la BOAD.

* * *

Trois sessions extraordinaires du Conseil des Ministres de l'UMOA se sont tenues respectivement les 10 juillet, 25 novembre et 27 décembre 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Les deux premières sessions étaient dédiées à la préparation du 21^{ème} sommet ordinaire de la CCEG-UEMOA et du sommet extraordinaire de cette instance, tenues respectivement les 12 juillet et 3 décembre 2019. Elles ont permis de passer en revue les différents documents soumis à l'appréciation de la CCEG.

La troisième et dernière session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA était consacrée au réaménagement des accords de coopération monétaire entre les Etats de l'Union et la France. Ainsi, après avoir pris bonne note de l'annonce du Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, le Conseil des Ministres a souligné que la réforme a pour objectif de préparer les économies de l'Union à l'avènement de l'ECO, monnaie unique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Conseil a ensuite rappelé les principaux éléments de la réforme et adopté une stratégie de communication visant à permettre une information complète et appropriée des opérateurs économiques et des populations de l'Union.

* *
 *

3. Conseil d'Administration de la BOAD

Au cours de ses quatre (4) réunions tenues en 2019, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 puis examiné et approuvé :

- les procès-verbaux de ses différentes sessions, excepté celui du mois de décembre 2019 en instance d'approbation ;
- vingt-deux (22) propositions de prêts à moyen et long terme ;
- huit (8) propositions de mise en place de lignes de refinancement en faveur de diverses institutions financières de la sous-région dont quatre (4) à court terme ;
- une (1) avance globale spécialisée en faveur d'une institution financière ;

- deux (2) propositions de prise de participation au capital social de différentes institutions ;
- une (1) proposition de contre-garantie partielle d'une facilité à court terme octroyée à une entreprise ;
- une (1) proposition de régularisation du montant de la participation de la Banque au capital d'une institution ;
- quatre (4) propositions de réaménagement des conditions et/ou caractéristiques de prêts accordés ;
- trois (3) propositions de mise en place de concours en faveur de la BOAD ;
- une (1) proposition de mise en place d'une subvention en faveur de la Banque, destinée au refinancement d'opérations spécifiques ;
- la proposition relative à l'application de l'article 24 des Statuts de la Banque ;
- les politiques de la BOAD en matière de : i) gestion environnementale et sociale dans le financement des projets, ii) vérification de la conformité environnementale et sociale, iii) règlement des griefs, iv) prévention et lutte contre la corruption et la fraude dans les opérations de la Banque et de v) protection des lanceurs d'alerte ;
- les directives générales pour l'actualisation des perspectives financières 2019-2023 et la préparation du budget-programme 2020-2022 de la BOAD ;
- les perspectives financières actualisées 2019-2023 de la BOAD ;
- le budget-programme 2020-2022 de la BOAD ; et
- la politique RSE de la Banque.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes intermédiaires de la BOAD au 30 juin 2019.

Le Conseil d'Administration a enfin examiné et pris acte de divers dossiers « pour avis » ou « pour information » dont :

- le Rapport annuel 2018 ;
- la situation globale des recouvrements au 31 décembre 2018 ;
- l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD ;
- le bilan à l'issue de la quatrième année de mise en œuvre du Plan Stratégique 2015-2019 ;
- le rapport du Comité de crédit au Conseil d'Administration à l'issue de la procédure de consultation à domicile relative à la proposition de prêt à court terme en faveur de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) pour le financement partiel de la campagne cotonnière 2018-2019 ;
- le bilan, au 28 février 2019, des ressources mobilisées par la BOAD auprès des fonds climat pour le financement des projets ;
- le compte-rendu de la revue annuelle de la notation de la BOAD par les agences de rating ;

- les comptes rendus des 30^{ème}, 31^{ème} et 32^{ème} réunions du Comité d'audit de la BOAD ;
- la situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2018 ;
- la note d'information relative à l'appui à la digitalisation de processus administratifs dans les pays de l'UEMOA ;
- le compte-rendu d'exécution de la tranche annuelle 2018 du budget-programme 2018-2020 de la BOAD ;
- la situation de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD au 31 janvier et au 31 juillet 2019 ;
- la note sur la problématique de l'indemnisation des populations dans le cadre du financement des projets par la BOAD ;
- le recueil des recommandations et décisions prises aux réunions du Conseil d'Administration de la BOAD tenues au cours de l'année 2018 ;
- le bilan des réalisations à mi-parcours des prévisions financières de l'exercice 2019 ;
- la note portant affectation de la dotation annuelle ordinaire versée au titre de l'exercice 2018 ;
- le rapport de synthèse de l'évaluation de performance du portefeuille-pays de projets publics non marchands financés par la BOAD au Togo, sur la période 2000-2015 ;
- la note de synthèse des principales conclusions de l'étude sur l'adéquation des fonds propres de la BOAD ;
- le compte-rendu d'exécution du troisième emprunt obligataire de la BOAD sur le marché financier international ;
- le rapport de fidéicomis Orabank Côte d'Ivoire (ex-groupe de la Banque Régionale de Solidarité) au 30 juin 2019 ;
- le compte-rendu de l'Atelier Régional sur l'Energie Solaire, promu par la BOAD, la BCEAO et la Commission de l'UEMOA ;
- le compte-rendu d'exécution du projet de construction de la cité BOAD à Baguida, en République togolaise ; et
- les comptes rendus des réunions ordinaires du Conseil des Ministres de l'UMOA tenues au mois de décembre 2018 et de mars 2019.

Par ailleurs, une procédure de consultation à domicile des Administrateurs a été organisée dans le cadre du renouvellement du Comité de crédit de la BOAD. A l'issue du processus, le Conseil d'Administration a décidé de la nouvelle composition dudit Comité.

* * *

4. Comité de crédit

Saisis par voie de consultation à domicile, les membres du Comité de crédit ont approuvé la proposition de prêt à court terme en faveur de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT), pour le financement partiel de la campagne cotonnière 2018-2019.

* *
 *

5. Comité d'audit

Au cours de ses trois (3) réunions tenues en 2019, le Comité d'audit examiné : i) les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; ii) le rapport d'auto-évaluation des prestations d'audit interne de la BOAD au titre de l'exercice 2018, iii) l'état récapitulatif des requêtes de financement instruites par la Banque au cours de l'exercice 2018 ; iv) les états financiers intermédiaires de la BOAD au 30 juin et 30 septembre 2019 ; v) la note du Contrôleur Général sur le contrôle interne de la BOAD au titre de l'exercice 2018 ; vi) l'état de suivi de ses recommandations et de celles du Commissaire aux comptes ; vii) l'évaluation des performances du Commissaire aux comptes sortant PWC-CI ; viii) le bilan des activités 2019 et le projet de programme d'activités 2020 de l'audit interne ainsi que ix) la situation du portefeuille de la Banque au 30 septembre 2019.

* *
 *

LISTE DES FINANCEMENTS APPROUVES PAR LA BOAD EN 2019

N°	Intitulé du Projet	Concours de la BOAD (Mds FCFA)
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ANNEE (I+II+III+IV+V)		498,2
I. PRETS A MOYEN ET LONG TERMES (MLT)		410,7
1	Aménagement et bitumage de la voirie urbaine de Tillabéry en République du Niger	14,0
2	Projet de financement partiel du projet d'extension du port sec de Bobo CCI-BF	2,0
3	Réhabilitation et modernisation de l'Aéroport International Osvaldo VIEIRA de Bissau en République de Guinée-Bissau.	20,0
4	Projet de modernisation de l'aéroport de Niamey et de construction de l'aéroport de Tillabéri, en République du Niger (FDC)	14,0
5	Extension des capacités de la centrale thermique à cycle combiné de la Société AZITO ENERGIE SA à Azito en Côte d'Ivoire (AZITO IV).	22,9
6	Construction et exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque par la société KORHOGO SOLAIRE SA à Korhogo en Côte d'Ivoire	6,8
7	Promotion de la Finance Inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB).	5,0
8	Renforcement et aménagement de la route Kanawolo-Korhogo en République de Côte d'Ivoire.	30,0
9	Aménagement et bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara en République du Bénin.	17,0
10	Phase d'urgence du projet d'aménagement et de bitumage de 80 km de routes du réseau national prioritaire en République de Guinée-Bissau : construction du contournement sud de Bissau et de la route Bissau-Birla-Nhacra.	20,0
11	Projet d'aménagement et de bitumage du Tronçon Katchamba-Sadori de la RN7 en République Togolaise	20,0
12	Réhabilitation de la route Ouarack-Dahra en République du Sénégal	22,0
13	Construction de voies et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio au Sénégal.	30,0
14	Première tranche du projet de viabilisation du site de Ouédo, dans le cadre de la construction de 10 849 logements sociaux et économiques dans la Commune d'Abomey-Calavi en République du Bénin	10,0
15	Viabilisation du site et de construction de 1 085 logements sociaux et économiques à Samanko en République du Mali	25,0
16	Projet de construction d'une centrale thermique photovoltaïque de 30 MWc à Blitta	7,0
17	Projet de construction et d'équipement des infrastructures scolaires en République de Côte d'Ivoire	30,0
18	Construction de 519 salles de classe dans le cadre de la tranche d'urgence du projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires en République de Côte d'Ivoire	16,0
19	Prêt pour le financement partiel du Programme d'appui au Développement des Economies Locales – PADEL au Burkina Faso (BOAD/CA-A5)	20,0
20	Construction d'une centrale thermique en cycle combiné de 65 MW par la Société KEKELI EFFICIENT POWER (KEP) SA à Lomé au Togo.	25,0
21	Création d'un complexe agro-industriel avicole par la société AGRO4LIFE SA à Toumodi, en Côte d'Ivoire.	4,0
22	Ligne de refinancement en faveur de la Bank Of Africa Niger (BOA-Niger).	10,0
23	Projet de mise en place d'une ligne de refinancement en faveur de la Banque de l'Union-Côte d'Ivoire (BDU-CI)	5,0
24	Projet de mise en place d'une quatrième ligne de refinancement en faveur de la Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA)	10,0
25	Mise en place d'une avance globale spécialisée en faveur de la Banque de l'Habitat du Sénégal en vue du refinancement partiel du projet de construction et de commercialisation d'un complexe immobilier à Mbao, à Dakar par la société SERTEM IMMO SA	10,0
26	Projet de mise en place d'une ligne de refinancement en faveur d'Orabank Côte d'Ivoire pour le refinancement des SFD	15,0
II. GARANTIES		10,0
27	Contre-garantie partielle d'une facilité à court terme octroyée par la Société Générale Côte d'Ivoire (SGBCI) à Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES).	10,0
III. PRISES DE PARTICIPATIONS		40,2
28	Participation de la BOAD au capital du Fonds Africain pour les Énergies Renouvelables (FAER)	0,8
29	Prise de participation de la BOAD au capital social de MANSAN BANK en Côte d'Ivoire.	1,2
30	Prise de participation au capital du Fonds d'Amorçage et Fonds Infrastructures	38,2
IV. PRETS A COURT TERME		35,0
31	Prêt à court terme en faveur de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) pour le financement partiel de la campagne cotonnière 2018-2019 au Mali	5,0
32	Mise en place de ligne de crédit à court terme en faveur de la Banque Nationale pour le Développement Économique (BNDE), pour le refinancement partiel de la campagne arachidière 2018-2019 au Sénégal.	10,0
33	Mise en place de ligne à court terme en faveur de NSIA Banque Côte d'Ivoire pour le refinancement partiel de la campagne cacao 2018 2019 en Côte d'Ivoire.	10,0
34	Ligne à court terme en faveur de la Caisse Nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) pour le financement partiel de la campagne intrants agricoles 2019-2020	5,0
35	Ligne à court terme en faveur de BGFIBank Côte d'Ivoire (BGFIBank CI) pour le refinancement partiel des concours octroyés au titre de la campagne cajou 2019-2020 en Côte d'Ivoire.	5,0
V. ETUDES		2,3
36	Etudes du projet de construction de la route Savalou-Abomey (88 km), de la bretelle de 5 km et d'un pont sur le fleuve Azokan au Bénin	0,3
37	Etudes du projet d'aménagement et de bitumage de la Boucle du Fogny au Sénégal	0,3
38	Etudes de faisabilité du projet de mobilisation des ressources en eau du bassin versant du fleuve Casamance au Sénégal	0,3
39	Etudes relatives à la navigabilité sur le fleuve Niger et ses principaux affluents (Côte d'Ivoire)	0,1
40	Etudes relatives à la navigabilité sur le fleuve Niger et ses principaux affluents (Mali)	0,1
41	Etudes relatives à la deuxième phase (10 000 ha) du Projet d'Aménagements hydroagricoles de 30 000 ha à l'aval du barrage hydroélectrique de Kossou en Côte d'Ivoire	0,4
42	Etudes techniques de 08 retenues d'eau et de 02 seuils d'épandage dans les Régions d'Agadez, Maradi, Tahoua et Tillabéry au Niger	0,5
43	Etudes du projet de construction de logements à coûts abordables à Tonoukouti au Togo	0,3

**LISTE DES ACCORDS/CONTRATS
DE PRETS ET PRISES DE PARTICIPATION SIGNES EN 2019**

Ordre	NUMEROS	DATE DE SIGNATURE	INTITULE	MONTANTS (en millions de FCFA)	TAUX (% l'an)	DUREE (année)	DIFFERE (année)
1	2018040/PR CI 2019 01 00	11.01.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République de Côte d'Ivoire relatif au financement partiel du projet de renforcement des capacités de production d'eau potable de la ville d'Abidjan par la construction d'une usine de potabilisation d'eau sur la rivière La Mé en Côte d'Ivoire	20 000	6,60	12	3
2	2018063/PC GB 2019 02 00	11.01.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la Guinée-Bissau relatif au financement complémentaire du projet de renforcement de la capacité de production d'énergie par la construction d'une centrale thermique Diesel de 15 MW à BOR en Guinée-Bissau	10 000	3	18	5
3	2018057/PR SN 2019 03 00	11.01.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Sénégal relatif au financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la Boucle du Blouf	15 000 dont - PSCM : 13 000 - PUM : 2 000	- PSCM : 6% - PUM : 7%	- PSCM : 12 - PUM : 12	- PSCM : 3 - PUM : 3
4	2018078/PR SN 2019 04 00	11.01.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et BSIC Mali pour la mise en place d'une deuxième ligne de refinancement en faveur de la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Mali (BSIC-MALI) SA	5 000	5,90%	Free Limit :6 Hors FL : <ou= 8	Free limit : 1 Hors FL : 2
5	2018050/PR SN 2019 05 00	30.01.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et Coris Bank International pour le refinancement de concours octroyés au titre de l'importation d'intrants agricoles au Burkina Faso	10 000	4%	1	

6		12.03.2019	Acte de transfert BDM / BOAD a/s Prêt à court terme en faveur de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) pour le financement partiel de la campagne cotonnière 2018-2019 au Mali	5 000	6,25%	1	
7	2017036/PR BF 2019 06 00	15.03.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et SONABEL au financement de son projet de développement de l'efficacité commerciale et de réhabilitation d'ouvrages de distribution d'énergie (PDEC) au Burkina Faso	12 890	7%	12	3
8	Prêt n°28975	20.03.2019	Convention de Prêt entre la KFW et la BOAD relative à la mise en place d'une troisième ligne de crédit de la KFW à la BOAD destinée au financement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME)	150 000 000 EUROS	1,9%	10	3
9	2019012/PR BF 2019 07 00	21.03.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et BNDE pour la mise en place ligne à court terme en faveur de la BNDE pour le refinancement partiel de la campagne arachidière 2018-2019 au Sénégal	10 000	5%	1	
10	2017038/PR BF 2019 08 00	26.03.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et la Chambre de Commerce et d'Industrie au Burkina Faso pour le financement partiel du Projet d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	3 710	7%	12	3
11		02.04. 2019	Accord cadre de Prêt entre la Banque de Développement de Biélorussie et la BOAD a/s mise en place d'un prêt pour le financement direct de contrat d'exportation par l'acquisition des biens, travaux/services (produits par les résidents de la République de Biélorussie) auprès de ces résidents de la République de Biélorussie ou le financement indirect de	50 000 000 Euros			

			contrat d'exportation par l'acquisition des biens, travaux/services (produits par les résidents de la République de Biélorussie) auprès des Vendeurs agréés (non-résidents de la République de Biélorussie)				
12	2019014/PR NG 2019 09 00	12.04.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Niger relatif au financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la voirie urbaine de Tillabéry	14 000 dont - FDC : 5 000 - PSCM : 9 000	- FDC : 3% - PSCM : 6%	- FDC : 18 - PSCM : 12	- FDC : 5 - PSCM : 3
13	2019022/PR GB 2019 10 00	03.04.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République de Guinée-Bissau relatif au financement partiel de la phase d'urgence du projet d'aménagement et de bitumage de 80 Km de routes du réseau national prioritaire en République de Guinée-Bissau : construction du contournement sud de Bissau et de la route Bissau-Birla-Nhacra. <i>Les caractéristiques du Prêt ont été réaménagées lors CA du 20 juin 2019. Un nouvel Accord de Prêt a été soumis à la signature de la partie bissau guinéenne.</i>	20 000 dont - FDC : 5 000 - PSCM : 10 000 - PUM : 5 000	- FDC : 3% - PSCM : 6% - PUM : 7%	- FDC : 18 - PSCM : 12 - PUM : 12	- FDC : 5 - PSCM : 3 - PUM : 3
14	2019017/PR CI 2019 11 00	02.05.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et NSIA Banque Côte d'Ivoire relatif à la mise en place d'une ligne à court terme en faveur de NSIA Banque Côte d'Ivoire pour le refinancement partiel des concours octroyés au titre de la campagne cacao 2018-2019 en Côte d'Ivoire	10 000	5,50%	1	N/A
15	2019030/DON FA GB 2019 12 00	24.05.2019	Accord de gestion de don entre la BOAD et la République de Guinée – Bissau relatif au financement partiel du projet de mise à l'échelle des pratiques de l'agriculture intelligente dans l'est de la Guinée-Bissau	9 979 000 USD			

16	2019011/PR NG 2019 13 00	27.05.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et BOA Niger relatif à la mise en place d'une ligne de refinancement en faveur de la Bank of Africa Niger pour le refinancement de projets d'investissements productifs éligibles au financement de la BOAD et de la KFW	10 000	5,90%	Free Limit :6 Hors FL : <ou= 9	Free limit : 1 Hors FL : 2
17	2019015./PR SN 2019 14 00	08.07.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Sénégal relatif au financement partiel de la tranche d'urgence du Programme d'aménagement intégré de la voirie et des réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio.	30 000 dont - PSCM : 10 000 - PUM : 20 000	- PSCM : 6,1% - PUM : 7,37%	- PSCM : 10 - PUM : 10	- PSCM : 3 - PUM : 3
18	2019009/PR BN 2019 15 00	15.07.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Bénin relatif au financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara	17 000	6%	12	3
19	2018060/PR CI 2019 16 00	17.07.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République de Côte d'Ivoire relatif au financement partiel du projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires en Côte d'Ivoire.	30 000	6,53%	14	3
20	2018060/PR CI 2019 17 00	17.07.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République de Côte d'Ivoire relatif au financement partiel du projet de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo en République de Côte d'Ivoire	30 000	4,54%	13	4
21	2017077	19.07.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et la société AZITO ENERGIE SA relatif au financement du projet d'extension des capacités de la centrale thermique à cycle combiné de la société Azito Energie SA à Azito en Côte d'Ivoire (AZITO IV)	22 851	6,58%	15	3

22	2019033/PR BF 2019 18 00	30.07.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et le Burkina Faso relatif au financement partiel de la deuxième phase du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales dans six (06) régions du Burkina Faso (Hauts-Bassins, Sud-Ouest, Centre, Plateau central, Cascades et Centre-Ouest)	20 000 dont - FDC : 10 000 - PSCM : 10 000	- FDC : 3% - PSCM : 6%	- FDC : 18 - PSCM : 12	- FDC : 5 - PSCM : 3
23	2019034/PR SN 2019 19 00	30.07.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et la CNCAS relatif à la mise en place d'une ligne de crédit à court terme en faveur de la CNCAS pour le refinancement partiel de la campagne intrants agricoles 2019-2020 au Sénégal	5 000	5%	1	
24	2017030/PP CI 2019 20 00	30.07.2019	Contrat de Prise de participation de la BOAD au capital de Mansa Bank Côte d'Ivoire	1 200			
25	2019033/PR CI 2019 21 00	31.07.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et la BDU CI relatif à la mise en place d'une ligne de refinancement en faveur de la Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU CI) SA en République de Côte d'Ivoire	5 000	5,90%	Free Limit :6 Hors FL : <ou= 9	Free limit : 1 Hors FL : 2
26	2019029/PR ML 2019 22 00	06.08.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et la BMS relatif à la mise en place d'une quatrième ligne de refinancement en faveur de la BMS SA	10 000	5,90%	Free Limit :6 Hors FL : <ou= 9	Free limit : 1 Hors FL : 2
27	2018021/PR SN 2019 23 00	06.08.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et les Ciments du Sahel pour le financement partiel du projet de la deuxième extension des capacités de production de la cimenterie des CDS à Kirène au Sénégal	25 000	7,50%	10	3

28	2018054/DON FA NG 2019 25 00	23.08.2019	Accord de gestion de don entre la BOAD et la République du Niger pour le financement partiel du projet de renforcement de la résilience de l'agriculture face au changement climatique à travers des techniques modernes d'irrigation	9 143 000 USD			
29	2019049/PR NG 2019 26 00	23.08.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Niger pour le financement partiel du projet de modernisation de l'aéroport de Niamey et de construction de l'aéroport de Tillabéri	14 000 dont - FDC : 5 000 - PSCM : 9 000	- FDC : 3% - PSCM : 6%	- FDC : 18 - PSCM : 12	- FDC : 5 - PSCM : 3
30	2019041/PR ML 2019 24 00	03.09.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Mali relatif au financement partiel du projet de viabilisation du site et de construction de 1 085 logements sociaux et économiques à Samanko	25 000 dont - FDC : 10 000 - PSCM : 15 000	- FDC : 3% -PSCM : 6,06%	- FDC : 18 - PSCM : 13	- FDC : 5 - PSCM : 3
31	2019048/PR BF 2019 27 00	11.09.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et CCI BF pour le financement partiel du projet de réhabilitation du port sec de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso	2 000	7%	12	3
32	2019013/PR TG 2019 28 00	19.09.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République togolaise relatif au financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage du tronçon Katchamba-Sadori de la route nationale 17	20 000 dont - FDC : 5 000 - PSCM : 15 000	- FDC : 3% -PSCM : 6%	- FDC : 18 - PSCM : 12	- FDC : 5 - PSCM : 3
33	2018046/PR CI 2019 29 00	20.09.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et AGRO4LIFE pour le financement partiel du projet de création d'un complexe agro-industriel avicole à Toumodi en Côte d'Ivoire	4 000	9%	7	2

34	2019063/PR BF 2019 30 00	26.09.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et le Burkina Faso relatif au financement partiel du projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso	5 000	7%	12	3
35	2019062/PR BF 2019 31 00	26.09.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Bénin relative au financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation du site de Ouédo dans le cadre de la construction de dix mille huit cent quarante-neuf (10 849) logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey-Calavi	10 000	3%	18	5
36	2018049	18.10.2019	Contrat de souscription entre la BOAD et ADIWALE FUND I relative à la participation de la BOAD au capital de ADIWALE FUND I	2 500			
37		18.10.2019	Convention de facilité entre le Fonds Vert pour le Climat et la BOAD pour le financement du programme de promotion des investissements privés dans le secteur des énergies solaires (PPIPS) en Afrique de l'Ouest	61 000 000 Euros dont prêt 57 000 000 Euros et subvention 4 000 000 Euros	1,25%	20	5
38	2019059/AC SN 2019 32 00	14.11.2019	Contrat de Prêt entre la BOAD et la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS SA) pour la mise en place d'une avance globale spécialisée en vue du refinancement partiel du projet de construction et de commercialisation d'un complexe immobilier à Mbao à Dakar, par la société SERTEM IMMO SA	10 000	6,55%	10	3

39	2019061/PR SN 2019 33 00	15.11.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République du Sénégal pour le financement partiel du projet de réhabilitation de la route Ouarack-Dahra	22 000 dont - FDC : 10 000 - PSCM : 12 000	- FDC : 3% -PSCM : 6%	- FDC : 18 - PSCM : 12	- FDC : 5 - PSCM : 3
40	2019044/AF BN 2019 34 00	19.11.2019	Accord d'avance de fonds entre la BOAD et la République du Bénin pour le financement des études de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social de la deuxième phase du projet de développement du secteur de l'artisanat au Bénin (PDSAB II)	250			
41		20.11.2019	Contrat de Crédit senior entre la BOAD et Kékéli Efficient Power SA pour le financement partiel du projet de construction d'une centrale thermique en cycle combiné de 65 MW à Lomé au Togo	25 000	7,35%	15	3
42	2019069/PR CI 2019 35 00	02.12.2019	Accord de Prêt entre la BOAD et la République de Côte d'Ivoire pour le financement partiel de cinq cent dix-neuf (519) salles de classe dans le cadre de la tranche d'urgence du projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires	16 000	6,82%	14	3
43		06.12.2019	Convention d'aide financière entre la KfW et la BOAD pour la mise en place d'une subvention destinée aux prêts adaptés aux catastrophes naturelles (PACAN)	5 000			

44		18.12.2019	Convention de financement (Funded Activity Agreement) entre Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat) et la BOAD en sa qualité d'agence d'implémentation a/s Projet d'électrification Rural Solaire au Mali	25 968 612 EUR - DON :1 647 138 EUR - Prêt concessionnel : 24 321 475 EUR	0%	40	10
45		31.12.2019	Avenant n°1 à la convention de restructuration entre ECOBANK NIGER SA, BOA-NIGER SA, BOAD, ORABANK & MCC (ex NCN-DIAMOND SA) a/s réaménagement des conditions de remboursement du prêt pour le financement partiel du projet d'implantation d'une cimenterie intégrée par la société Malbaza Cement Company (Ex-NCN) à Malbaza au Niger	19 488 017 424			

EVOLUTION DES FLUX NETS DE RESSOURCES PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2019 (en millions F CFA)

Exercices	31-déc-19			31-déc-18			31-déc-17			31-déc-16			31-déc-15		
	Décals. Prêts (*) BOAD (a)	Remb. (Princip. intérêts commis access.) (b)	Flux nets (c) = (a-b)	Décals. Prêts (*) BOAD (a)	Remb. (Princip. intérêts commis access.) (b) **	Flux nets (c) = (a- b)	Décals. Prêts (*) BOAD (a)	Remb. (Princip. intérêts commis access.) (b)	Flux nets (c) = (a- b)	Décals. Prêts (*) BOAD (a)	Remb. (Princip. intérêts commis access.) (b)	Flux nets (c) = (a- b)	Décals. Prêts (*) BOAD (a)	Remb. (Princip. intérêts commis access.) (b)	Flux nets (c) = (a- b)
Bénin	34 418	24 337	10 081	30 288	83 940	- 53 652	33 080	19 853	13 227	43 610	20 527	23 083	49 135	42 621	6 515
Burkina	48 023	37 054	10 969	33 215	43 156	- 9 941	30 627	19 251	11 376	18 068	22 389	- 4 321	24 320	15 018	9 302
Côte d'Ivoire	55 900	54 854	1 046	66 086	48 757	17 329	92 040	32 043	59 997	51 203	30 778	20 425	39 012	22 606	16 407
G.Bissau	12 652	1 881	10 772	16 107	1 327	14 781	19 209	1 436	17 773	9 078	920	8 158	9 442	1 621	7 820
Mali	54 480	34 225	20 255	29 543	21 966	7 577	45 185	20 696	24 489	40 894	15 984	24 910	30 164	21 979	8 185
Niger	52 135	27 887	24 248	20 373	20 819	- 445	22 007	20 841	1 166	31 142	19 908	11 234	49 419	20 088	29 331
Sénégal	86 634	61 159	25 475	57 612	28 936	28 677	47 762	27 415	20 347	46 538	23 115	23 423	44 159	25 647	18 512
Togo	15 138	32 587	- 17 449	18 203	28 697	- 10 493	12 821	24 439	- 11 618	63 462	17 558	45 904	56 549	14 161	42 388
Total	359 380	273 984	85 396	271 428	277 597	- 6 169	302 731	165 974	136 757	303 995	151 179	152 816	302 200	163 740	138 460

Nota: Flux nets = Décals. Prêts BOAD - Remb. (Princip. intérêts commis access.)

(*) hors études et prises de participations

(**) compte tenu du remboursement anticipé partiel de 62 797 M FCFA de l'Etat du Bénin.

REPARTITION DES ENGAGEMENTS NETS (EN MILLIARDS F.CFA) PAR PAYS AU 31/12/2019

	<u>BENIN</u>	<u>BURKINA FASO</u>	<u>COTE D'IVOIRE</u>	<u>GUINEE BISSAU</u>	<u>MALI</u>	<u>NIGER</u>	<u>SENEGAL</u>	<u>TOGO</u>	<u>Hors UEMOA</u>	<u>Ensemble</u>	<u>%</u>
Montant en MDS	728,8	611,8	1091,5	243,3	604,7	554,8	1030,2	730,2	59,5	5654,7	100,0%
%	12,9%	10,8%	19,3%	4,3%	10,7%	9,8%	18,2%	12,9%	1,1%	100,0%	100,0%
Nombre	171,0	161,0	176,0	41,0	135,0	119,0	190,0	183,0	11,0	1187,0	100,0%
Guichet											
Banque	485,6	372,7	841,3	122,8	361,4	318,7	766,7	497,9	59,5	3826,4	67,7%
- Souverains	419,7	229,7	337,8	121,8	210,0	223,3	490,0	283,3	0,0	2315,7	41,0%
- <i>Etats</i>	327,5	144,1	174,4	105,9	112,5	166,9	289,9	179,2		1500,5	26,5%
- <i>Entreprises publiques</i>	92,2	85,6	163,4	15,9	97,5	56,4	200,1	104,1		815,3	14,4%
- Entreprises privées	65,9	143,0	503,5	1,0	151,3	95,4	276,6	214,5	59,5	1510,7	26,7%
FDC	223,2	194,6	212,2	99,2	223,4	203,1	221,0	212,3		1589,0	28,1%
FDE	20,0	44,5	38,0	21,2	20,0	33,0	42,5	20,0		239,2	4,2%
Types d'emprunteurs											
- Souverains	662,9	468,8	588,0	242,3	453,4	459,4	753,6	515,6	0,0	4144,0	73,3%
- <i>Etats</i>	570,8	383,2	424,6	226,4	354,2	403,0	553,4	411,5		3327,0	58,8%
- <i>Entreprises publiques</i>	92,2	85,6	163,4	15,9	99,2	56,4	200,1	104,1		816,9	14,4%
- Entreprises privées	65,9	143,0	503,5	1,0	151,3	95,4	276,6	214,5	59,5	1510,7	26,7%
Domaines d'intervention											
Sécurité alim. & dév. rural	139,7	127,1	48,9	20,5	109,9	63,7	86,8	67,5	2,2	666,4	11,8%
Infrastructures	521,9	345,8	708,5	221,8	384,4	407,2	763,4	468,7		3821,7	67,6%
Industries	38,5	35,9	104,7		37,8	35,6	75,1	13,5		341,1	6,0%
Environnement		10,3	3,8					6,0		20,1	0,4%
Finance et assurance	23,2	84,2	167,5		62,0	41,2	76,4	158,3	57,2	669,9	11,8%
Hôtellerie et autres services	5,5	8,5	12,1	1,0	10,7	7,1	9,7	16,2		70,7	1,3%
Social (santé, éducation, etc.)			46,0				18,8			64,8	1,1%
Formes d'intervention											
- Prêts	718,7	602,9	965,4	241,4	593,8	546,9	988,5	649,4	5,0	5312,1	93,9%
- Prises de participations	4,1	4,2	47,1		0,7	4,7	7,9	51,8	54,5	174,9	3,1%
- Garanties			75,7		5,0		30,5	23,0		134,2	2,4%
- Etudes	6,0	4,7	3,2	1,9	5,3	3,2	3,3	6,0		33,6	0,6%
Projets intégrateurs	213,0	91,8	336,1	76,1	190,3	155,7	267,6	311,2	58,3	1699,9	30,1%

REPARTITION DES DECAISSEMENTS (EN MILLIARDS F.CFA) PAR PAYS AU 31/12/2019

	<u>BENIN</u>	<u>BURKINA FASO</u>	<u>COTE D'IVOIRE</u>	<u>GUINEE BISSAU</u>	<u>MALI</u>	<u>NIGER</u>	<u>SENEGAL</u>	<u>TOGO</u>	<u>Hors UEMOA</u>	<u>Ensemble</u>	<u>%</u>
Montant en MDS	500,5	385,8	687,5	115,3	435,5	439,3	669,4	465,7	11,6	3 710,5	100,0%
%	13,5%	10,4%	18,5%	3,1%	11,7%	11,8%	18,0%	12,6%	0,3%	100,0%	100,0%
Nombre	171	161	176	41	135	119	190	183	11	1 187,0	100,0%
Guichet											
Banque	331,3	230,7	524,9	38,9	255,4	256,4	467,3	315,5	11,6	2 432,3	65,6%
- Souverains	269,7	103,9	172,6	37,9	128,3	164,3	254,3	194,3	0,0	1 325,4	35,7%
- Etats	180,7	37,4	53,6	37,0	52,3	123,1	124,5	124,4		733,0	19,8%
- Entreprises publiques	89,0	66,5	119,0	0,9	76,0	41,1	129,8	69,9		592,3	16,0%
- Entreprises privées	61,6	126,8	352,3	1,0	127,1	92,1	213,0	121,3	11,6	1 106,9	29,8%
FDC	153,5	135,1	132,9	66,5	167,7	151,6	179,2	144,9		1 131,4	30,5%
FDE	15,6	20,0	29,7	10,0	12,4	31,2	22,8	5,3		146,9	4,0%
Types d'emprunteurs											
- Souverains	438,9	259,0	335,2	114,3	308,4	347,1	456,4	344,4	0,0	2 603,6	70,2%
- Etats	349,9	192,4	216,2	113,5	230,7	306,0	326,5	274,6		2 009,7	54,2%
- Entreprises publiques	89,0	66,5	119,0	0,9	77,7	41,1	129,8	69,9		594,0	16,0%
- Entreprises privées	61,6	126,8	352,3	1,0	127,1	92,1	213,0	121,3	11,6	1 106,9	29,8%
Domaines d'intervention											
Sécurité alim. & dév. rural	110,3	64,4	31,3	14,9	72,2	40,8	66,3	31,3	0,0	431,5	11,6%
Infrastructures	327,0	204,1	429,6	99,4	272,0	317,8	481,4	308,1		2 439,3	65,7%
Industries	38,5	33,5	95,5		29,1	35,6	45,2	12,3		289,6	7,8%
Environnement		4,2	3,1					5,4		12,7	0,3%
Finance et assurance	19,6	78,2	117,6		56,8	38,7	63,9	96,4	11,6	482,8	13,0%
Hôtellerie et autres services	5,0	1,5	10,4	1,0	5,4	6,3	5,2	12,2		47,1	1,3%
Social (santé, éducation, etc.)			0,0				7,4			7,4	0,2%
Formes d'intervention											
- Prêts	492,6	377,9	641,2	113,9	430,4	432,6	659,9	432,5	5,0	3 586,1	96,6%
- Prises de participations	4,0	4,2	44,2		0,7	4,5	7,2	28,2	6,6	99,6	2,7%
- Garanties			0,0		0,0		0,0	0,0		0,0	0,0%
- Etudes	3,8	3,7	2,1	1,5	4,4	2,1	2,3	5,0		24,9	0,7%
Projets intégrateurs	162,8	78,0	233,5	18,3	164,5	125,3	184,7	185,2	11,6	1 163,9	31,4%

GOVERNANCE DE LA BOAD

Les principes de gouvernement d'entreprise observés par la BOAD sont basés, entre autres, sur la transparence des opérations et des comptes, un système de contrôle rigoureux, l'indépendance du système de contrôle externe, un système d'information performant (certifié ISO 27001), une actualisation constante des connaissances des membres du Personnel et un processus de décision fondé sur la participation et la responsabilisation des agents. La Banque applique une gestion axée sur les résultats et les performances assortie d'un système de management par objectif. Dans un souci d'amélioration continue, les outils de gestion et les procédures sont régulièrement mis à jour en vue de leur adaptation constante à l'activité de la Banque et aux meilleures pratiques internationales.

La BOAD est notée investment grade, depuis 2016 par les agences de notation Moody's et Fitch qui ont régulièrement renouvelé cette notation.

La structure de gouvernance de la Banque et son dispositif de contrôle et de gestion des risques sont présentés ci-après.

A. STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE

La structure de la gouvernance de la BOAD comprend les Organes délibérants et les instances internes de gestion.

1. Les Organes délibérants

1.1 Le Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) assure la « haute direction et le contrôle » de la Banque. A ce titre, il est compétent pour, notamment : i) approuver les orientations générales et les stratégies de la Banque, ii) adresser des directives au Conseil d'Administration dans le cadre des compétences de celui-ci, iii) nommer le Président de la Banque et fixer sa rémunération, iv) nommer le Commissaire aux Comptes et fixer sa rémunération, et v) approuver les comptes de la Banque. Le Conseil des Ministres est l'organe habilité à modifier les statuts de la Banque.

Il est composé de deux ministres de chaque Etat membre de l'UMOA qui disposent d'une seule voix exprimée par le Ministre des Finances.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil des Ministres a tenu ses quatre (04) réunions ordinaires portant notamment, en ce qui concerne la BOAD, sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le rapport annuel 2018, l'approbation des perspectives financières 2019-2023, le point de la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2019, la revue annuelle 2019 de la notation de la BOAD par les agences de rating, etc.

1.2 Le Conseil d'Administration - CA

Le CA décide de l'augmentation ou de la réduction du capital, approuve les prises de participation au capital d'entreprises ou d'institutions et les concours financiers pouvant être accordés par la Banque, décide des emprunts à contracter par la Banque et approuve les conventions relatives aux concours non remboursables, fixe les règles générales d'emploi des fonds disponibles de la Banque, arrête les comptes annuels de la Banque et le rapport annuel de son activité.

Il est composé :

- du Président de la Banque qui en assure la Présidence,

- de deux (02) représentants nommés par chacun des États membres de l'Union,
- du Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou son représentant,
- de représentants des membres titulaires d'actions de série B¹, en nombre proportionnel au montant du capital souscrit par ceux-ci, leur nombre ne dépassant pas la moitié des représentants des membres titulaires d'actions de série A.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019 figure en annexe 2 du rapport annuel de la Banque.

Au cours de l'exercice, le CA a tenu ses quatre (04) réunions ordinaires essentiellement consacrées à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des comptes intermédiaires au 30 juin 2019, le bilan à mi-parcours des prévisions financières de l'exercice 2019, l'approbation des propositions de financements, l'approbation des propositions d'emprunts, les directives pour l'actualisation des perspectives financières et l'élaboration du budget, l'approbation des perspectives financières 2019-2023 et du budget-programme 2020-2022, le rapport annuel 2019, l'approbation des politiques révisées de la Banque en matière de :

- i) gestion environnementale et sociale dans le financement des projets, ii) vérification de la conformité environnementale et sociale, iii) règlement des griefs, iv) prévention et de lutte contre la corruption et la fraude dans les opérations de la Banque et de v) protection des lanceurs d'alerte, la politique RSE.

1.3 Les Comités du Conseil d'Administration

- Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a été créé en 2005. Sa composition, la nomination et la durée du mandat de ses membres sont régis par les dispositions de l'Article 20 des Statuts de la BOAD.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'appréciation : i) de l'intégrité des états financiers, de la comptabilité, du reporting financier, ainsi que de l'efficacité et de la pertinence des politiques et procédures d'information de l'institution ; ii) de la solidité du système de contrôle interne mis en place par la Direction pour traiter les problèmes liés aux finances et à la comptabilité et leur mise en œuvre effective ; iii) de l'indépendance, des compétences et des performances de l'auditeur externe de l'institution ; iv) de la capacité d'évaluation et de gestion des risques de l'institution. Son fonctionnement est régi par une charte approuvée par le CA en décembre 2005 et mise à jour en septembre 2012.

Le Comité est composé de quatre membres dont deux représentants des États membres de l'UMOA, un représentant du Gouverneur de la BCEAO et un représentant des actionnaires non régionaux. La durée du mandat des membres du Comité d'Audit est de deux (02) ans en dehors du représentant de la BCEAO qui dispose d'un mandat permanent.

Les membres du Comité au 31/12/2019 sont :

- Président : M. Abdou Rafiou BELLO, Administrateur pour le Bénin ;
- Membre représentant les Actionnaires de série A : M. Salam KAFANDO, Administrateur pour le Burkina Faso ;
- Membre permanent représentant le Gouverneur de la Banque Centrale : M. Guy GOMARO – Contrôleur Général - Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne de la BCEAO ;
- Membre représentant les Actionnaires de série B : M. Yves CHARPENTIER, Administrateur pour la France.

¹ Actionnaires de la Banque autres que les États membres de l'UEMOA et la BCEAO qui sont les actionnaires de série A.

Le Comité d'Audit tient trois (03) réunions ordinaires par an. Au cours de l'année sous revue, il a examiné : les états financiers de la Banque arrêtés au 31/12/2018, les comptes intermédiaires au 30/06/2019, les rapports du Commissaire aux Comptes, la situation du portefeuille, les états financiers intérimaires au 30/09/2019, la note du Contrôleur Général sur le contrôle interne de la Banque, le Bilan des activités 2019 et le Projet de Programme d'activités 2020 de l'Audit interne, l'état de suivi des recommandations du Comité d'Audit et l'état du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes. Les comptes rendus de ces travaux ont été régulièrement faits au Conseil d'Administration.

- **Le Comité de Crédit**

Le Comité de Crédit examine, pour le compte du Conseil d'Administration, les dossiers de prêt d'un montant maximum de 5 milliards de FCFA dont l'urgence est incompatible avec les délais de décision par rapport à la tenue de la prochaine session ordinaire du Conseil d'Administration. Il rend compte au CA des résultats de ses travaux.

Le Comité est composé de six (06) Administrateurs désignés parmi les membres du CA comme suit :

- le Président de la BOAD qui en assure la présidence,
- le Gouverneur de la BCEAO ou son représentant,
- trois (03) Administrateurs désignés par les membres titulaires d'actions de série A,
- un (01) Administrateur désigné par les membres titulaires d'actions de série B.

Leur mandat est de deux (02) ans non renouvelable.

Les modalités de fonctionnement du Comité sont précisées par une décision du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2019, une (01) opération de financement a été soumise à l'examen du Comité de crédit qui en a rendu compte au CA.

2. Les instances internes de gestion

2.1 La Présidence

La Banque est dirigée par un Président assisté par un Vice-Président. Le Président est nommé par le Conseil des Ministres de l'Union pour un mandat de six (06) ans renouvelable et le Vice-Président, par le Conseil d'Administration, pour un mandat de cinq (05) ans.

2.2 Les unités organisationnelles de la Banque

L'organigramme actuel de la Banque comprend, outre la Présidence, le Cabinet de la Présidence, les Départements subdivisés en Directions, elles-mêmes subdivisées en Divisions. La Banque est représentée par une Mission résidente (MR) dans chacun des sept (07) États membres de l'Union autres que le Togo qui abrite le Siège.

2.3 Les groupes de travail permanents

Le processus de décision est de type collégial et participatif. A ce titre, des groupes internes de travail permanents assistent la Présidence ou les Managers dans la prise de décision. Les principaux groupes sont :

- **le *Gouvernement de la Banque***: il regroupe la Présidence et les Directeurs de Département et assimilés. Il définit les orientations stratégiques de la Banque et s'assure que les activités sont en adéquation avec la stratégie de l'Institution. Le Gouvernement se réunit une fois par mois ;
- **le *Conseil de présidence (CP)***: il réunit, une fois par semaine, tous les Conseillers du

Président et les Directeurs autour de la Présidence pour examiner les documents de stratégie et les dossiers à caractère transversal ;

- **le Comité d'Agrément (CAG)**: il est chargé de la présélection du risque à l'entrée, en ce qui concerne les opérations du secteur privé. Outre les aspects économiques et financiers, le CAG accorde une attention particulière à la sécurité financière (LAB/FT) liés aux promoteurs et actionnaires des projets à financer ;
- **le Comité des Engagements (CE)**: il examine et fait des recommandations sur tous les dossiers à soumettre aux Organes délibérants de la Banque ;
- **le Comité de Trésorerie**: il a pour mission, entre autres, de suivre le respect de la politique de liquidité et proposer des orientations en termes de sécurité, liquidité et rentabilité des placements ;
- **le Comité de placement**: il a pour mission d'étudier les propositions d'opérations interbancaires d'acquisition des titres financiers ;
- **le Comité de Gestion des projets en difficultés**: examine les projets en difficultés et fait des propositions y relatives à la Présidence ;
- **le Comité de contrôle interne**: il fait des recommandations au Président sur toutes les questions relatives au contrôle, à la gouvernance interne et à la gestion des risques opérationnels ;
- **le Comité de Gestion des Emplois et des Compétences (COGEC)**: le COGEC assiste le Président dans la prise de décision sur les questions relatives aux ressources humaines ;
- **le Comité de Stratégie des Systèmes d'Information (CSSI)**: il a pour mission de valider les axes stratégiques et de fixer les orientations et priorités de la Banque en matière de système d'information ;
- **le Comité de gestion Actif/Passif – ALM** qui suit le niveau d'exposition de la Banque aux risques de marché ;
- **le Comité décisionnel-PCA (Plan de continuité d'activités)**, ayant pour mission le pilotage des éventuelles crises et la prise de décisions y relatives et **le Comité Exécutif-PCA** qui est chargé de coordonner les différentes équipes de reprise d'activités ;
- **le Comité de pilotage de la certification de la Banque à la norme ISO 27001**: il est chargé de veiller à l'implication de toutes les Unités Organisationnelles de la Banque dans le processus de maintien en condition opérationnelle de la certification du système de sécurité informatique (SMSI) ;
- **le Comité d'Éthique** chargé d'assurer l'interprétation et l'application des valeurs et principes déclinés dans le Code d'éthique ;
- **le Comité d'hygiène de Santé et de Sécurité au Travail – CHSST**;
- **la Commission Consultative Mixte (CCM)** qui constitue le cadre de dialogue social entre la Haute Direction de la Banque et le personnel.
- **Les Comités exécutif et de pilotage RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise)** chargés de la politique RSE de la Banque.

B. CONTRÔLE ET GESTION DES RISQUES

1. États financiers

L'article 45 alinéa 1 des Statuts de la BOAD indique que : « Les opérations de la Banque sont exécutées et comptabilisées selon les règles et usages commerciaux et bancaires ».

L'alinéa 2 du même article précise que l'enregistrement de ses opérations « s'effectue conformément aux normes comptables internationales, suivant décision du Conseil d'Administration ».

Depuis l'exercice 2010, les états financiers de la Banque sont présentés selon les normes comptables internationales IAS/IFRS. Ils sont audités et certifiés chaque année par le Commissaire aux Comptes qui est un cabinet de renommée internationale. La Banque présente des informations financières intermédiaires au 30 juin et des états financiers annuels au 31 décembre de chaque année.

Les états financiers de l'exercice 2019 ont été certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

2. L'environnement de contrôle de la BOAD

L'environnement de contrôle se caractérise au niveau de la BOAD par :

- une gouvernance institutionnelle forte qui traduit l'engagement des Organes délibérants dans le contrôle à travers leur rôle d'encadrement et de régulation : Conseil des Ministres, Conseil d'Administration, Comité d'Audit ;
- des textes de base qui précisent les missions et objectifs de la Banque, son mode de gouvernance et ses moyens, avec des procédures formalisées dans tous les domaines d'activités ;
- un management interne basé sur une organisation régulièrement adaptée à l'évolution de l'Institution, un processus de décision de type collégial et participatif, un système de planification financière et opérationnelle assorti d'un dispositif de mesure des performances, une gestion axée sur les résultats et les performances, un dispositif de contrôle renforcé, un dispositif de pilotage financier dont la mise en place est en cours, un système d'information sécurisé (certifié ISO 27001), etc.

3. Le processus d'évaluation et de gestion des risques

Le système global de management des risques est en pleine modernisation. Le processus de gestion des risques en vigueur se fait à trois niveaux : risque de contrepartie, risques de marché, risques opérationnels.

3.1 L'évaluation et la gestion du risque de contrepartie

Les règles d'engagement et les procédures de la Banque en matière d'identification, d'évaluation, d'approbation et de supervision des projets permettent une analyse et une sélection rigoureuse du risque en vue de préserver la qualité du portefeuille.

En outre, la Banque a mis en place, à partir de l'exercice 2011, un dispositif d'évaluation ex-ante des contreparties à financer, avec l'émission d'une seconde opinion dont l'objectif est d'émettre une analyse et un avis indépendants sur les dossiers de crédit, en vue de renforcer la sélection du risque à l'entrée.

La gestion du risque de contrepartie est assurée, au travers d'une approche basée sur l'anticipation, au niveau de la structure chargée des engagements et des risques. L'analyse et la notation des risques sur l'ensemble du portefeuille (marchand et non marchand de la Banque) sont effectuées au moins une fois par an.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit, la Banque a mis en place une méthodologie et des paramètres de provisionnement conformes aux standards internationaux : adhésion au

consortium GEM's regroupant les institutions de financement du développement (BEI, BAD, BM, etc.) mutualisant leurs expériences en matière de gestion de risques ; application de la Norme IFRS 9. En outre, les travaux relatifs au cadre d'appétence des risques (identification et gouvernance des risques majeurs) associé à un modèle de capital économique sont en phase de finalisation.

3.2 La gestion des risques de marché : Gestion Actif-Passif

Les risques de marché sont gérés dans le cadre de la Gestion Actif-Passif animée par un Comité ALM. Le Comité se réunit une fois par trimestre pour examiner le niveau d'exposition de la Banque aux risques de change et de taux et apprécier l'adéquation des ressources aux emplois.

3.3 La gestion des risques opérationnels

Un dispositif de gestion des risques opérationnels (RO) inspiré des règles de Bâle à travers une cartographie des risques a été mis en place. L'objectif est d'assurer une amélioration continue du dispositif de contrôle interne et la maîtrise des opérations de la Banque.

En ce qui concerne particulièrement les risques informatiques, la Banque dispose d'une politique de sécurité du système d'information (PSSI), d'un système de management de la sécurité informatique (SMSI) et d'un plan de reprise informatique (PRI). Le système d'information de la Banque a été certifié ISO 27001 – 2013 pour compter de janvier 2017. Cette certification a été confirmée par les audits successifs de surveillance.

Par ailleurs, la Banque a mis en place un plan de continuité d'activités (PCA) opérationnel et périodiquement testé.

4. Dispositif de pilotage financier

Un dispositif de pilotage financier est en cours de mise en place pour renforcer la coordination des structures impliquées dans le pilotage des activités de la Banque et notamment, dans la prise de décisions de gestion.

5. Les dispositifs et organes de contrôle

Le système de contrôle interne de la Banque comprend des dispositifs et organes internes et externes de contrôle.

5.1 Le dispositif interne : contrôle de conformité, de régularité et de performance

Le contrôle de premier niveau exercé par les unités organisationnelles est appuyé par les fonctions de contrôle qui apportent leur concours à tous les niveaux de la gestion en assurant d'une part, une vérification régulière et indépendante des comptes financiers ainsi que des activités opérationnelles et administratives et d'autre part, une assistance aux structures dans la maîtrise des risques liés aux opérations. Les dispositifs de contrôle sont :

- **le contrôle financier** qui assure le contrôle a priori de la conformité et de la régularité des engagements relatifs à l'acquisition des biens et services, des frais de personnel, de la justification de toute sortie de fonds dans le cadre des opérations bancaires, de l'exploitation, etc. ;
- **le contrôle des marchés** qui vérifie le respect des directives et procédures de la BOAD en matière d'acquisition des biens, services et travaux et dans le cadre des opérations financées par la Banque ;

- **le contrôle de gestion** qui assure le suivi et la mesure des performances au niveau des unités organisationnelles et au niveau global de la Banque à travers des tableaux de bord et des notes d'analyse périodiques ;
- **l'audit interne** chargé du contrôle a posteriori sur tous les domaines d'activités de la Banque : processus internes, Missions Résidentes et projets en cours d'exécution.
- **l'évaluation rétrospective des projets** qui est chargée du suivi-évaluation des projets, des audits de performance et des études d'impact des projets exécutés sur financement de la Banque en conformité avec les pratiques du Groupe de Coopération en matière d'Evaluation rétrospective (GCE).

5.2 Les organes externes de contrôle

Les comptes de la Banque font l'objet d'un contrôle assuré par un Commissaire aux Comptes (CAC) désigné, après un appel d'offres international, par le Conseil des Ministres de l'UMOA parmi les cabinets de renommée internationale. Outre la vérification des comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin et des comptes annuels au 31 décembre de chaque année, le CAC effectue une revue annuelle du contrôle interne et formule des recommandations visant à le renforcer. Le Commissaire aux Comptes actuel est le cabinet PricewaterhouseCoopers Côte d'Ivoire nommé pour un mandat de trois (03) ans couvrant la période 2016-2018. KPMG Togo a été nommé Commissaire aux Comptes pour les exercices 2019-2021.

Les prestations du Commissaire aux comptes font l'objet d'une évaluation présentée au Comité d'Audit de la Banque.

Des audits de gestion ponctuels et ciblés sont confiés à des cabinets de renommée internationale en cas de besoin.

6. Code d'éthique

Le Code d'éthique du personnel de la Banque a été adopté en 2012. Par ailleurs, cinq (05) valeurs d'entreprise ont été formalisées et promulguées par la Haute Direction. Ces valeurs doivent être cultivées et observées par l'ensemble du personnel : professionnalisme, esprit d'équipe, loyauté, discipline, intégrité.

Un Comité d'éthique, mis en place en 2012, reçoit et instruit les plaintes et les allégations en lien avec le respect du Code d'éthique de la Banque et des valeurs sur lesquelles l'institution fonde son action. Les principes de fonctionnement du Comité sont de nature à préserver et protéger l'anonymat des dénonciateurs.

Le Code d'Éthique du Président et du Vice-Président de la Banque a été adopté en 2013 par le Conseil des Ministres, conformément à l'acte additionnel 02/2012 CCE/UEMOA en date du 06 juin 2012 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.

Une Charte des Administrateurs de la BOAD, tenant lieu de Code de déontologie, a été adoptée par le Conseil d'Administration (CA) en 2014.

7. Intégrité et lutte contre la corruption et la fraude

La Banque a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption comprenant un dispositif de prévention, des organes dédiés chargés des plaintes, des enquêtes, des sanctions et des recours. La Banque s'est dotée d'une politique de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude. Elle dispose de canaux d'alerte (ligne téléphonique verte, site web, courriel, ...) et d'une politique de protection des lanceurs d'alerte.

Une unité chargée des questions d'éthique a été mise en place et un Comité d'éthique veille à l'application du Code d'éthique du personnel.

L'engagement de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption se traduit également dans les dispositions pertinentes au niveau des procédures qui régissent ses activités et son fonctionnement : règles de procédure d'acquisition des biens, services et travaux financés par un prêt de la Banque, Directives relatives aux procédures de mise à disposition des fonds de la BOAD, ... De façon particulière, le Règlement du personnel prévoit des sanctions relatives à certains actes tels que le manquement au secret professionnel, la perception d'une rémunération prohibée, l'escroquerie ou la tentative d'escroquerie, l'abus de confiance ou la tentative d'abus de confiance et la corruption ou la tentative de corruption.

8. La prévention et la lutte contre le blanchiment des capitaux (LAB)

La BOAD a mis en place des mesures pour prévenir l'utilisation de ses fonds à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. A cet effet, elle a élaboré, depuis 2006 et tenu à jour, des procédures internes et des textes réglementaires en vue, d'une part, de répondre aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) et à la Directive n° 02/2015/CM/UEMOA du 02 juillet 2015 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres de l'UEMOA et d'autre part, de donner une assurance raisonnable sur le niveau de sécurité financière dans le processus de financement des activités de la Banque. La fonction est animée par un Responsable de la Sécurité Financière (RSF). Les fiches d'analyse du RSF transmises au Comité d'Agrément des projets contribuent à une meilleure sélection des risques à l'entrée, en ce qui concerne les projets privés, avant leur admission en portefeuille.

9. Gouvernance environnementale et sociale

La stratégie environnementale et sociale de la BOAD a pour objet d'assurer une plus grande efficacité et transparence de ses opérations dans le cadre de l'exécution de sa mission, tout en renforçant ses objectifs de développement durable. Dans ce cadre, la Banque a adopté un certain nombre de règles et textes dont :

- une politique environnementale et sociale et ses directives d'application,
- une politique de vérification de la conformité,
- une politique de règlement des griefs.

La BOAD est accréditée par : i) le Fonds d'Adaptation (FA) - 2011 & seconde Accréditation – 2016 ; ii) le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) – 2015 ; iii) le Fonds Vert pour le Climat (FVC) – 2016. Elle a adhéré à l'initiative action climatique dans les institutions financières en 2017, en compagnie de l'AFD, la BM, la BAD et 33 autres institutions financières, dans le cadre de l'Accord de Paris sur les Changements Climatiques et les 17 ODD.

Par ailleurs, la Banque a mis en place une démarche RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise) et un programme d'efficacité énergétique au niveau de l'immeuble du siège comprenant entre autres, l'installation d'une centrale solaire.

10. Développement des capacités du personnel

Un accent est mis sur le renforcement des capacités à travers un plan triennal de formation et de développement des ressources humaines avec un budget en constante augmentation. Ce plan qui s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique de la Banque couvre les besoins de formation à trois (03) niveaux : besoins stratégiques, opérationnels et individuels. Le droit de tous les agents

à la formation est inscrit dans les textes de base régissant le personnel. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) est mise en œuvre et évaluée annuellement.

11. Représentation du personnel

La volonté de la Banque de promouvoir le dialogue social et de privilégier le règlement des conflits est traduite dans les Statuts et le Règlement du Personnel. La représentation du personnel est assurée, conformément à l'article 43 des Statuts du Personnel, par la Commission Consultative Mixte (CCM) composée de toutes les catégories du personnel. La CCM constitue le cadre de dialogue social entre la Haute Direction de la Banque et le personnel. Elle joue également le rôle d'organe de conciliation ou d'appel en conformité avec les dispositions pertinentes de l'article 43 des Statuts du Personnel et du Règlement de Conciliation qui régit le règlement des différends entre la Banque et ses Agents relativement aux conditions d'emploi.

Les textes de base régissant le personnel (Statut et Règlement du personnel, Règlement de conciliation) sont régulièrement actualisés en vue d'une meilleure prise en compte de l'évolution de la Banque dans son environnement. Ces textes ont été révisés en janvier 2016 et janvier 2018.

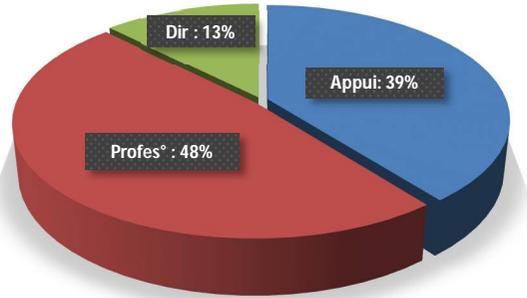
12. Santé du Personnel

La Banque a mis en place une politique de santé avantageuse pour son personnel : prise en charge des frais médicaux, évacuation sanitaire, visite médicale annuelle, dépistage annuelle de certaines maladies comme le cancer, le VIH/SIDA, les hépatites, les maladies cardio-vasculaires, etc.

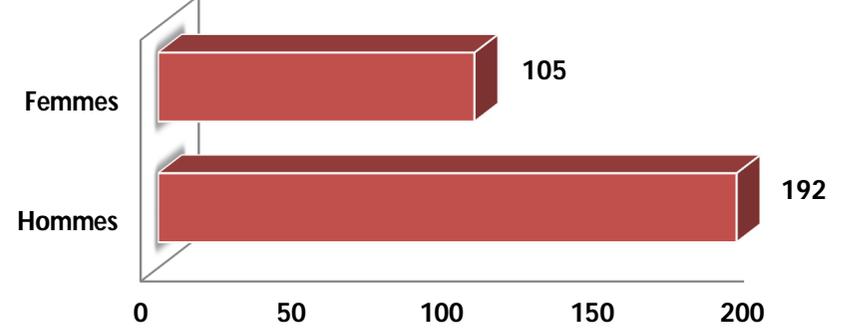
13. Délégation de pouvoir

Le Règlement fixant l'organisation et le fonctionnement de la BOAD fait obligation à chaque responsable d'Unité Organisationnelle de déléguer à son adjoint ou aux responsables des Unités secondaires (divisions), des responsabilités suffisantes et l'autorité nécessaires pour l'exécution de leur fonction.

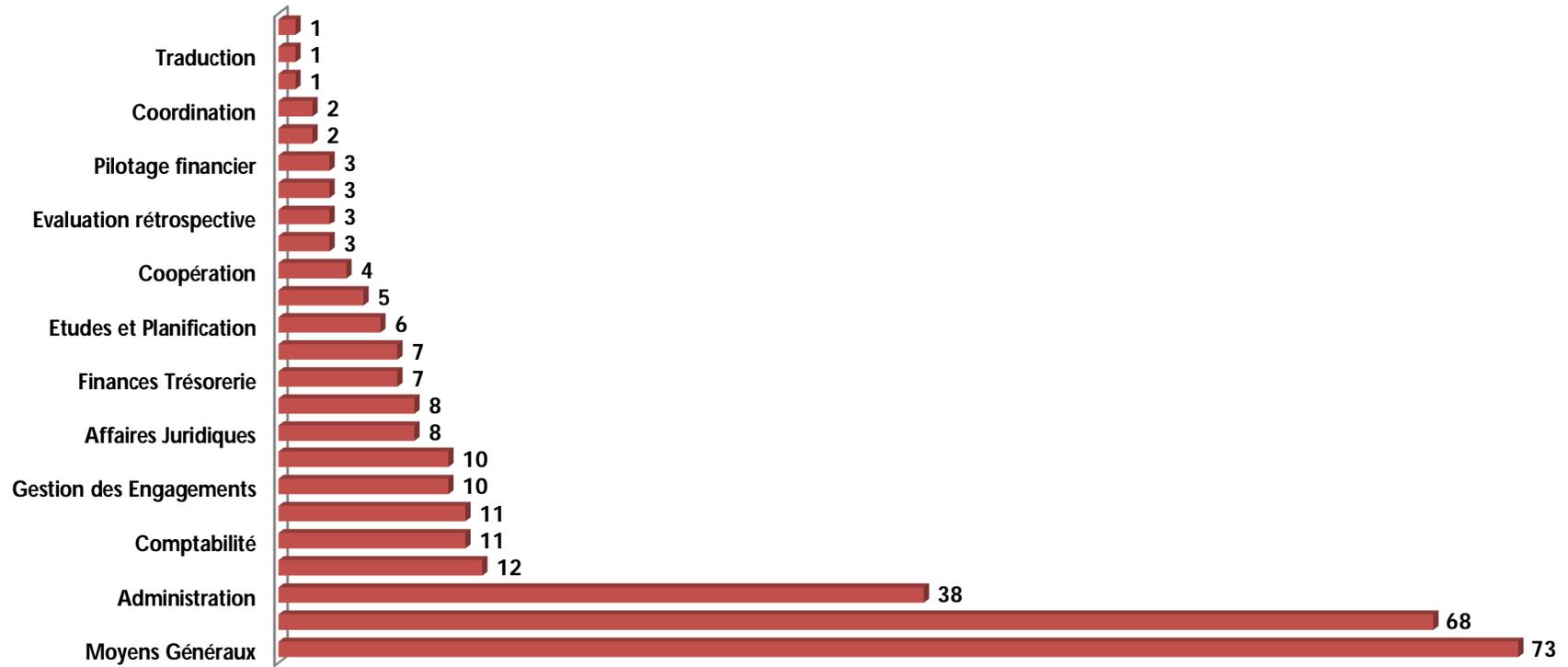
Répartition par Collège



Répartition de l'effectif par genre



Répartition par Processus/Activités



SITUATION FINANCIERE DE LA BANQUE AU 31-12-2019

I. **BILAN**

FCFA

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	576 151	270 786
Actifs non courants détenus en vue de la vente	2 245	0
Prêts et créances au coût amorti	2 341 887	2 150 773
- Créances interbancaires	50 119	70 144
- Créances sur la clientèle	1 985 427	1 801 520
- Prêts au personnel	10 963	10 751
- Portefeuille titres de dettes	288 496	261 476
- Créances sur actionnaires à libérer	6 882	6 882
Participations	138 656	126 559
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat	10 436	8 014
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	128 220	118 545
Comptes de régularisation et actifs divers	44 470	12 502
- Actifs dérivés	35 286	1 065
- Comptes de régularisation actif	1 778	2 120
- Autres actifs	7 406	9 317
Immobilisations corporelles	5 897	7 238
Immeubles de placement	728	
Immobilisations incorporelles	412	333
TOTAL ACTIF	3 110 447	2 568 191
PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Passifs au coût amorti	2 189 070	1 740 300
- Dettes interbancaires	2 463	6 625
- Dettes représentées par un titre	1 668 868	1 253 872
- Autres emprunts	517 738	479 802
Fonds affectés	42 739	113 251
Comptes de régularisation et passifs divers	38 680	31 917
- Passifs dérivés	16 868	23 786
- Comptes de régularisation passif	18 380	5 730
- Autres passifs	3 432	2 401
Provisions	8 231	7 539
TOTAL Passifs	2 278 720	1 893 006
Capital	219 881	206 580
- Capital souscrit	1 103 650	1 103 650
- Capital sujet à appel	-826 230	-826 230
- Capital à libérer	-55 740	-67 975
- Coût lié à la libération différée du capital	-1 800	-2 865
Primes d'émission	2 622	2 622
Réserves	609 224	465 982
- Réserves affectées aux activités de dévelop.	76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres	44 041	40 689
- Réserves de couverture de flux de trésorerie	-20 546	-39 429
- Autres réserves	26	26
- Résultats non distribués	392 007	369 229
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites	834	1 245
- Résultat de l'exercice	116 812	18 173
TOTAL Capitaux propres	831 727	675 184
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES	3 110 447	2 568 191

II. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat		M FCFA	
		31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés		128 359	121 411
Intérêts et charges assimilées		-78 302	-84 911
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>		<i>50 057</i>	<i>36 500</i>
Commissions (produits)		3 903	3 757
Commissions (charges)		-1 144	-1 127
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>		<i>52 816</i>	<i>39 131</i>
Gains de change (a)		58	50
Pertes de change (b)		-9 704	-42 479
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		22 255	53 470
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>		<i>12 610</i>	<i>11 041</i>
<i>Soustrait</i>		<i>65 426</i>	<i>50 172</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		421	433
Dividendes reçus		3 891	3 703
<i>Produit net bancaire</i>		<i>69 739</i>	<i>54 308</i>
<i>Coût du risque</i>		<i>-19 489</i>	<i>-9 778</i>
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		90 457	343
Charges liées aux activités de développement		-2 682	-5 174
Charges générales d'exploitation		-24 046	-24 653
	- Frais de personnel	-15 156	-15 730
	- Amortissements	-1 389	-1 234
	- Autres	-7 501	-7 689
Autres charges d'exploitation		-367	-73
<i>Autres résultats d'exploitation</i>		<i>66 562</i>	<i>-26 357</i>
Résultat de la période		116 812	18 173
Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (a)		18 883	-717
Couverture de flux de trésorerie		18 883	-717
Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (b)		2 941	23 782
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		3 352	24 702
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-410	-920
<i>Autres éléments du résultat global (a+b)</i>		<i>21 824</i>	<i>23 064</i>
Résultat global		138 636	41 237

UEMOA : PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019*</u>
<i><u>Taux de croissance (%)</u></i>											
<i>Pib nominal</i>	4,9	7,9	6,3	11,0	6,8	7,1	8,1	6,5	7,0	7,9	7,9
<i>Pib réel</i>	2,9	4,2	1,0	6,2	5,9	8,2	5,9	6,2	6,4	6,6	6,6
<i>Pib réel per capita</i>	0,0	1,3	-1,8	3,2	2,9	5,1	2,9	3,2	3,4	3,6	3,6
<i><u>Taux d'investissement (%)</u></i>											
	17,6	20,2	17,7	20,8	22,5	23,6	22,8	21,8	23,3	24,5	25,9
<i><u>Finances publiques (%PIB)</u></i>											
<i>Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB (en %)</i>	-2,2	-2,5	-3,4	-8,2	-2,9	-3,1	-3,7	-4,0	-4,1	-3,8	-3,0
<i>Solde global hors dons sur PIB en %</i>	-5,7	-4,8	-5,7	-10,4	-5,8	-5,6	-5,9	-5,9	-6,1	-5,7	-5,3
<i><u>Balance des paiements (milliards FCFA)</u></i>											
<i>Balance commerciale FOB-FOB</i>	-166,6	-495,5	397,6	-569,2	-1 402,8	-1 029,7	-1 232,3	-1 035,8	-1 296,6	-2 012,6	-2 450,8
<i>Balance des services</i>	-1 757,5	-2 039,2	-2 013,3	-2 303,5	-2 944,9	-2 986,1	-3 255,9	-3 308,6	-3 453,2	-3 526,5	-3 558,5
<i>Balance courante</i>	-1 188,8	-1 739,3	-737,7	-2 174,7	-3 031,5	-2 547,2	-3 200,7	-3 211,1	-4 054,6	-4 470,2	-4 913,2
<i>Balance globale</i>	391,5	139,5	-10,4	142,1	-568,2	74,5	-189,8	-946,8	304,1	1 088,2	609,6
<i><u>Dettes publiques</u></i>											
<i>Encours de la dette extérieure en % du PIB</i>	32,0	29,6	29,3	19,3	19,4	22,5	23,6	24,4	25,6	30,1	30,6
<i>Service de la dette extérieure en % des Exportations totales</i>	8,2	7,3	5,2	5,2	3,1	3,9	5,1	5,4	8,4	7,7	9,5
<i>Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)</i>	40,3	40,8	41,3	29,8	30,9	34,4	38,2	41,8	42,9	46,4	45,7
<i><u>Prix</u></i>											
<i>Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)</i>	0,7	1,4	3,9	2,4	1,5	-0,1	1,0	0,3	1,1	1,2	-0,7
<i>PM : PIB nominal (milliards FCFA)</i>	35 801,4	38 622,7	41 059,4	45 573,1	48 654,2	52 096,1	59 615,0	63 477,6	67 933,5	73 316,7	79 121,5

Sources : Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale; décembre 2019 et éditions précédentes.

2019* : estimations

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE DJOUGOU-PEHUNCO-KEROU-BANIKOARA EN REPUBLIQUE DU BENIN****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet, l'aménagement et le bitumage de la route en terre reliant Djougou à Banikoara en passant par Péhunco et Kérou sur une longueur de 209,68 km et une largeur de plateforme de 10,20 m en section courante.

L'objectif global du projet est de contribuer à la croissance économique du Bénin par l'amélioration des conditions de transport dans sa première zone de production cotonnière et au renforcement de l'intégration régionale.

Les objectifs spécifiques du projet sont : i) réduire le temps de parcours des usagers et les coûts d'exploitation des véhicules d'environ 50% à partir de la première année de mise en service de la route ; ii) désenclaver les grands bassins cotonniers et céréaliers ; et iii) promouvoir les échanges dans la zone d'influence du projet.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie essentiellement par les considérations suivantes : i) état de dégradation de la route existante ; ii) contribution à la satisfaction de la demande en transport routier ; iii) insertion dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) ; et iv) contribution à l'intégration régionale.

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les cinq (05) composantes suivantes : i) études ; ii) aménagement et bitumage ; iii) aménagement mesures intégrés ; iv) appui au secteur routier ; et v) gestion de projet.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet s'établit à 132 005 M FCFA hors taxe, y compris les imprévus physiques et de provision pour hausse des prix. Il est financé comme suit : i) BOAD : 17 000 M FCFA (13%) ; ii) BAD : 78 667 M FCFA (60%) ; iii) AGTF : 28 333 M FCFA (21%) ; iv) AITF-UE : 6 173 M FCFA (5%) ; et v) Etat du Bénin : 1 833 M FCFA (1%).

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE RENFORCEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE
KANAWOLO – KORHOGO EN RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet, le renforcement de la route Kanawolo – Korhogo sur 99 km, y compris l'aménagement, sur 9 km, de la traversée urbaine en 2x2 voies, la construction de deux (02) échangeurs (à Kanawolo et Torgokaha), d'une (01) passerelle, d'un parking gros porteurs et l'aménagement de trois carrefours à Korhogo. Il est également prévu des infrastructures sociales et le bitumage de 9 km de voies dans les Sous-Préfectures de Tioronianrandougou (3 km), Napié (3 km) et Torgokaha (3 km).

L'objectif global du projet est l'amélioration de la mobilité sur le tronçon en vue de dynamiser les échanges économiques de la Région avec les autres Régions du pays d'une part, et d'autre part avec les pays de l'hinterland, à savoir notamment le Mali et le Burkina Faso.

De manière spécifique, le projet vise à : i) améliorer la circulation sur la route en réduisant le temps de parcours d'environ 50% ; ii) réduire les coûts d'exploitation des véhicules d'environ 60% après la mise en service de la route ; et iii) réduire le nombre d'accidents de 70% sur la route.

2. JUSTIFICATION

Le projet trouve sa justification dans les considérations suivantes : i) amélioration du niveau de service de la route, désenclavement et valorisation des potentialités économiques de la zone ; ii) insertion dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 ; et iii) contribution à l'intégration régionale.

3. COMPOSANTES

Le Projet s'articule autour des six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) gestion du projet ; iv) contrôle et surveillance des travaux ; v) mesures environnementales et sociales ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet est évalué à 62 500 M FCFA HT et 73 750 M FCFA TTC. Le coût hors taxe sera financé à concurrence de 30 000 M FCFA (48,0%) par la BOAD, 32 000 M FCFA (51,2%) par les banques locales et 500 M FCFA (0,8%) par l'Etat ivoirien.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROGRAMME D'AMENAGEMENT INTEGRE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS DU POLE URBAIN DE DIAMNIADIO AU SENEGAL****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le programme global porte sur la viabilisation du site d'une superficie de 1 644 ha par la réalisation d'un réseau de voirie, d'un système d'adduction d'eau potable, d'un système d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales et d'un système d'alimentation électrique.

La première tranche du programme a pour objet, la réalisation : i) d'un réseau de voirie comprenant 5,3 km de voies aménagées en 2x2 voies et 2x1 voie ; ii) d'un système d'adduction d'eau potable comprenant deux châteaux d'eau d'une capacité cumulée de 1 500 m³ et un réseau de 14 km ; iii) d'un système d'assainissement des eaux usées comprenant un réseau de 12 km raccordé à la station d'épuration (STEP) existante ; iv) d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales sur 4 km ; v) d'un système électrique comprenant neuf postes électriques Moyenne Tension (MT) de puissance 630 KVA ainsi que les réseaux de distribution électrique Moyenne Tension (15 km) et Basse Tension (20 km) et la télégestion correspondante.

L'objectif global de la tranche d'urgence du programme est de désengorger la ville de Dakar par des pôles urbains et de doter les populations d'un meilleur cadre de vie. Ces nouvelles zones comprendront des Ministères, des logements, des hôpitaux, des écoles, des lieux de divertissement et des zones industrielles. Le présent programme permet ainsi de rendre la ville habitable, accessible et attractive.

Plus spécifiquement, la tranche d'urgence vise à : i) doter la nouvelle ville d'un réseau moderne de traitement et de drainage des eaux usées et des eaux pluviales ; ii) rendre accessibles toutes les zones du pôle par l'aménagement et le bitumage d'un réseau de voirie ; iii) assurer une alimentation électrique continue, fiable et redondante pour répondre à la demande actuelle et future ; iv) assurer une alimentation continue et de qualité en eau potable par la construction d'un réseau avec châteaux d'eau et bâches de stockage et v) assurer un cadre de vie agréable par l'aménagement des lacs.

2. JUSTIFICATION

Le programme se justifie par : i) la nécessaire décongestion de la ville de Dakar ; ii) la contribution à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations et à l'attractivité de Diamniadio ; et iii) la contribution à l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Émergent (PSE).

3. COMPOSANTES

La tranche d'urgence comporte les six (06) composantes ci-après : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) coordination de la tranche d'urgence programme ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes de la tranche d'urgence est de 30 453 M FCFA, y compris les imprévus physiques (5%) et financiers (3% l'an). Le coût total toutes taxes comprises du programme est de 35 953 M FCFA. Le plan de financement du coût hors taxes de cette tranche d'urgence se présente comme suit : (i) BOAD : 30 000 M FCFA et Etat sénégalais : 453 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE 80 KM DE ROUTES DU RESEAU NATIONAL PRIORITAIRE EN REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU : CONSTRUCTION DU CONTOURNEMENT SUD DE BISSAU ET DE LA ROUTE BISSAU-BIRLA-NHACRA****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre de ce Programme, porte sur la construction des tronçons routiers du contournement Sud de Bissau (11,6 km), de la deuxième sortie de Bissau (14,4 km) et de la route Gabu-Pirada (54 km). Le coût total du projet global est estimé à 50 000 MFCFA. Cependant, compte tenu de l'importance du financement à mobiliser, le Gouvernement de la Guinée Bissau a priorisé la réalisation de la deuxième sortie de Bissau sur 9,3 km et du contournement Sud de Bissau sur 11,6 km dans le cadre de la phase d'urgence du projet. Le reste du linéaire de la deuxième sortie de Bissau ainsi que la route Gabu-Pirada seront réalisés dans la deuxième phase du projet.

Le projet a pour objet : i) l'aménagement et le bitumage du contournement sud de Bissau sur la section Rond-point Guimetal - Cuntum Madina - Port de Bissau longue de 11,6 km, de la deuxième sortie de Bissau sur la section Antula - Canal Impernal - Birla - Nhacra, longue de 9,3 km ; et ii) la construction d'un pont de 200 m sur la rivière Canal Impernal.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de mobilité dans la ville de Bissau et sa périphérie.

Les objectifs spécifiques sont, entre autres : i) désenclaver les quartiers périphériques de Bissau abritant environ 75 000 habitants ; ii) dévier 90% du trafic poids lourds traversant le centre-ville vers le port de Bissau ; et iii) réduire les coûts d'exploitation des véhicules d'environ 50% à partir de la première année d'exploitation des nouvelles routes.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie par les considérations suivantes : i) état de dégradation des routes existantes et sécurité routière ; ii) nécessité de fluidifier le trafic urbain desservant les quartiers périphériques et le port de Bissau ; et iii) insertion dans les programmes de développement de la Guinée Bissau.

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) gestion de projet et appui institutionnel ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet, y compris les imprévus, est estimé à 34 968 MFCFA, financé comme suit : i) BOAD : 20 000 MFCFA ; et ii) Banques commerciales : 14 968 MFCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA VOIRIE URBAINE DE TILLABÉRY
EN REPUBLIQUE DU NIGER****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet, l'aménagement et le bitumage de 10 276 ml de voies structurantes en vue d'assurer des liaisons permanentes entre les principaux quartiers de la ville de Tillabéry. Il s'agit de la section urbaine de la route nationale n°1 Ouest d'une longueur de 9 020 ml en 2x2 voies, située sur l'axe inter-Etats Niamey-Bamako, et de voies urbaines d'une longueur totale de 1 256 ml en 2x1 voies dans la ville.

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement du réseau routier de la ville de Tillabéry en vue de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et des conditions de transport dans ladite ville.

Les objectifs spécifiques sont, entre autres : i) réduire les coûts d'exploitation des véhicules d'environ 30% à partir de la première année de mise en service des voies et ii) améliorer la mobilité urbaine dans la ville de Tillabéry.

2. JUSTIFICATION

Le projet est justifié par : i) l'état de dégradation des routes existantes ; ii) la contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Tillabéry ; iii) l'insertion dans le Plan du Développement Economiques et Social (PDES) et iv) la contribution à l'intégration régionale.

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) mesures environnementales et sociales ; iv) contrôle et surveillance des travaux ; v) gestion du projet ; et vi) audit technique et financier du projet.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le cout total hors taxes du projet, dont le détail figure s'élève à 17 992 MFCFA, y compris 5% d'imprévus physiques et une provision pour hausse de prix de 3% l'an. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit : i) BOAD : 14 000 MFCFA et ii) Etat : 3 992 MFCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE REHABILITATION ET DE MODERNISATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL OSVALDO VIEIRA DE BISSAU EN REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet : i) la réhabilitation de la piste d'atterrissage de l'Aéroport International Osvaldo VIEIRA de Bissau, longue de 3 200 ml, sur une largeur de plateforme de 45 m ; ii) la réhabilitation des voies de circulation et des aires de stationnement d'aéronefs ; iii) le reprofilage du chemin de ronde sur 11 000 ml et sur une largeur de 30 m ; iv) la reconstruction du mur de clôture sur 11 500 ml ; v) le réaménagement spatial et l'équipement de l'aérogare (R+1) d'une superficie de 3 560 m² et vi) la construction d'un salon présidentiel (R+1) sur une superficie de 1 621 m².

L'objectif global est d'offrir à l'Aéroport de Bissau, de meilleures conditions d'exploitation. Les objectifs spécifiques du projet sont : i) améliorer la sécurité et la sûreté des activités aéronautiques en mettant les infrastructures aux normes internationales ; ii) assurer la sécurité et la régularité des vols desservant Bissau et iii) accroître le trafic aérien de l'aéroport de Bissau.

2. JUSTIFICATION

Le projet est justifié par les considérations essentielles suivantes : i) nécessité de remettre l'Aéroport aux normes internationales de sécurité et de sûreté ; ii) croissance du trafic aérien au départ et à destination de Bissau ; iii) cohérence du projet avec le plan stratégique du secteur des transports ; et iv) contribution du projet à l'intégration régionale et à la lutte contre la pauvreté.

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux et équipements ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) gestion du projet et vi) audit technique et financier du projet.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le cout total hors taxes du projet, y compris les imprévus physique et une provision pour hausse de prix, est estimé à 28 426 MFCFA. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit : i) BOAD : 20 000 MFCFA ; ii) Banques locales : : 7 359 MFCFA ; et iii) Etat : 1 067 MFCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DU TRONCON KATCHAMBA-SADORI DE LA RN17 EN REPUBLIQUE TOGOLAISE**1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet, l'aménagement et le bitumage du tronçon Katchamba-Sadori de la route nationale n°17 (RN17), sur une longueur totale de 60 km, et la construction de deux (2) ponts sur les rivières Kara et Koumongou.

L'objectif global du projet est de maintenir une liaison routière permanente et fluide entre la localité de Katchamba de la Région de la Kara et celle de Sadori de la Région des savanes, tout en facilitant le désenclavement de toute la partie Ouest de ces deux (2) régions.

Les objectifs spécifiques sont : i) la réduction de 66% du temps de parcours sur la route ; et ii) la réduction du coût d'exploitation des véhicules d'au moins 60%.

2. JUSTIFICATION

Le projet trouve sa justification essentiellement dans les considérations suivantes : i) état de dégradation de la route actuelle ; ii) contribution au développement de l'économie locale et à la lutte contre la pauvreté ; et iii) insertion dans le Plan National de Développement.

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) renforcement de capacités et vi) audit technique et financier du projet.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, s'établit à 39 552 MFCFA. Il est financé comme suit : i) BOAD : 20 000 MFCFA ; ii) BIDC : 3 000 MFCFA ; iii) JICA: 15 000 MFCFA ; et iv) Etat Togolais: 1 553 MFCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES DANS SIX (06) REGIONS DU BURKINA FASO (HAUTS-BASSINS, SUD-OUEST, CENTRE, PLATEAU CENTRAL, CASCADES ET CENTRE-OUEST)****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet : i) la réalisation, en faveur des populations et des collectivités dans six (06) régions (Cascades, Centre, Centre-Ouest, Sud-Ouest, Hauts-Bassins et Plateau Central), d'un ensemble d'infrastructures de production, de mise en marché et de communication, pour soutenir leurs activités économiques ; ii) la mise en place d'une ligne de crédit de 1 000 MFCFA au profit de 3 000 micro et très petites entreprises (MTPE) ; et iii) le renforcement des capacités techniques de 2 000 Unités de Production Informelle (UPI).

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations à la base dans les six (06) Régions du Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques visés sont : i) développer les filières porteuses d'emplois dans les collectivités en vue de soutenir l'économie locale ; ii) développer les infrastructures socioéconomiques de base au profit des populations, des collectivités et des micro entreprises ; iii) renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ; et iv) développer des services financiers adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale.

2. JUSTIFICATION

Le projet trouve sa justification dans les considérations ci-après : i) contribution à la réduction des disparités inter et intra régionales ainsi qu'au développement des économies locales ; ii) contribution à la réduction de la pauvreté et insertion des populations les plus vulnérables dans la vie économique ; et iii) insertion dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

3. COMPOSANTES

Le projet s'exécutera à travers quatre (04) composantes cohérentes et complémentaires que sont : i) développement des filières porteuses et transformation des unités de production informelles ; ii) développement des infrastructures socio-économiques de base ; iii) promotion de l'inclusion financière et sociale des populations ; et iv) gestion du projet.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet est estimé sur la base des conditions économiques d'avril 2019, à 21 926 M FCFA HT, y compris les imprévus physiques et des provisions pour hausse des prix. Il sera financé à concurrence de 20 000 MFCFA (91,22%) par la BOAD et de 1 926 MFCFA (8,78%) par l'Etat burkinabè.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES EN
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet, la construction et l'équipement de 3 000 salles de classes du préscolaire et du primaire, 25 collèges, 05 lycées et la fourniture de 100 000 tables bancs semi-métalliques sur l'ensemble du territoire national.

L'objectif global est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière d'éducation nationale, qui vise à rendre l'école accessible à tous à l'horizon 2025.

Les objectifs spécifiques du projet sont, dans les localités concernées, de : i) faciliter l'accès du primaire aux élèves par la mise à disposition d'infrastructures à des distances ne dépassant pas 5 km entre deux (2) écoles ; ii) rapprocher les élèves des infrastructures scolaires en étoffant le dispositif des établissements du secondaire par la réalisation d'un établissement centre pour trois (3) villages ; iii) atteindre un taux de scolarisation avoisinant les cent pour cent (100%) à l'horizon 2025.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie essentiellement par les considérations suivantes : i) contribution à la satisfaction des besoins en construction et équipement d'infrastructures scolaires ; ii) contribution à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances de réussite à toutes les couches sociales dans le pays ; et iii) insertion dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

3. COMPOSANTES

Le projet s'articule autour des six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) coordination et gestion du projet ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet est évalué à 134 332 MFCFA HT et 158 512 MFCFA TTC. Le coût total hors taxes du Projet sera financé par la BOAD à concurrence de 30 000 MFCFA (22%), les Banques commerciales à hauteur de 102 677 MFCFA (81%) et l'Etat de Côte d'Ivoire pour un montant de 1 656 MFCFA (1%).

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE VIABILISATION DU SITE ET DE CONSTRUCTION DE 1 085 LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES A SAMANKO AU MALI****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet : i) la viabilisation du site de 42 hectares situé à Samanko à 15 kilomètres du centre-ville de Bamako dans la Commune rurale de Mandé et ii) la construction, sur ce site, de 1 085 logements dont 785 logements sociaux (565 de type F3 et 220 de type F4) et 300 logements économiques (175 de type F3 et 125 de type F4), à céder en location-vente aux bénéficiaires.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la réduction de la vulnérabilité des ménages dans le pays. Les objectifs spécifiques du projet sont de : i) fournir des logements à environ 8 800 personnes et ii) promouvoir de nouveaux modes d'accès à des logements pour les populations à revenus intermédiaires.

Le groupe cible du projet est constitué par la population à revenus intermédiaires (gagnant entre 175 000 et 400 000 FCFA par mois), répartie dans tous les secteurs d'activités de la vie socioprofessionnelle au Mali, à savoir les salariés du secteur public, du secteur privé et les commerçants ou autres agents du secteur informel, remplissant les conditions de solvabilité.

2. JUSTIFICATION

Le projet trouve sa justification dans les principales considérations suivantes : i) contribution à la satisfaction de la demande de logements en milieu urbain ; ii) promotion de nouveaux axes de financement du logement social et diversification de l'offre de logements et iii) insertion dans le Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 du Mali.

3. COMPOSANTES

Le projet s'articule autour des six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) coordination et gestion du projet ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet s'établit à 30 534 MFCFA, y compris les imprévus physiques et une provision pour hausse de prix. Il sera financé à concurrence de 25 000 MFCFA (82%) par la BOAD et de 5 534 MFCFA (18%) par l'Etat malien.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE REHABILITATION DU PORT SEC DE BOBO-DIOULASSO
AU BURKINA FASO****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet, la réhabilitation des voiries et réseaux divers (VRD), de bâtiments, du parking et d'ouvrages connexes de la plateforme logistique multimodale existante du port sec de Bobo-Dioulasso sur une superficie globale de 19 ha.

L'objectif principal du projet est l'amélioration de la qualité de service de transport et de traitement de marchandises à l'importation et à l'exportation.

Les objectifs spécifiques du projet sont : i) améliorer la fluidité du trafic et la sécurité routière à l'intérieur du port sec ; ii) préserver le patrimoine d'infrastructures et le mettre en adéquation avec le volet extension du port sec ; et iii) améliorer la fonctionnalité des services et le cadre de travail.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie par les considérations suivantes : i) état des ouvrages existants du port sec ; ii) nécessité de mettre les infrastructures existantes en adéquation avec celles de la partie extension du port sec (à réaliser sur 21 ha) ; et iii) contribution à l'intégration régionale.

3. COMPOSANTES

Le projet s'articule autour des six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) mesures environnementales et sociales ; iv) maîtrise d'ouvrage déléguée ; v) contrôle et surveillance des travaux ; et vi) audit technique et financier.

4. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet est de 2 848 MFCFA HT et 3 360 MFCFA T.T.C. Ce coût tient compte des imprévus (5%). Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit : i) BOAD : 2 000 MFCFA ; ii) Banques locales : 659 MFCFA ; et iii) CCI-BF : 188 MFCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE MODERNISATION DE L'AÉROPORT DE NIAMEY ET DE CONSTRUCTION DE L'AÉROPORT DE TILLABÉRI EN REPUBLIQUE DU NIGER****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet : i) la modernisation de l'aéroport de Niamey et sa mise sous exploitation technique et commerciale en PPP et ii) la construction de l'aéroport de Tillabéri pour accueillir tous les mouvements d'aéronefs non commerciaux et servir d'aéroport de relais. Pour l'aéroport de Niamey, les travaux concernent la construction et l'équipement d'une nouvelle aérogare de passagers à deux (2) niveaux et la rénovation de l'ancien terminal. En ce qui concerne l'aéroport de Tillabéri, les travaux portent sur la construction d'une piste d'atterrissage avec les aires de stationnement, d'une aérogare et d'ouvrages connexes destinés au bon fonctionnement de l'aéroport.

L'objectif global du projet est de contribuer au développement du sous-secteur du transport aérien au Niger. Les objectifs spécifiques sont : i) doter l'aéroport de Niamey d'infrastructures conformes aux normes tout en augmentant sa capacité d'accueil ; ii) doter la ville de Tillabéri d'un aéroport régional qui servira également de relai pour l'aéroport international de Niamey et iii) contribuer à faciliter les opérations aériennes dans le cadre de la sécurisation de la frontière Burkina-Mali-Niger.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie essentiellement par les considérations suivantes : i) la nécessité de remettre l'aéroport de Niamey aux normes ; ii) la nécessité d'avoir un aéroport de relais en cas de besoin pour les vols commerciaux ; iii) la nécessité de consacrer l'aéroport de Niamey aux vols commerciaux et iv) l'insertion du projet dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021.

3. COMPOSANTES

Le projet s'articule autour des six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) gestion du projet ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet s'élève à 120 672 M FCFA. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit : i) BOAD : 14 000 MFCFA ; ii) SUMMA/BAD/BID : 101 670 MFCFA et iii) ETAT : 5 002 MFCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE OUARACK-DAHRA
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet : i) la réhabilitation de la route Ouarack-Dahra, sur une largeur courante de 10,20 m et une longueur de 60,5 km ; et ii) le bitumage de la section du contournement de Dahra entre la route Ouarack-Dahra et la route Touba-Dahra-Linguère, sur une largeur courante de 10,20 m et une longueur de 2 km.

L'objectif global du projet est de contribuer à la sauvegarde et au développement du réseau routier à l'effet de soutenir la croissance économique du Sénégal.

Les objectifs spécifiques sont, entre autres : i) d'améliorer la circulation sur la route en réduisant le temps de parcours d'environ 50% ; ii) de réduire les coûts d'exploitation des véhicules d'environ 30% à partir de la première année de mise en service de la route ; et iii) d'assurer le désenclavement de la zone du projet.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie essentiellement par les considérations suivantes : i) état de dégradation du tronçon à aménager ; ii) contribution au développement de l'économie locale et à la lutte contre la pauvreté ; et iii) insertion dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) et le Schéma Directeur Routier et Autoroutier National (SDRAN).

3. COMPOSANTES

Le projet s'articule autour des six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) gestion du projet ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet s'établit à 23 292 MFCFA, y compris les imprévus physiques et financiers. Il est financé comme suit : i) BOAD : 22 000 MFCFA (94%) ; et ii) Etat du Sénégal : 1 292 MFCFA (6%).

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PREMIERE TRANCHE DU PROJET DE VIABILISATION DU SITE DE OUEDO, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE 10 849 LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI EN REPUBLIQUE DU BENIN****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet global : i) la viabilisation primaire de l'ensemble du site comprenant 9,6 km de voirie, 16,3 km de réseau de drainage, un système d'adduction d'eau potable (AEP) de 13 km de canalisation, un système d'alimentation électrique comprenant 18,9 km de réseau Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT), et d'un réseau de fibre optique comprenant 20,5 km de câbles optiques ; et ii) la viabilisation secondaire et tertiaire de douze (12) îlots sur les seize (16) que compte le site de logements sociaux et économiques de Ouédo dans la Commune d'Abomey-Calavi.

La présente opération de la Banque porte sur la viabilisation primaire partielle à savoir : i) l'aménagement de la rue centrale et la rue ceinture 4 d'une longueur totale de 4,7 km en 1x2 voies et 2x1 voies ; et ii) la construction d'un système électrique comprenant huit (08) postes électriques MT de puissance unitaire 630 kVA ainsi que les réseaux de distribution électrique MT (8,7 km) et BT (10,2 km).

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques sont : i) rendre le site accessible par l'aménagement et le bitumage d'un réseau de voirie ; ii) doter le site de Ouédo d'un réseau fonctionnel de drainage des eaux pluviales ; iii) assurer une alimentation électrique continue et fiable pour répondre à la demande actuelle et future ; iv) assurer une alimentation de qualité en eau potable par l'installation de deux forages et la construction d'un réseau avec château d'eau et bache de stockage ; et v) assurer un cadre de vie agréable aux habitants.

2. JUSTIFICATION

Le projet trouve sa justification dans les principales considérations suivantes : i) accès à un habitat viabilisé ; et ii) insertion du projet dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les cinq (05) composantes suivantes : i) études, contrôle et surveillance des travaux ; ii) travaux de viabilisation ; iii) mesures environnementales et sociales ; iv) suivi-évaluation du projet ; et v) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût de la réalisation du projet de construction de 10 849 logements sociaux et économiques sur le site de Ouédo est évalué à 269 116 MFCFA. Le coût total hors taxes de la première tranche, qui constitue le présent projet, établi sur la base des études et des prix unitaires issus de récents appels d'offres, s'établit à 10 651 MFCFA, y compris les imprévus physiques et financiers. Le coût total toutes taxes comprises (TTC) s'élève à 12 568 MFCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE PROMOTION DE LA FINANCE INCLUSIVE POUR L'ACCES DES POPULATIONS A FAIBLES REVENUS AUX SERVICES FINANCIERS AU BURKINA FASO (PPFIB)****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le programme vise à appuyer l'Etat burkinabè dans ses efforts d'inclusion financière au profit des populations à faibles revenus, des micros et très petites entreprises (MTPE), à travers les institutions financières, notamment les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), afin de favoriser l'accès au microcrédit à 1 032 000 bénéficiaires.

Le présent projet, qui constitue la première tranche du programme, a pour objet de favoriser l'accès aux services financiers à 300 000 bénéficiaires, à travers les institutions financières, notamment les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

L'objectif global du programme est de favoriser l'accès des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs à travers des SFD viables et intégrés dans le circuit financier national. A l'horizon 2023, le projet aura touché 1 032 000 de burkinabè exclus des systèmes financiers classiques. Une approche progressive de couverture du territoire nationale sera mise en place.

Les objectifs spécifiques du projet sont : i) renforcer les capacités techniques et financières des acteurs, notamment le Fonds National de la Finance Inclusive du Burkina Faso (FONAFIB) et les SFD, afin de favoriser, dès la deuxième année de démarrage, l'accès au microcrédit de 300 000 femmes et hommes à faibles revenus ; ii) promouvoir et approfondir les articulations entre les banques et les SFD en vue de l'augmentation de l'offre en finance inclusive en faveur des agriculteurs, artisans, femmes et jeunes sans emplois ; et iii) mettre en place des mécanismes pertinents et professionnels et des appuis au profit des bénéficiaires et des SFD.

2. JUSTIFICATION

Le projet trouve sa justification dans les considérations suivantes : i) nécessité de promouvoir et de renforcer l'inclusion financière des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs ; et ii) insertion du projet dans la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive.

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les cinq (05) composantes suivantes : i) fonds de crédit ; ii) fonds de garantie ; iii) fonds de facilitation ; iv) appuis institutionnels ; et v) et coordination et gestion du projet.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet est évalué à 7 045 MFCFA HT. Il sera financé à hauteur de 5 000 MFCFA (70,97%) par la BOAD, 1 250 MFCFA (17,74%) par les Banques locales, 525 MFCFA (7,45%) par les SFD et 270 MFCFA (3,83%) par l'Etat burkinabè. Le financement de la BOAD porte sur toutes les composantes.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE 519 SALLES DE CLASSE DANS LE CADRE DE LA TRANCHE D'URGENCE DU
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES EN
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE****1. OBJET ET OBJECTIFS**

La tranche d'urgence du projet comprend : i) la construction et l'équipement de 145 écoles préscolaires et primaires ; ii) la construction et l'équipement de six (06) collèges à base 4 ; iii) la construction et l'équipement de trois (03) lycées à base 4 ; et iv) la fourniture de 54 030 tables bancs semi-métalliques.

L'objectif global est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière d'éducation nationale, qui vise à rendre l'école accessible à tous à l'horizon 2025.

Les objectifs spécifiques du projet sont, dans les localités concernées, de : i) faciliter l'accès du primaire aux élèves par la mise à disposition d'infrastructures à des distances ne dépassant pas 5 km entre deux (2) écoles ; ii) rapprocher les élèves des infrastructures scolaires en étoffant le dispositif des établissements du secondaire par la réalisation d'un établissement centre pour trois (3) villages.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie essentiellement par les considérations suivantes : i) contribution à la satisfaction des besoins en construction et équipement d'infrastructures scolaires ; ii) contribution à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances de réussite à toutes les couches sociales dans le pays ; et iii) insertion dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

3. COMPOSANTES

Le projet s'articule autour des six (06) composantes suivantes i) études ; ii) travaux et équipements ; iii) contrôle et surveillance des travaux et Assistance Technique à la Maitrise d'Ouvrage (ATMO) ; iv) mesures environnementales et sociales, v) coordination et gestion du projet ; et vi) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes de la tranche d'urgence est évalué à 48 596 MFCFA ET 58 012 MFCFA et sera financé par la BOAD à hauteur de 46 000 MFCFA (94,7%) et l'Etat de Côte d'Ivoire pour un montant de 2 596 MFCFA (5,3%).

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 30 MWC A BLITTA EN REPUBLIQUE TOGOLAISE****1. OBJET ET OBJECTIFS**

Le projet a pour objet, dans la ville de Blitta, la construction, l'exploitation, la maintenance d'une centrale solaire photovoltaïque de puissance 30 MWc à Blitta et la réalisation de ses ouvrages d'évacuation, à raccorder au réseau interconnecté du Togo, en vue de la fourniture de l'énergie à la CEET. Les installations de ladite centrale seront transférées à l'Etat en fin de concession, après 25 ans d'exploitation.

L'objectif global du projet est de contribuer à la diversification du mix énergétique et à la réduction des coûts de production.

Les objectifs spécifiques du projet sont : i) assurer l'accès à l'électricité de 30 000 ménages supplémentaires et de l'usine d'égrenage de coton de Blitta à partir de 2021 ; ii) contribuer à améliorer le taux d'électrification du pays en le faisant passer de 45% en 2018 à 60% en 2022 ; et iii) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des localités concernées.

2. JUSTIFICATION

Le projet se justifie par les considérations suivantes : i) la nécessité d'accroître la capacité de production et le taux d'électrification du pays ; ii) la cohérence du projet avec la stratégie d'électrification, qui prévoit de porter le taux d'électrification du pays à 100% à l'horizon 2030 ; et iii) la contribution à la mise en œuvre de la politique de la stratégie régionale de l'Union dans le domaine des énergies renouvelables.

3. COMPOSANTES

Le projet comprend les sept (07) composantes suivantes : i) études et frais préopératoires ; ii) fournitures et travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) gestion du projet ; vi) suivi-évaluation des résultats de développement et vii) audit technique et financier.

4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet s'élève à 21 584 MFCFA. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit : i) ADFD (8 700 MFCFA) ; ii) BOAD (7 000 MFCFA) ; iii) AMEA TOGO SOLAR SAU (5614 MFCFA) et iv) État togolais (272 MFCFA).

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**LIGNE DE REFINANCEMENT EN FAVEUR DE LA BOA-NIGER****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la mise en place d'une ligne de refinancement d'un montant de 10 000 M FCFA en faveur de la BOA NIGER.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du troisième programme initié par la BOAD et la KFW visant à soutenir les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de l'UEMOA en améliorant leur accès aux moyens de financement par le canal du secteur bancaire commercial.

2. OBJECTIF

L'objectif visé est de permettre à la BOA NIGER (i) d'accroître son activité de financement à moyen terme de projets d'investissements productifs des PME/PMI et (ii) de contribuer à la croissance économique du Niger.

3. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

La justification du projet réside dans les considérations ci-après : (i) l'engagement de la BOA-NIGER à renforcer et à consolider sa stratégie de positionnement sur le segment des PME/PMI en finançant des projets d'investissements productifs. Cet engagement s'est traduit, au cours des dernières années, par un accroissement de l'encours des crédits à moyen terme qui est passé de 95 446 M FCFA en 2014 à 111 546 M FCFA en 2018, soit une progression moyenne annuelle de 4% et (ii) l'existence d'un pipeline de projets d'un montant de 20 000 M FCFA, qui pourrait être partiellement imputé sur le concours éventuel de la BOAD.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 10 000 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**QUATRIEME LIGNE DE REFINANCEMENT EN FAVEUR DE LA BMS SA****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la mise en place d'une quatrième ligne de refinancement d'un montant de 10 000 M FCFA en faveur de la BMS-SA.

La ligne de refinancement, destinée au refinancement de projets d'investissements productifs dans les secteurs éligibles au financement de la Banque, s'inscrit dans le cadre du troisième programme initié par la BOAD et la KFW visant à soutenir les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de l'UEMOA en améliorant leur accès aux moyens de financement par le canal du secteur bancaire commercial.

2. OBJECTIF

L'objectif visé est de permettre à la BMS-SA (i) d'accroître son activité de financement à moyen terme de projets d'investissements productifs en faveur des PME/PMI ; (ii) de consolider son développement et (iii) de contribuer à la croissance de l'économie nationale.

3. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

La justification du projet réside dans les considérations ci-après : (i) l'engagement de la BMS-SA à renforcer et à consolider sa stratégie de positionnement sur le segment des PME/PMI, en finançant des projets d'investissements productifs relevant des secteurs porteurs de développement et pourvoyeurs d'emplois. Cet engagement s'est traduit, au cours des dernières années, par un accroissement de l'encours des crédits à moyen terme qui est passé de 38 674 M FCFA en 2014 à 66 648 M FCFA en 2015, soit une augmentation de 72%, puis de 109 066 M FCFA en 2016 (année de l'opération de fusion/absorption d'avec la Banque de l'Habitat du Mali) à 137 504 M FCFA en 2018, soit une progression moyenne annuelle de 12% et (ii) l'existence d'un pipeline de projets d'un montant de 14 948 M FCFA, qui pourrait être partiellement imputé sur le concours éventuel de la BOAD.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 10 000 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**LIGNE REFINANCEMENT EN FAVEUR DE LA BDU CI****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la mise en place d'une ligne de refinancement d'un montant de 5 000 M FCFA en faveur de la BDU-CI.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du troisième programme initié par la BOAD et la KFW visant à soutenir les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de l'UEMOA en améliorant leur accès aux moyens de financement par le canal du secteur bancaire commercial.

2. OBJECTIF

L'objectif visé est de permettre à la BDU-CI de (i) accroître son activité de financement à moyen terme de projets d'investissements productifs en faveur des PME/PMI, (ii) consolider son développement et (iii) contribuer à la croissance de l'économie nationale.

3. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

La justification du projet réside dans les considérations ci-après : (i) l'engagement de la BDU-CI à renforcer et à consolider sa stratégie de positionnement sur le segment des PME/PMI en finançant des projets d'investissements productifs. Cet engagement s'est traduit, au cours des dernières années, par un accroissement de l'encours des crédits à moyen terme qui est passé de 3 328 M FCFA en 2015 à 16 964 M FCFA en 2018, soit une progression moyenne annuelle de 72% et (ii) l'existence d'un pipeline de projets d'un montant de 20 000 M FCFA, qui pourrait être partiellement imputé sur le concours éventuel de la BOAD.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 5 000 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE AVANCE GLOBALE SPECIALISEE EN FAVEUR DE LA BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL EN VUE DU REFINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET DE COMMERCIALISATION D'UN COMPLEXE IMMOBILIER A MBAO A DAKAR PAR LA SOCIETE SERTEM IMMO SA****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la mise en place d'une Avance Globale Spécialisée (AGS) en faveur de la BHS, destinée au refinancement du projet SERTEM MBAO. Ledit projet porte sur la construction d'un complexe résidentiel de (i) 140 villas moyen standing ; (ii) 142 villas grand standing et (iii) 168 appartements.

2. OBJECTIF

L'objectif visé à travers l'AGS est de permettre à la BHS de (i) accroître son activité de financement à moyen et long termes de projets d'investissements productifs, notamment, le projet SERTEM RIDWAN Mbao et (ii) contribuer à l'augmentation de l'offre de logements à Dakar.

3. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

La justification du projet réside dans les considérations ci-après : (i) l'existence d'un projet éligible à un refinancement AGS dans le pipeline de la BHS, à savoir SERTEM RIDWAN Mbao dont le besoin de financement total est évalué à 25 209 M FCFA TTC et (ii) l'engagement de la BHS à financer les projets d'investissements productifs notamment dans le secteur de l'immobilier au Sénégal. Cet engagement s'est traduit, au cours des dernières années, par un accroissement de l'encours des crédits à moyen et long termes qui est passé de 109 721 M FCFA en 2014 à 184 958 M FCFA en 2018, soit une progression moyenne annuelle de 14%.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 10 000 M FCFA

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**DEUXIEME LIGNE DE REFINANCEMENT EN FAVEUR DE ORABANK CI****1. OBJET DU PROJET**

La ligne de refinancement d'un montant de 15 000 M FCFA en faveur de Orabank CI est destinée au financement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), avec la possibilité d'imputer également, le cas échéant, des crédits aux PME/PMI.

2. OBJECTIF

Les ressources de la ligne de refinancement permettront à Orabank CI, y compris ses succursales, de (i) refinancer les SFD de son périmètre d'activité ; (ii) soutenir les activités des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de l'UEMOA et (iii) consolider son développement.

3. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

La ligne de refinancement s'inscrit dans le cadre (i) du troisième programme initié par la BOAD et la KFW visant à soutenir les activités des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de l'UEMOA en améliorant leur accès aux moyens de financement par le canal du secteur bancaire commercial et (ii) de l'engagement de la BOAD à soutenir le secteur de la microfinance.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 15 000 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

PRISE DE PARTICIPATION DE LA BOAD DANS LE CAPITAL DE MANSA BANK**1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la prise de participation de la BOAD au capital social de MANSA BANK SA, à hauteur de 1 200 M FCFA, soit 10% dudit capital fixé à 12 000 M FCFA.

2. OBJECTIF

L'objectif visé est de créer en Côte d'Ivoire avec une antenne au Sénégal, une banque classique avec un accent particulier sur la banque d'affaires, dont le capital social est détenu à 100% par des acteurs de la zone UEMOA et cela afin de favoriser l'émergence de grands groupes africains régionaux, promouvoir les PME/PMI et accompagner efficacement les Etats.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se veut être une réponse à l'offre insuffisante de financement de l'économie ivoirienne comme dans les autres pays de l'UEMOA, dans un contexte économique caractérisé notamment par un faible taux de bancarisation et un secteur bancaire détenu à plus de 80% par des capitaux hors UEMOA. Il est justifié par : (i) la contribution au développement de la finance inclusive ; (ii) le contexte macroéconomique favorable ; (iii) l'offre de services bancaires et financiers peu diversifiée et (iv) l'intérêt de l'opération pour la Banque.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 1 200 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

PRISE DE PARTICIPATION DE LA BOAD AU CAPITAL DES FONDS AMORÇAGE ET INFRASTRUCTURES DE L'UEMOA**1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la participation de la BOAD à hauteur de (i) 12 000 M FCFA au Fonds Amorçage et (ii) 26 238,28 M FCFA au Fonds Infrastructures.

Le Fonds Amorçage vise une taille cible de 26 238,28 M FCFA (40 M EUR) en vue de participer au financement des coûts de préparation des projets d'infrastructures d'initiative privée dans la zone UEMOA afin d'en accroître le nombre, améliorer la qualité et faciliter la levée des financements.

Le Fonds Infrastructures vise une taille cible de 262 383 M FCFA (400 M EUR) pour participer au financement des projets d'infrastructures structurantes d'initiative privée ou en partenariat public/privé, dans les pays de l'UEMOA avec le concours des partenaires financiers régionaux et internationaux.

2. OBJECTIF

Les deux Fonds ont principalement pour objectifs de : (i) contribuer à la réduction du déficit en infrastructures (estimé à 7 000 M USD /an, soit environ 4 137 000 M FCFA¹) dans la zone et accélérer la croissance économique des Etats de l'Union ; (ii) diversifier les sources de financement des infrastructures de la région et accroître la participation du secteur privé ; (iii) mobiliser les investisseurs institutionnels nationaux et internationaux en vue de développer les infrastructures de la région ; (iv) contribuer au développement du secteur privé local dans l'UEMOA en soutenant les développeurs de projets locaux grâce à un financement pour la préparation de projets et (v) contribuer au développement du marché financier régional.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet est justifié par : (i) les conclusions de l'étude de faisabilité sur la promotion d'un Fonds d'investissement dédié au financement des infrastructures d'énergie dans les pays de l'UEMOA ; (ii) la problématique du déficit des infrastructures dans la zone UEMOA et (iii) l'intérêt des opérations pour la Banque.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 12 000 M FCFA et 26 320 M FCFA.

¹ 1 USD = 591 FCFA

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**REGULARISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA BOAD AU CAPITAL DU FONDS AFRICAIN POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES (FAER)****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la participation de la BOAD à hauteur de 5 000 M FCFA (environ 10 M de dollars US) au Fonds Africain pour les Energies Renouvelables.

2. OBJECTIF

L'objectif visé est (i) de promouvoir l'accès des populations de l'Afrique Subsaharienne aux sources d'énergies renouvelables et propres, (ii) d'investir dans le développement, l'acquisition, la construction et / ou l'amélioration, l'exploitation et la vente de projets d'énergies renouvelables et (iii) d'accroître les flux d'investissements du secteur privé en faveur des projets d'énergies renouvelables afin d'exploiter les potentialités énergétiques dont regorge l'Afrique Subsaharienne.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Pour rappel, par Décision n° 058/2013/CA/BOAD en date du 17 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la BOAD a approuvé la prise de participation de la Banque au capital social du Fonds Africain pour les Energies Renouvelables (FAER) pour un montant de cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA, soit environ dix millions de dollars américain (10 000 000 USD) au taux de 1 USD = 500 FCFA (taux indicatif utilisé pour les besoins de l'évaluation. Le taux réel de conversion est déterminé à la date de paiement des appels de fonds).

L'opération a déjà enregistré 10 décaissements au titre de la BOAD, le 16^{ème} appel de fonds en date du 03 août 2018 porte sur un montant de 1 320 748 USD au titre de la BOAD. La Banque a procédé à la libération d'un montant de 1 096 041,90 USD, soit 625 017 892 FCFA, correspondant au reliquat du montant de 5 000 M FCFA de la prise de participation. Il en résulte un gap à décaisser de 224 707 USD sur ledit tirage. Par ailleurs, les appels de fonds n° 17 et 18 ont été adressés à la Banque pour un montant total de 970 702 dollars US. Avec le reliquat de 224 707 dollars US à payer sur le 16ème appel de fonds, le montant total dû par la BOAD et à décaisser ressort à 1 195 409 USD.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 858,318 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET D'EXTENSION DES CAPACITES DE LA CENTRALE THERMIQUE DE LA SOCIETE
AZITO ENERGIE SA (AZITO IV)****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, l'installation d'une turbine à gaz (TAG) d'une capacité d'environ 181 MW et d'une turbine à vapeur (TAV) de 71,5 MW pour un fonctionnement à cycle combiné dans le cadre de l'extension de la centrale thermique d'AZITO permettant de porter la puissance installée de 427 MW à environ 680 MW.

2. OBJECTIFS

L'objectif global du projet est de contribuer à assurer une meilleure couverture de la demande et de contribuer à faire face convenablement aux engagements d'exportation d'énergie électrique vers les pays voisins (notamment le Burkina Faso, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Mali) dans le cadre du Système d'Echange d'Energie Electrique de l'Afrique de l'Ouest (EEEAO).

L'objectif spécifique est de disposer d'une capacité additionnelle de 253 MW dans la centrale d'AZITO pour une production moyenne annuelle d'environ 2 000 GWh.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie par les considérations suivantes : (i) la contribution au renforcement de l'offre énergétique de la Côte d'Ivoire ; (ii) la contribution à la réduction des coûts de production de l'électricité et (iii) un marché garanti assorti de conditions de paiement sécurisées.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 22 851 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE THERMIQUE EN CYCLE COMBINÉ DE 65 MW PAR LA SOCIÉTÉ KEKELI EFFICIENT POWER (KEP) SA****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet la construction d'une centrale thermique en cycle combiné d'une puissance de 65 MW dont 47 MW pour la turbine à gaz de type SIEMENS SGT-800 (TAG) et 18 MW pour la turbine à vapeur (TAV) raccordée à une chaudière de récupération.

2. OBJECTIFS

L'objectif global du projet est de contribuer à assurer une meilleure couverture de la demande et à sécuriser l'alimentation en énergie électrique au Togo.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- satisfaire les besoins en énergie électrique du réseau interconnecté du pays par la production de (i) 369,1 GWh à la mise en exploitation partielle de la centrale et ; (ii) 538,7 GWh à la mise en service complète de la centrale par la réalisation du cycle combiné ;
- améliorer la qualité de service de fourniture de l'électricité.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet trouve sa justification essentiellement dans les considérations suivantes : (i) la nécessité de sécuriser l'approvisionnement du pays en électricité et la réduction du coût de production du kWh ; (ii) la nécessité d'accroître le taux d'accès de la population à l'électricité et (iii) un marché garanti assorti de conditions de paiement sécurisées.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 25 000 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE CREATION D'UN COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL AVICOLE A TOUMODI, EN COTE D'IVOIRE PAR LA SOCIETE AGRO4LIFE****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, la construction et l'exploitation d'un complexe agro-industriel avicole à Toumodi en Côte d'Ivoire comprenant notamment, une unité d'élevage, une provenderie, une unité de recyclage de déchets et une unité de traitement des eaux usées.

2. OBJECTIFS

L'objectif visé est la contribution à l'augmentation et à l'amélioration de la production avicole en Côte d'Ivoire.

Les objectifs spécifiques visés sont (i) l'élevage hebdomadaire de 64 000 poussins d'un (01) jour ainsi que la vente de poulets sous diverses formes (poulets frais ou congelés, entiers ou découpés) et (ii) la production annuelle de 6 600 tonnes de poulets sur pied, soit 4 600 tonnes de poulets prêts à cuire² (pac).

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie par l'existence d'un marché porteur pour les produits carnés à base de volaille et s'inscrit dans un cadre institutionnel marqué par le soutien de l'Etat pour la promotion de la production avicole locale.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 4 000 M FCFA.

² Poulets déplumés et nettoyés

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE PAR LA SOCIÉTÉ KORHOGO SOLAIRE SA, A KORHOGO, EN CÔTE D'IVOIRE****1. OBJET DU PROJET**

Le projet a pour objet, (i) la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de 25,35 MWc en Build, Own, Operate (BOO) à Korhogo en Côte d'Ivoire et (ii) la réalisation, au nom et pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire, de l'ensemble des infrastructures associées nécessaires à l'évacuation de l'énergie électrique produite par la centrale sur le réseau interconnecté du pays.

2. OBJECTIFS

L'objectif global du projet est de contribuer à assurer une meilleure couverture de la demande électrique de la Côte d'Ivoire tout en favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs spécifiques sont (i) la production annuelle d'environ 39 000 MWh avec un ratio de performance garantie de 80,6% et (ii) la réduction de l'émission de l'équivalent de 22 679 tonnes de CO₂ par an.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie par les considérations suivantes : (i) la contribution au renforcement de l'offre énergétique de la Côte d'Ivoire ; (ii) la contribution à la réduction des émissions de CO₂ et (iii) un marché garanti assorti de conditions de paiement sécurisées.

4. FINANCEMENT

Financement de l'opération : 6 808 M FCFA.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**PRET A COURT TERME EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE MALIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT
DES TEXTILES (CMDT) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DE LA CAMPAGNE COTONNIERE
2018-2019 AU MALI****1. OBJET ET OBJECTIF DE L'OPERATION**

L'opération a pour objet le financement des besoins d'exploitation de la CMDT, notamment l'achat de coton graine, le transport, l'égrenage et la commercialisation du coton fibre. L'objectif visé est de contribuer à la production d'environ 700 000 tonnes de coton graine, correspondant à 287 029 tonnes de fibre de coton pour la campagne 2018-2019.

2. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

L'opération se justifie essentiellement par (i) l'orientation stratégique de la BOAD visant le soutien des filières agricoles porteuses et (ii) l'importance de la filière coton dans l'économie malienne.

3. COUT ET FINANCEMENT

Le montant global de la Facilité mobilisée dans le cadre du pool bancaire coordonné par la BDM et BNP PARIBAS, pour le financement de la campagne cotonnière 2018-2019 est de 160 Milliards de FCFA. Sur cette base, une quote-part de 5 000 M FCFA a été accordée à la BOAD. Ainsi, à l'instar de toute la Facilité, le prêt de la BOAD est utilisable pour la couverture des charges inhérentes à la campagne cotonnière en l'occurrence l'achat du coton graine, le transport, l'égrenage et la commercialisation du coton fibre.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**LIGNE A COURT TERME EN FAVEUR DE LA BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (BNDE) POUR LE REFINANCEMENT PARTIEL DE CONCOURS OCTROYES AU TITRE DE LA CAMPAGNE ARACHIDIÈRE 2018-2019 AU SENEGAL****1. OBJET ET OBJECTIF DE L'OPERATION**

L'opération consiste en l'octroi d'une ligne de refinancement à court terme d'un montant de 10 000 M FCFA à la BNDE, en vue de contribuer au financement de la campagne arachidière 2018/2019 au Sénégal.

L'objectif visé est de renforcer les ressources financières à court terme de la BNDE, pour lui permettre de soutenir adéquatement les besoins de trésorerie des sociétés ciblées, notamment les sociétés SANTE YALLAH DIAKHAO SALOUM et SONACOS. La ligne de refinancement contribuera notamment, à l'achat d'environ 145 000 tonnes de graines d'arachide auprès des producteurs du bassin arachidier au Sénégal.

2. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

L'opération se justifie par les considérations essentielles suivantes : (i) l'orientation stratégique de la BOAD visant à soutenir les filières agricoles des pays de l'UEMOA et (ii) l'importance du secteur arachidier dans l'économie sénégalaise.

3. COUT ET FINANCEMENT

La ligne de refinancement à octroyer par la BOAD est destinée au refinancement des prêts accordés par la BNDE, aux sociétés SANTE YALLAH DIAKHAO SALOUM et SONACOS.

En ce qui concerne la société SANTE YALLAH DIAKHAO SALOUM, le financement global octroyé par la BNDE est de 6 500 M FCFA sur 12 mois.

Pour la société SONACOS, le financement est octroyé par la BNDE sur une maturité de 08 mois et pour un montant de 10 000 M FCFA. Il permettra à la société de collecter et de triturer l'équivalent d'environ 100 000 tonnes d'arachides qui seront commercialisées essentiellement sous forme d'huile sur le marché local et à l'export.

La Banque est sollicitée pour la mise en place en faveur de la BNDE d'une ligne pour le refinancement à hauteur de 10 000 M FCFA, soit 60% du total des crédits (16 500 M FCFA) à accorder à ces deux (02) sociétés.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**LIGNE A COURT TERME EN FAVEUR DE LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU SENEGAL (CNCAS) POUR LE REFINANCEMENT D'OPERATIONS AU TITRE DE LA CAMPAGNE INTRANTS AGRICOLES 2019-2020****1. OBJET ET OBJECTIF DE L'OPERATION**

L'opération consiste en l'octroi d'une ligne de refinancement à court terme de 5 000 M FCFA à la CNCAS pour contribuer au financement de la campagne intrants 2019-2020 au Sénégal.

L'objectif visé est de renforcer les ressources financières à court terme de la CNCAS, pour lui permettre de soutenir adéquatement les besoins de trésorerie des fournisseurs d'intrants, notamment les sociétés : i) SEDAB (Sahélienne d'Entreprise de Distribution et d'Agro-business), ii) AMAFRIQUE et iii) SEPAC (Société pour l'Equipement et la Promotion de l'Agriculture et du Commerce). La ligne de refinancement contribuera notamment, à l'achat d'environ 44 000 tonnes d'intrants.

2. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

L'opération se justifie par les considérations essentielles suivantes : i) l'orientation stratégique de la BOAD visant à soutenir les filières agricoles des pays de l'UEMOA et ii) l'importance de l'agriculture dans l'économie du Sénégal.

3. COUT ET FINANCEMENT

La ligne a été utilisée pour le refinancement des concours octroyés à trois contreparties ciblées, qui sont accompagnées par la CNCAS depuis plusieurs campagnes avec des dénouements sans incidents. Il s'agit des sociétés SEDAB, AMAFRIQUE et SEPAC. Ces sociétés bénéficieront de concours de la CNCAS respectivement à hauteur de 5 000 M FCFA, 2 500 M FCFA et 2 500 M FCFA, soit un total de 10 000 M FCFA. La ligne BOAD représentera 50% des financements qui seront octroyés à ces trois opérateurs.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**CONTRE-GARANTIE PARTIELLE D'UNE FACILITE A COURT TERME OCTROYEE PAR LA SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE (SGCI) À COTE D'IVOIRE ENERGIES (CI-ENERGIES)****1. OBJET ET OBJECTIF DE L'OPERATION**

L'opération consiste pour la BOAD à contre-garantir, à hauteur de 10 000 M FCFA, l'émission, sur ordre de CI-ENERGIES, d'une garantie autonome de 31 000 M FCFA par SGCI, en faveur d'AZITO. L'objectif visé est de sécuriser le règlement par CI-ENERGIES des achats d'énergie auprès de AZITO (environ 5 300 GWh/an) en respect des termes de la convention signée avec l'Etat ivoirien.

2. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

L'opération se justifie par les considérations essentielles ci-après : (i) la nécessité d'assurer à AZITO le paiement à bonne date de ses factures sur CI-ENERGIES et (ii) la contribution au renforcement de l'offre énergétique de la Côte d'Ivoire.

3. COUT ET FINANCEMENT

L'opération consiste à contre-garantir partiellement une garantie d'un montant de 31 000 M FCFA à émettre par SGCI, sur ordre de CI-ENERGIES en faveur d'AZITO. La garantie, à émettre par SGCI, vise à sécuriser le règlement des factures mensuelles à émettre par AZITO, en remplacement de l'exigence de constituer un compte séquestre d'égal montant, tel que requis par la convention signée entre l'Etat de Côte d'Ivoire et AZITO.

Dans cette perspective et dans une logique de partage de risque, SGCI a invité la BOAD à participer à l'opération. A ce titre, un montant de 10 000 M FCFA a été attribué à la BOAD, en tenant compte d'une prise de risque nette de 21 000 M FCFA par SGCI. Ainsi, la BOAD émettra une contre-garantie de 10 000 M FCFA au titre de la garantie unique de 31 000 M FCFA délivrée par SGCI, sur ordre de CI-ENERGIES en faveur d'AZITO.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**LIGNE A COURT TERME EN FAVEUR DE BGFIBANK COTE D'IVOIRE (BGFIBANK CI) POUR LE REFINANCEMENT PARTIEL DE LA CAMPAGNE CAJOU 2019-2020****1. OBJET ET OBJECTIF DE L'OPERATION**

L'opération consiste en l'octroi d'une ligne à court terme de 5 000 M FCFA à BGFIBank CI, en vue de contribuer au financement de la campagne cajou 2019-2020 en Côte d'Ivoire.

L'objectif visé est de renforcer les ressources financières de BGFIBank CI, pour lui permettre d'adresser adéquatement les besoins de trésorerie des sociétés Centrale d'Achat des Produits Agricoles (CAP) SA, Quang Thien Imex (QTI) SA et TAN IVOIRE SA. La ligne de refinancement contribuera notamment, à l'achat d'environ 69 000 tonnes de noix de cajou auprès des producteurs en Côte d'Ivoire.

2. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

L'opération se justifie par les considérations essentielles suivantes : (i) l'orientation stratégique de la BOAD visant à soutenir les filières agricoles des pays de l'UEMOA et (ii) l'importance de la filière cajou dans l'économie ivoirienne.

3. COUT ET FINANCEMENT

La ligne a été utilisée pour le refinancement des concours octroyés à trois contreparties ciblées, qui sont accompagnées par la BGFI Bank CI depuis plusieurs campagnes avec des dénouements sans incidents. Il s'agit des sociétés Centrale d'Achat des Produits Agricoles (CAP) SA, Quang Thien Imex (QTI) SA et TAN IVOIRE SA.

La ligne de refinancement a contribué à l'achat d'environ 69 000 tonnes de noix de cajou auprès des producteurs en Côte d'Ivoire. La ligne BOAD représentera 37% des financements (13 400 M FCFA) qui seront octroyés à ces trois sociétés.

FICHES DES PROJETS FINANCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**MISE EN PLACE DE LIGNE A COURT TERME EN FAVEUR DE NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE
POUR LE REFINANCEMENT PARTIEL DE LA CAMPAGNE CACAO 2018-2019 EN COTE
D'IVOIRE.****1. OBJET ET OBJECTIF DE L'OPERATION**

L'opération consiste en l'octroi d'une ligne de refinancement à court terme d'un montant de 10 000 M FCFA à NSIA Banque CI en vue de contribuer au financement de la campagne cacao 2018/2019 en Côte d'Ivoire.

L'objectif visé est de renforcer les ressources financières à court terme de NSIA Banque CI, pour lui permettre de soutenir adéquatement les besoins de trésorerie des sociétés TOUTON NEGOCE COTE d'IVOIRE (TNCI), COCOA EXPORT COTE D'IVOIRE (COEX-CI) et la Société de Commercialisation de Café-Cacao (S3C). La ligne de refinancement contribuera notamment, à l'achat d'environ 240 000 tonnes de fèves de cacao auprès des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire.

2. JUSTIFICATION DE L'OPERATION

L'opération se justifie par les considérations essentielles suivantes : (i) l'orientation stratégique de la BOAD visant à soutenir les filières agricoles des pays de l'UEMOA et (ii) l'importance de la filière cacao dans l'économie ivoirienne.

3. COUT ET FINANCEMENT

La ligne à court terme octroyé par la BOAD à NSIA Banque CI sera utilisée pour le refinancement des prêts accordés aux sociétés TOUTON NEGOCE COTE d'IVOIRE (TNCI), COCOA EXPORT COTE D'IVOIRE (COEX-CI) et la Société de Commercialisation de Café-Cacao (S3C) dans le cadre de la campagne café-cacao 2018-2019.

La Banque est sollicitée pour la mise en place d'une ligne pour le refinancement à hauteur de 10 000 M FCFA, soit 22% du total des crédits (44 800 M FCFA) octroyés à ces trois (03) sociétés.

GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL

Actions	Echéances	Institutions impliquées
Finalisation de l'harmonisation du cadre juridique en cours au sein de l'UEMOA par la rédaction d'un texte communautaire favorisant la promotion des énergies renouvelables	2020/2021	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Mise en place de mesures incitatives financières, fiscales et douanières communes et relecture des directives relatives au TEC et aux TVA	2021	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Elaboration et mise en application des textes réglementaires relatifs à la gestion des déchets à la fin de vie des installations	2022	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Etablissement de règles de calcul transparentes et prévisibles du prix de vente de l'électricité de sources renouvelables dans l'UEMOA	2022	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Etablissement des normes et certifications communes sur les équipements de production d'énergies renouvelables par les entités compétentes	à définir	CEREEC / Etats membres CEDEAO
Elaboration des textes réglementaires relatifs à l'accès des tiers au réseau et clients éligibles	2022	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Renforcement de l'autonomie financière et organisationnelle des autorités de régulation de l'électricité	à définir	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Appui à la Guinée Bissau pour la mise en place d'une Autorité de Régulation de l'Electricité	à définir	C-UEMOA / BOAD Guinée Bissau
Renforcement de la réglementation sur l'importation de matériels (ou équipements) solaires	à définir	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Création d'organes ou agences de contrôle de la qualité des équipements solaires (batteries, panneaux solaires, etc.).	à définir	C-UEMOA / BOAD Etats membres

FINANCEMENT ET MOBILISATION DE RESSOURCES

Actions	Echéances	Institutions impliquées
Finalisation de la création d'un Fonds d'amorçage et d'un Fonds Infrastructures, en vue du financement de projets d'infrastructures d'initiative privée, ainsi que d'études y relatives, dans les secteurs de l'énergie, des transports et des Télécommunications	2019	BOAD Etats membres
Elargissement du champs de partenariat en vue de la mobilisation de ressources pour le financement des études dans le solaire	immédiate	BOAD Etats membres
Organisation d'ateliers de formation et d'information sur les différentes accréditations auprès des mécanismes internationaux et autres initiatives existantes, à l'attention des Etats membres, des banques commerciales et des sociétés d'énergie	2020	BOAD Etats membres
Recherche d'informations sur les produits de garantie promus par les bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne, la Banque mondiale (MIGA), l'Agence internationale de l'énergie renouvelable, l'Agence solaire internationale et l'Agence française de développement	immédiate	C-UEMOA / BOAD Etats membres
Mise en œuvre de diligences en vue de l'utilisation des ressources obtenues du FVC et de la Banque mondiale (dans le cadre du projet ROGEP notamment).	immédiate	BOAD

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS ET CAPITAL HUMAIN

Actions	Echéances	Institutions impliquées
Réalisation d'un état des lieux des offres de formation en énergie solaire dans l'espace UEMOA (benchmark de centres, identification de centres de référence)	2020	C-UEMOA
Instauration d'académies de formation de base en technologies solaires, avec différents niveaux : CAP, BEP, BTS, Ingénieurs de travaux et de conception	2020	C-UEMOA
Elaboration de curricula types de formations au plan régional	2020	C-UEMOA
Formation d'une masse critique de compétences dans le secteur des technologies solaires et des énergies renouvelables	2020	C-UEMOA
Instauration d'un module de formation de base en technologies solaires	2020-2021	Ministères de l'énergie des Etats / C-UEMOA
Instauration d'une formation sur le processus de pilotage des projets en Technologies Solaires Appliquées (TSA), allant de la conception de l'appel d'offres à des aspects techniques tels que : économie, installations, normalisation, réglementations, passation des marchés ; ceci en fonction des besoins	2020-2021	Ministères de l'énergie des Etats / C-UEMOA
Formation adaptée sur la variabilité solaire en termes d'injection sur le réseau	2020-2021	Sociétés nationales d'énergie / C-UEMOA
Nécessité d'exiger un contenu local d'au moins 20% dans les appels d'offres en tenant compte des compétences locales existantes	2020	C-UEMOA Etats membres
Nécessité de favoriser, dans le cadre des conventions avec les promoteurs privés, un partenariat entre ceux-ci et les écoles de formation pour le recrutement de stagiaires et de techniciens locaux, durant toute la durée du projet	2020	BOAD C-UEMOA
Mise en place d'un fonds de recherche & développement, qui sera essentiellement constitué par les subventions des entreprises (à inclure dans les contrats)	2020	BOAD C-UEMOA

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE SOLAIRE, CONTRÔLE DE QUALITÉ, RECYCLAGE ET MAINTENANCE

Actions	Echéances	Institutions impliquées
Facilitation du financement des entreprises locales évoluant dans le domaine de l'Off-Grid des énergies solaires par une modification de la réglementation et la mise en place de mécanismes incitatifs (fiscalités, lignes de crédit, fonds de garantie, etc.)	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Création d'unités locales d'assemblage de panneaux, lampadaires, kits solaires et autres équipements intervenant dans le solaire	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Instauration d'une Directive régionale pour le contrôle qualité des équipements et de conformité des installations solaires	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Développement des entreprises locales par l'obligation de réalisation des travaux par une main d'œuvre locale	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Formation des jeunes et des femmes aux métiers des énergies solaires, à l'instar du Burkina Faso et du Togo, en vue de prendre en compte une partie du contrôle qualité	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Création et financement d'activités génératrices de revenus autour des technologies solaires dans les milieux rural et péri-urbain	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Développement des mécanismes de recyclage, notamment la création de centre régional de recyclage comme en Europe où des filières de recyclage existent	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Développement du stockage dans les projets d'énergie solaire, pour permettre une meilleure pénétration du solaire photovoltaïque dans les réseaux interconnectés (stabilité transitoire et dynamique des réseaux)	2020-2022	BOAD, C-UEMOA, Etats membres, autres institutions
Mise en place, dans chaque pays, d'une plateforme qui regroupe tous les acteurs concourant à la mise en œuvre des projets solaires	2020-2021	BOAD, Etats membres, C-UEMOA, autres institutions
Nécessité d'exiger un service après-vente d'au moins cinq (05) ans après la réception définitive	2020-2021	BOAD, Etats membres, C-UEMOA, autres institutions

Actions	Echéances	Institutions impliquées
Création d'usines de reconditionnement des batteries en Afrique de l'Ouest, en vue de créer des emplois	2020-2021	BOAD, Etats membres, C- autres UEMOA, institutions
Développement de la maintenance des systèmes solaires au niveau local	2020-2021	BOAD, Etats membres, C- autres UEMOA, institutions